

**L'UNIVERSITE
SYNDICALISTE**

MAG

Actualité

**Rentrée 2014 : Agir et peser
dans les consultations**

Dossier

**Vacances :
un droit ou un luxe ?**

Entretien

**Pierre Tartakowsky
président de la LDH**



Avec plus d'1 million de Sociétaires, on peut déplacer des montagnes



Quand une banque tire sa force de l'esprit coopératif, elle s'appuie sur des valeurs de solidarité, d'écoute et de confiance. Créée par des enseignants, la CASDEN s'engage ainsi auprès de plus d'un million de Sociétaires à réinvestir leur épargne dans le financement des projets de chacun.

Rejoignez-nous sur casden.fr ou contactez-nous au 0826 824 400*



L'offre CASDEN est disponible en Délégations Départementales et également dans le Réseau Banque Populaire.

casden

BANQUE POPULAIRE

CASDEN, la banque coopérative de l'éducation, de la recherche et de la culture



Édito

L'année scolaire se clôt sur l'annonce de nouveaux chantiers ouverts par le ministre de l'Éducation, notamment celui de l'évaluation des élèves, sujet fortement lié à la conception du métier, de la formation, objet de réflexion intéressant en soi mais dont on peut craindre qu'il ne réactive toute une série d'idées reçues, serve de support à de nouvelles attaques contre les examens et caricature les pratiques enseignantes. De ce fait, le SNES-FSU a immédiatement posé comme condition que la profession soit associée aux débats et que l'on ne retombe pas dans le travers des prescriptions imposées. Condition d'autant plus impérative que les dernières années ont vu croître le fossé entre les représentants de l'encadrement, chefs d'établissement comme inspecteurs, et les enseignants, que ces derniers ont vu leur expertise peu prise en compte, ont souvent eu le sentiment d'être dépossédés de leur métier. L'étude que l'OCDE vient de faire paraître sous l'appellation TALIS constate que les enseignants français aiment leur métier mais ne se sentent ni reconnus, ni soutenus, ni accompagnés.

La faiblesse de la formation continue, le déclassement salarial par rapport à d'autres professions de qualification comparable mais aussi par rapport à la moyenne des pays de l'OCDE, le manque de soutien de l'institution font que seuls 5 % des enseignants français pensent que leur métier est valorisé dans la société, bien loin de la moyenne établie par l'enquête. Même si ce rapport de l'OCDE n'est qu'un outil d'analyse parmi d'autres, certains constats rejoignent d'autres sources en partie explicatives de la crise de recrutement.

De premières tentatives de rétablissement de la formation des enseignants ont eu lieu mais les conditions de préparation actuelles du master et du concours, la faiblesse voire l'inexistence de la décharge durant l'année de stage en limitent les effets. Quant au chantier de la revalorisation pour tous réclamée par le SNES FSU, il n'est toujours pas ouvert et aucune mesure d'importance n'est programmée. C'est le combat que le SNES mettra au

cœur de son action l'an prochain en poursuivant les campagnes déjà engagées. Bonnes vacances à tous !

Frédérique Rolet
cosécétaire générale

21

Dossier
Vacances : un droit ou un luxe ?

40

Entretien
Pierre Tartakowsky (LDH)



SOMMAIRE

Revue de presse

30 jours

Portrait

• *Thierry Beaudet, président de la MGEN*

Actualité

- *Rentrée de septembre*
- *Tuteur, formateur : toujours plus avec moins*
- *Non-titulaires : météo contrastée*
- *Indemnité et missions des CPE*
- *La direction nationale du SNES 2014-2016*
- *Hommage : ils nous ont quittés*

Rattrapage

• *La réforme territoriale*

Éco/social

- *Rapport sur la dette publique*
- *Rapport du Sénat sur l'APA*
- *Inégalités*

Dossier

• *Vacances : un droit ou un luxe ?*

Métier

- *Consultation sur les contenus*
- *Baccalauréat*
- *Évaluation : nouveau chantier ministériel*

Catégories

- *Messagerie professionnelle*
- *TZR*
- *Hors-classe pour les agrégés*
- *Professionnalisation des AVS*

Sur le terrain

• *Le devoir de mémoire*

Dans la classe

• *Atelier artistique*

Droits et libertés

- *Condition féminine*
- *Politique municipale du FN*

Culture

- *Livres/Revue*
- *Cinéma/Théâtre/Spectacles/Expositions*

Entretien

• *Pierre Tartakowsky (LDH)*

International

• *Internationale de l'éducation*

Fenêtre sur

• *Les droits des femmes en Europe*

Actualité

• *La juste mobilisation des intermittents*

Cahier spécial festivals

FACE À LA BOURRASQUE SOCIALE

Vraies et fausses solutions

L'Humanité 19 juin 2014

ALSTOM : LES SYNDICATS PRÔNENT LA NATIONALISATION

En attendant que le conseil d'administration d'Alstom se prononce entre les deux offres - maintenant plus ou moins connues - de General Electric et de Siemens-Mitsubishi, les salariés ne savent toujours pas de quoi sera fait leur avenir. Mais le choix qui leur est proposé ne les enthousiasme pas. « *Nous sommes aujourd'hui confrontés à deux offres de prise d'Alstom : une première de General Electric, qui propose de reprendre l'énergie, et une seconde de Siemens, qui est devenu une offre Mitsubishi-Siemens, où chacune des entreprises vient de faire ses courses et prend ce qui l'intéresse. Dans les deux cas, Alstom se retrouve démembré* », explique Christian Garnier, représentant CGT au comité de groupe [...]. C'est pour cela que l'ensemble des syndicats ont défendu une troisième voie, celle de la nationalisation, lors d'une rencontre, hier, à l'Assemblée nationale avec des parlementaires du Front de gauche [...].

Le Parisien 16 juin 2014

ÉCOLES : DES OCCUPATIONS AVANT LA MANIFESTATION

À deux jours du Conseil départemental de l'Éducation nationale (CDEN), qui se penchera mercredi sur la carte scolaire parisienne, l'esquisse de cette dernière fait déjà des inquiets. Vendredi soir, les parents de l'école maternelle du Soleil, cité Lepage (XIX^e), ont organisé une occupation « préventive ». Il pourrait en y avoir d'autres d'ici mercredi, notamment une manifestation initiée par la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE) de Paris, sous les fenêtres du rectorat. « Exigeons plus d'enseignants et de remplaçants, défendons les ouvertures de classes sans fermetures ailleurs », lancent les parents d'élèves.

Liberation 18 juin 2014

Les filles sortent la tête du bac

par Catherine Mallaval

Longtemps exclues de l'examen, les bachelières réussissent désormais mieux que les garçons.

C'est bien ce que montre un décryptage au laser de la cuvée 2012 du bac. D'abord, elles ont globalement un meilleur taux de réussite (86,7 %) que les garçons (82,3 %). Oui, elles ont représenté, cette année-là, 56,4 % des reçus au bac général, mais dans le détail : 79,6 % au bac L (littérature) et... 45,7 % au bac S. Et elles ont été 52,5 % à décrocher un bac technologique, mais avec une surreprésentation (92,8 %) au bac ST2S (sciences et technologies de la santé et du social). Enfin, elles n'ont compté que pour 40 % des bacs pros (massivement dans le domaine des services).

[...] Les filles, ces marcheuses, une fois le bac en poche, ne sont que 29,7 % à faire une classe préparatoire scientifique aux grandes écoles. Et seulement 27 % à attaquer une formation d'ingénieur. Si elles sont souvent majoritaires en licence et en master, ce n'est plus le cas en doctorat. La suite, on la connaît : les femmes représentent 48 % de la population mais, par exemple, 15 % des présidents d'université, 18 % des dirigeants d'entreprises, etc. À désespérer ? Claude Lelièvre se veut rassurant : « Les filles poursuivent une inexorable montée. Et il y a eu, ces dernières décennies, plus d'évolution dans le domaine du genre que dans la réduction des inégalités liées à l'origine sociale ». Et si on est une fille pauvre ? ■

Observateur 29 mai 2014

ÉCOLE : FAUT-IL AVOIR PEUR DU CLASSEMENT PISA ?

Depuis sa première édition, en 2000, Pisa vaut à Andreas Schleicher plus d'une volée de bois vert. Dernière en date, une lettre ouverte dans le quotidien britannique « The Guardian ». Elle est signée d'un collectif d'une centaine d'enseignants, responsables éducatifs et parents d'élèves de différents pays (Suède, Nouvelle-Zélande, Grande-Bretagne et surtout États-Unis). Le directeur de l'éducation de l'OCDE, dit-elle, est devenu un dictateur tout-puissant, imposant au monde ses credo, rêvant de réduire l'école à un rôle purement utilitaire, voire de la « marchandiser ». Chef de file de cette fronde, un universitaire new-yorkais en sciences de l'éducation, Heinz-Dieter Meyer assure : « *Pisa est devenu le standard global de l'éducation. Il dévoie la démocratie*. » Katie Zahedi, proviseure d'un collège public new-yorkais, reprend ainsi des critiques souvent entendues en France : « *On ne peut réduire le rôle de l'école à préparer les jeunes à un futur métier, à s'insérer dans le monde économique tel qu'il existe. Ils doivent aussi se voir proposer des enseignements artistiques, des connaissances dans un champ varié.* »

La Croix 17 juin 2014

LE DOPAGE S'INVITE DANS LA VIE QUOTIDIENNE

Chez les étudiants, consommer des stimulants pour accroître ses performances intellectuelles n'est plus tabou. Selon une enquête réalisée en 2006 par l'Observatoire de la vie étudiante, 16 % d'entre eux y recourraient. Aux États-Unis, ils seraient un quart à acheter des « smart drugs ». Au point d'amener récemment le très sérieuse *New England Journal of Medicine* à préconiser des contrôles antidopage en période d'examen. [...]

Le dessin du mois



L'Humanité, 4 juin 2014



© Thierry Nectoux

L'été sera chaud

Taxis, cheminots, intermittents du spectacle, contrôleurs du ciel, SNCF, les agriculteurs... le temps est à l'orage. Le climat social s'est effectivement considérablement dégradé en France du fait de la politique d'austérité imposée par l'Europe et reprise par le gouvernement qui persiste dans ces choix. La nomination au poste de Premier ministre de Manuel Valls n'a fait qu'avaliser cette orientation et provoquer ces mouvements de grève.

Alors l'été sera-t-il chaud ? Une coagulation générale des mouvements sociaux est loin d'être improbable même si certains mouvements, comme celui de la SNCF, manquent actuellement de relais. Cependant, le feu couve toujours. Le gouvernement, tout autant inaudible que sourd, profite également de la parenthèse « mondialiste ». Les exploits des bleus au Brésil occultent, du moins médiatiquement, l'impasse de sa politique sociale. Mais qu'en sera-t-il en cas d'élimination de l'équipe de France ? À l'Élysée, on croise les doigts pour qu'elle aille au bout et carrément remporte cette Coupe du monde, pour que l'histoire se répète pour que le pays, comme en 1998, retrouve un semblant de cohésion sociale. Pas sûr que tous les Français soient supporters de cette politique !

- 28 mai** **L'heure du thé**
Fralib : la lutte payante des salariés de Gémenos
- 1^{ER} juin** **Il ne touche plus terre**
Neuvième succès de Nadal à Roland Garros
- 2 juin** **À la carte**
Le nombre de Régions ramené de 22 à 14
- 3 juin** **Votez, j'suis l' élu**
Présidentielle en Syrie : « le choix entre Bachar et Bachar »
- 5 juin** **Autre engagement**
Brésil : le métro de São Paulo en grève, à une semaine du Mondial
- 6 juin** **Débarquement again**
Il fugue de sa maison de retraite pour aller en Normandie
- 9 juin** **Du rifiFN**
Le nouveau dérapage du père embarrasse la fille

- 10 juin** **Trains par intermittence**
Conflits à la SNCF et chez les Intermittents du spectacle
- 11 juin** **Panier de crabes.** Des crevettes nourries par une entreprise esclavagiste dans votre assiette
- 13 juin** **Nouveau chaos.** Les djihadistes de l'État islamique en Irak et au Levant à 90 km de Bagdad
- 14 juin** **Faut être timbré**
Plus de 7 millions d'euros pour le timbre le plus cher du monde
- 16 juin** **Ça roule plus**
Caddie au bord du dépôt de bilan
- 17 juin** **Mon ennemi est...**
Le patron d'UBS Belgique inculpé de blanchiment et fraude fiscale
- 18 juin** **Salle d'at.tente.** Ryan Air loge une partie de ses salariés dans un camping marseillais pour contourner le droit
- 19 juin** **Rien de capital**
Fillon : « Les universités françaises sont des foyers de marxisme »
- 20 juin** **Ne pas en faire un fromage**
Face à une défense en gruyère, la France fait sauter la banque suisse
- 21 juin** **Émules copéistes**
Soupçons de fraudes à l'élection pour la présidence du Parti radical

BILLET D'HUMEUR

Toubon, tout faux

Ah les archives ! Les dossiers diraient les jeunes. Ils ressortent des placards toujours quand il ne faut pas et sont souvent cruels. Dans un souci d'ouverture chiraquienne - toute référence à une origine corrézienne ne serait pas fortuite - voilà que François Hollande propose de nommer Jacques Toubon au poste de Défenseur des Droits. Passons sur le fait que ce chiraquien soit membre de la Haute autorité de l'UMP pour organiser la primaire à droite de 2016. Oublions sa principale action comme ministre de la Justice :

mise en œuvre de moyens démesurés - l'affaire de l'hélicoptère au Népal c'était lui - pour éviter une mise en examen à Xavière Tiberi dont le corps enseignant sait gré à cette grande spécialiste de la langue française d'avoir fait progresser l'orthographe ! Sauf que l'ancien ministre de la Culture - si, si - s'est aussi distingué dans sa vie politique en votant contre l'ensemble du projet de loi abolissant la peine de mort et contre la dépénalisation de l'homosexualité. Bref, le président de la République n'a pas le droit. ■

Thierry Pétrault

INSTITUTEUR, PUIS MILITANT DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FÉDÉRATION DES ŒUVRES LAÏQUES, Thierry Beudet a succédé à Jean-Michel Laxalt en 2009. Agé de 52 ans et marathonien à ses heures, c'est un homme de conviction qui assume avec détermination la présidence de la première mutuelle de France.

MGEN : le défi d'un avenir solidaire

Les mutuelles, piliers de l'économie sociale et solidaire, à but non lucratif – rappelons-le – s'efforcent de valoriser le collectif et les solidarités dans un cadre où la santé est devenue trop souvent une « marchandise ». Pour préserver, améliorer et pérenniser cet outil majeur du lien social, il s'agit aujourd'hui de trouver des réponses ambitieuses. La MGEN a bientôt 70 ans, et comme aime à le rappeler Thierry Beudet, « elle a été fondée par des syndicalistes et des mutualistes enseignants : c'est dire notre ancrage sur l'Éducation nationale, la culture et la recherche ».

Valeurs mutualistes

« C'est dire notre attachement aux valeurs de la République, de la laïcité, de l'égalité des chances et de l'accès aux soins. C'est dire notre attachement aux valeurs et principes mutualistes : démocratie sociale, délibération collective, indépendance, non lucrativité, en particulier. C'est dire notre attachement aux solidarités, familiales, intergénérationnelles, entre les revenus, les biens portants et les malades. »

Mais le contexte est difficile. Au-delà de la concurrence des assurances privées, les désengagements de l'assurance maladie – en médecine de ville notamment où elle ne rembourse environ qu'un euro sur deux – entraînent des « reste à charge » consé-



« Valeurs et principes mutualistes : démocratie sociale, délibération collective, indépendance, non lucrativité »

tion des maladies professionnelles et troubles musculo-squelettiques liés à de mauvaises conditions de travail, aggravent encore la situation. Les dépassements d'honoraires restent nombreux et élevés et de nombreux adhérents interrogent la mutuelle pour que celle-ci les prenne en charge, avec le risque d'entériner toujours plus ces dépassements, faute d'une loi les encadrant efficacement. La taxation injuste intervenue en 2011 a encore alourdi la facture.

Un modèle fragilisé

Surtout, la MGEN doit affronter un contexte d'érosion salariale dans la fonction publique (qui pèse sur les cotisations), mais aussi d'une certaine décreue des adhésions en raison des suppressions

massives de postes de fonctionnaires sous Nicolas Sarkozy. Et les nouveaux recrutés depuis 2012 n'ont pas compensé les manques à gagner précédents. Pour Thierry Beudet, « Au fil des évolutions démographiques, de parcours professionnels et de vie plus diversifiés, de l'accroissement de la concurrence assurantielle, le modèle MGEN est interrogé, notamment par les plus jeunes alors même que l'Éducation nationale recrute, à nouveau. Le plus souvent contraints d'arbitrer entre différents postes de dépenses croissantes, choisissant parfois d'ajuster leur protection à ce qu'ils perçoivent comme leurs besoins du moment, des jeunes renoncent à la MGEN au profit d'une assurance a minima. Or, sans renouvellement de la population mutualiste, il n'est pas de solidarité intergénérationnelle possible et durable. »

Le vieillissement de la population mutualiste s'accroît en effet, avec un âge moyen de 56 ans. La mutuelle comptait six actifs pour

La MGEN, partenaire d'autres mutuelles

La MGEN protège 3,7 millions de personnes, réunit 18 600 militants et correspondants mutualistes et 9 545 salariés. Il s'agit donc d'une grande mutuelle professionnelle, d'une grande entreprise de l'économie sociale et solidaire. Ses responsabilités portent à la fois sur l'assurance maladie obligatoire, la complémentaire santé, la prévoyance, et sur un ensemble d'établissements de soins et médico-sociaux. Sous la contrainte réglementaire et prudentielle, le plus souvent les mutuelles se regroupent : 6 000 mutuelles en 2000, 600 aujourd'hui. Et les concentrations se poursuivent. Dans ce contexte, la MGEN a souhaité, par la création de l'Union Istya, proposer un cadre de coopération permettant de se regrouper pour préserver et cultiver les spécificités de la Mutualité Fonctionnaire. Concrètement, les travaux majeurs des six mutuelles regroupées dans Istya portent sur la consolidation de la gestion du régime obligatoire à laquelle les fonctionnaires sont attachés. Pour les assurés sociaux, pour les adhérents, chaque mutuelle conserve son identité. L'appartenance commune Istya les consolide.

GESTION DU RÉGIME OBLIGATOIRE, UN ATOUT POUR LES PERSONNELS

Les mutuelles de fonctionnaires gèrent par délégation depuis 1947 le régime obligatoire d'assurance maladie des personnels des trois fonctions publiques, exerçant cette mission de service public dans le cadre du régime général d'assurance maladie. Ainsi la MGEN gère 2,9 millions de personnes pour le RO et verse 3,241 millions d'euros au titre de la Sécurité sociale. Les mutuelles de la Fonction publique ont décidé de se regrouper pour mieux le gérer. Avec les organisations syndicales, les mutuelles souhaitent le maintien du précompte, qui au-delà de la commodité offerte aux agents d'accéder facilement à une couverture globale santé-prévoyance-dépendance solidaire, est un prolongement de leurs droits statutaires.

un retraité en 1975, quatre en 1987, deux en 2003. Aujourd'hui la mutuelle compte 1,2 actif pour un retraité.

« La MGEN a donc décidé de modifier le système de l'offre globale pour mutualiser davantage les jeunes, explique le président de la mutuelle. Ces évolutions considérables ont amené l'assemblée des délégués à doter la MGEN, à côté de l'offre globale, d'une nouvelle offre, "Mgénération Initiale". Plus accessible financièrement, elle garantit une protection complète, santé et prévoyance, avec des cotisations tenant compte des revenus, par tranches d'âges. Clairement destinée aux plus jeunes, elle est conçue comme une possible porte d'entrée, comme une passerelle vers l'offre globale. Elle contribuera positivement aux solidarités mutualistes. »

La MGEN c'est aussi :

des établissements de santé, de soins de suite, des centres d'accueil pour personnes en situation de handicap ou des EHPAD sur l'ensemble du territoire.

Démocratie et solidarité

Mais la MGEN réfléchit à moyen et long terme à d'autres modifications beaucoup plus lourdes. Thierry Beaudet estime que « Plus globalement, l'allongement et la

diversité des parcours de vie invitent et incitent à réfléchir à la meilleure adaptation de nos prestations et services. Selon la MGEN, L'offre globale unique ne parvient plus à répondre complètement à toutes les attentes.

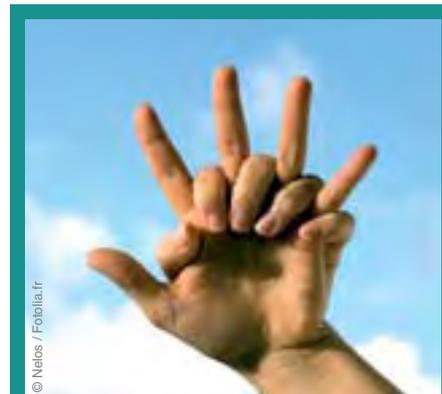
Les militants MGEN auront à se prononcer au cours des assemblées générales 2014 et 2015 sur une nouvelle architecture de notre dispositif prestataire, sur des réponses plurielles. La continuité naturelle entre les générations gouverne de veiller aux "essentiels", aux fondamentaux MGEN : cotisations tenant compte des revenus, santé et prévoyance, accès à des réseaux de soins conventionnés et à une offre de soins mutualiste, action sociale dans tous les cas... ce que nous appelons le socle commun de solidarité ».

Cette perspective pose aux mutualistes un vrai dilemme : renoncer aux principes « historiques » de l'offre globale unique, c'est évidemment changer le modèle auquel nous sommes attachés, avec le danger que cela ne suffise pas et que des dérives se produisent. Mais ne rien faire, c'est laisser les difficultés s'amonceler avec le risque de voir se marginaliser le dernier carré des mutuelles solidaires et finalement perdre tout. Pour autant, conjuguer solidarité et offres multiples n'est pas simple ! Peut-on accepter

« Sans renouvellement de la population mutualiste, il n'est pas de solidarité intergénérationnelle possible et durable »

une segmentation de l'offre qui ferait disparaître les solidarités et donc le modèle mutualiste ? Où placer alors le curseur ? Selon Thierry Beaudet, « tout l'enjeu visera à concilier la meilleure prise en compte des aspirations de chacun et le maintien de la solidarité entre tous : mettre en évidence et faire vivre un socle commun de solidarité pour conjuguer choix et équité ».

Un pari ambitieux pour lequel notre mutuelle devra mobiliser toute l'intelligence collective, et faire vivre encore davantage la démocratie mutualiste. Car ce qui différencie la mutualité et donc la MGEN des assurances, c'est aussi la démocratie, le droit pour les mutualistes de s'exprimer. Il faut être vigilant pour que la technicité des questions à traiter n'occulte pas ce droit et ce rôle. Il faut aussi être vigilant sur la qualité des réponses



La MGEN travaille au sein du Carrefour Santé Social avec les principales organisations syndicales de l'éducation et notamment le SNES, le SNUipp et la FSU, pour mieux cerner les évolutions des métiers et des populations concernées, et mieux répondre à leurs besoins en santé.

apportées aux collègues dans les centres mutualistes ou au téléphone pour que solidarité rime avec efficacité.

Contre les régressions

Les réponses ne relèvent pas seulement des choix de la mutualité. On ne doit pas se résigner au rétrécissement de l'assurance

maladie obligatoire, il faut améliorer le système de santé, lutter contre les dépassements d'honoraires, agir pour la prévention des risques professionnels et environnementaux. La MGEN n'est pas seule. Syndicalistes et mutualistes doivent plus que jamais continuer à mener ensemble le combat pour une sécurité sociale de haut niveau, pour les valeurs de partage et de solidarité. Pour Thierry Beaudet, « la MGEN mesure l'ampleur des risques sociaux sur lesquels elle est fondée à intervenir. Elle entend développer encore les solidarités professionnelles, les solidarités mutualistes.

Le champ des possibles est bien plus large qu'il n'y paraît ». ■

Portrait réalisé par Élisabeth Labaye



Mutualité et organisations syndicales dans la FPE : une ambition partagée

En 2007, la loi a légalisé la participation des employeurs publics à la protection sociale complémentaire des fonctionnaires. La procédure de référencement choisie mettait les organismes en concurrence, mais les mutuelles historiques de la Fonction publique ont été référencées, comme la MGEN à l'EN. Cependant, en contrepartie d'un cahier des charges très contraignant, les ministères versent des subventions très faibles voire inexistantes : dans l'Éducation nationale, l'État ne verse même pas la somme dérisoire qu'il avait promis de

payer au moment du référencement (6 € par agent !). Les inégalités sont importantes entre les ministères. D'où un travail commun des OS et de la mutualité pour établir un état des lieux et porter des exigences communes, comme une véritable compensation des transferts solidaires effectués par les mutuelles (solidarités intergénérationnelles, familiales, individuelles). Les procédures de nouveaux référencements devraient commencer en 2015, d'où la nécessité d'être en ordre de bataille dès maintenant.

RENTRÉE 2014 AGIR ET PESER DANS LES CONSULTATIONS

La CAN s'est réunie les 7 et 8 juin 2014 pour débattre des conditions de la rentrée et de l'action.

La situation actuelle est caractérisée par une montée de l'extrême droite, un aveuglement du gouvernement enfermé dans des politiques d'austérité qui ont pour effet d'affaiblir les financements des services publics, de la protection sociale, outils de la cohésion sociale. La montée de la conflictualité témoigne d'un mécontentement qui se généralise chez les salariés et les retraités, touche aussi bien le privé que la Fonction publique. Dans ce cadre, le SNES-FSU estime nécessaire que le mouvement syndical joue tout son rôle pour redonner confiance dans l'action collective, exiger un autre partage des richesses, défendre les valeurs démocratiques.

Développer des propositions alternatives

La conférence sociale des 7 et 8 juillet notamment doit être une occasion pour les confédérations de développer des propositions alternatives et la FSU y portera ses propositions, en particulier sur la question des services publics, de la formation et l'emploi des jeunes, en cherchant toutes les alliances possibles. Concernant plus particulièrement la Fonction publique, le SNES avec la FSU plaidera lors de l'intersyndicale du 9 juillet pour que soit décidé un plan d'action donnant des suites à la journée du 15 mai, mettant en perspective un temps fort national sur les questions de rémunération et d'emploi public, un emploi à nouveau mis en cause par la Cour des comptes. La demande de revalorisation



© Thierry Nectoux

devra être articulée avec une campagne pour les personnels du second degré, victimes d'un déclassé salarial et de conditions de travail dégradées. La rentrée 2014, de l'avis général, sera en effet difficile, du fait du manque d'enseignants, des suppressions d'emplois d'assistants d'éducation alors même que croissent les effectifs d'élèves.

Investir les consultations

C'est pourquoi le SNES invite les collègues à se réunir à la rentrée dans les établissements, dresser l'état des lieux des besoins qu'il fera connaître au ministre, développer des actions diversifiées, veiller à l'application la plus favorable des textes en particulier

dans les REP+ ; à cet effet, un observatoire des conditions de rentrée sera mis en place. L'automne prochain verra aussi se mettre en place la consultation sur le projet de socle commun de compétences, de connaissances et de culture ; il est important que la profession y fasse entendre son avis, sa conception du second degré, de même que sur la question de l'évaluation des élèves, instrumentalisée par certains pour mettre en cause les examens nationaux. Cette reprise du débat collectif et la montée des actions locales devront permettre de déboucher sur une mobilisation nationale rassemblant largement autour de nos revendications pour le second degré et ses personnels. ■

Frédéric Rolet

REP+... PRÉFIGURATEURS... FAIRE LE POINT

La mise en place dès la rentrée 2014 dans les 102 établissements REP+ dits « préfigurateurs » peut-elle être un premier pas de la refondation de l'éducation prioritaire ?

La circulaire « Éducation prioritaire » publiée au BO n° 23 du 5 juin 2014 annonce un ensemble de mesures qui devront s'appliquer dès la rentrée 2014 dans 102 établissements préfigurateurs. Elles sont présentées comme ayant évocation à concerner 350 établissements REP+ à la rentrée 2015. Déjà, dans nombre d'établissements

Pour en débattre, faire le point sur la réalité de l'application des mesures annoncées, revendiquer les conditions indispensables de cette refondation et « préfigurer » réellement ce que doit être l'éducation prioritaire dans les années à venir, le SNES-FSU organise un colloque devant regrouper au moins un représentant de chacun des établissements préfigurateurs.

Colloque des REP+ préfigurateurs
Paris • 9 octobre 2014

Retenez dès maintenant cette date, toutes les informations sur cet événement seront publiées dans L'US de rentrée et sur le site.



© Photoblaeu / Fotolia.fr

préfigurateurs les conditions de leur mise en œuvre se heurtent à une vision étroite et comptable de chefs d'établissement. Aucune refondation de l'éducation prioritaire n'est possible contre les personnels, qui doivent au contraire trouver les conditions de travail et d'emploi leur permettant de reprendre la main sur leur métier.

Calculatrices graphiques alliant ergonomie et performance

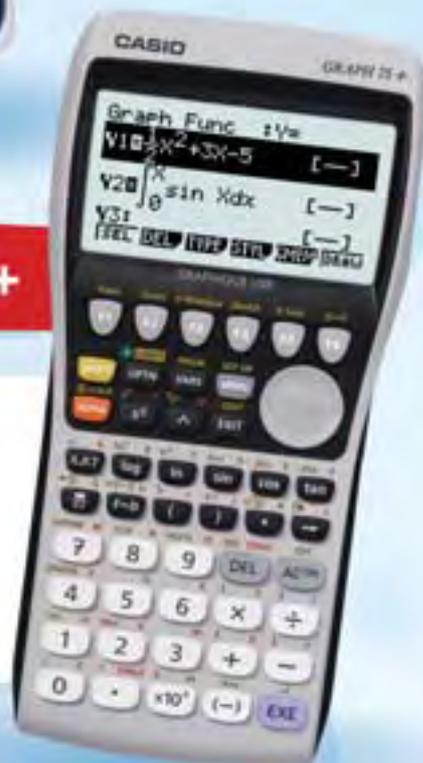


Fx-CP 400

- Grand écran couleur tactile
- Calcul formel avancé
- Géométrie dynamique et graphes 3D

Graph 75 +

- Écran contrasté et rétro-éclairé
- Représentations graphiques avancées
- **NOUVEAU :** Calcul vectoriel



Toutes les calculatrices CASIO sont conformes aux programmes scolaires du ministère de l'Éducation Nationale

CASIO
www.casio-education.fr

TUTEUR, FORMATEUR : TOUJOURS PLUS AVEC MOINS

Les formateurs « de terrain » sont un des piliers de la réforme de la formation des enseignants et CPE. Pourtant l'investissement n'est pas à la hauteur de l'enjeu et les moyens s'avèrent insuffisants.

La circulaire de rentrée parue le 20 mai et celle définissant les modalités d'organisation de l'année de stage du 17 juin annoncent la création d'une nouvelle mission de Professeur formateur académique (PFA) et la modification de celle de tuteur. Les décrets et arrêtés étaient encore en discussion au CTM du 23 juin et devraient

paraître début juillet. Le contenu des missions apparaît clairement.

Des missions très étendues...

- *Le PFA* devra assurer des enseignements en formation initiale au sein des masters MEEF (Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation), appuyer les stagiaires dans le cadre de leur mémoire, participer à l'animation du réseau des tuteurs...

- *Le tuteur* devra accueillir le stagiaire avant la rentrée, l'aider à la prise en charge de la classe ou de la vie scolaire, à la construction équilibrée des séquences, être intégré dans le travail d'équipe, se concerter avec le tuteur de l'ESPE, aider à l'élaboration du mémoire et participer à sa soutenance, et évaluer le stagiaire en vue de sa titularisation...

Des moyens insuffisants

Une décharge de 3 à 6 heures et une indemnité annuelle de 834 € brut pour le PFA sont

insuffisantes au regard de la mission ! Il n'y a aucune décharge pour le tuteur, et l'indemnité brute annuelle diminue passant de 2 000 € bruts à 1 250 € si le stagiaire est à mi-temps, 950 € s'il est à temps plein. Pour les PFA CPE, la décharge est renvoyée au local, au bon soin du recteur et pose la question cruciale de son complément.

Le SNES-FSU a permis au CTM un vote contre à l'unanimité sur le décret instituant la baisse de l'indemnité. Le ministère doit entendre en cela la nécessité d'une juste reconnaissance financière et d'une décharge pour ces missions. Le SNES-FSU continuera d'intervenir et appellera les collègues à l'action dès la rentrée sur cette question en particulier. Dans les établissements, il appelle les collègues à continuer d'accueillir collectivement les stagiaires pour leur transmettre notre conception du métier et du syndicalisme. Plus d'information sur www.snes.edu. ■

Caroline Lechevallier

© Fobola / Truefelpix



UN MILITANT SNUIPP-FSU ÉLU À LA DIRECTION DE LA FGR-FP

Le dernier congrès de la Fédération générale des retraités de la Fonction publique a manifesté une volonté à la fois combative et unitaire qui s'est concrétisée par l'élection de Michel Salingue.

Créée en 1936, la Fédération générale des retraités de la Fonction publique est constituée de plusieurs forces : des syndicats de l'UNSA, de la FSU et dans une moindre mesure de FO, de Solidaires et d'adhérents directs.

Elle a tenu son congrès du 17 au 19 juin à Poitiers, dans un contexte particulier marqué par les politiques d'austérité menées par François Hollande, qui pèsent lourdement sur les salariés actifs et retraités. Le gel des pensions s'ajoutant à plusieurs mesures régressives accentue un mécanisme qui conduit à une paupérisation croissante des retraités.

Le succès de la manifestation du 3 juin, qui a rassemblé 20 000 retraités à Paris dans un arc unitaire important, permet de poursuivre et d'amplifier la mobilisation des retraités, et cela malgré le contexte général de division syndicale préjudiciable aux luttes.

Les débats animés qui ont eu lieu à Poitiers ont témoigné de différences dans les approches

syndicales. Mais ils se sont tenus dans un climat d'écoute réciproque. Les délégués du SNES et des autres syndicats de la FSU sont intervenus avec la volonté de défendre l'outil FGR-FP en tant que construction unitaire, conformément à leurs mandats.

Démarche unitaire

Ils ont constamment cherché à améliorer la motion revendicative pour construire un texte fort qui impulsera la politique de la FGR pendant deux ans. Ce texte a été approuvé par 164 voix contre 48 abstentions, celles-ci à l'appel du SE-UNSA. À noter que si les délégués syndiqués UNSA étaient majoritaires, beaucoup d'entre eux ont choisi de privilégier la démarche unitaire.

Le congrès s'est terminé par le vote très majoritaire d'une motion Europe et d'un texte « actions prioritaires ». La Commission exécutive a élu Michel Salingue (SNUipp) au poste de secrétaire général. Ce dernier a assuré



les congressistes de sa volonté de poursuivre les efforts entrepris par la secrétaire générale sortante, Annick Merlen, pour garantir l'unité de la fédération sur une base revendicative aussi large que possible.

Cette élection témoigne de l'activité des syndicats de la FSU mais elle leur donne aussi des responsabilités accrues.

Les retraités du SNES-FSU continueront d'y prendre toute leur part. ■

Marylène Cahouet

NON-TITULAIRES : MÉTÉO CONTRASTÉE

L'administration de l'Éducation nationale a présenté aux syndicats le bilan des concours réservés, tandis que des modifications des textes réglementaires sont sur le point d'aboutir.

L'US s'en est déjà fait l'écho, 37 % des postes ouverts aux recrutements réservés n'ont pas été pourvus en 2014. 1 860 contractuels seront donc fonctionnaires stagiaires dans le second degré à la rentrée ; ils étaient 2 400 en 2013. Tandis que le SGEN ou la CGT accusaient l'administration de sabotage, la FSU a souligné la confusion induite par la complexité de la loi Sauvadet, qui écarte nombre de contractuels même ayant acquis une ancienneté importante.



ne remplissaient pas les conditions pour se présenter. Pour le SNES-FSU, il faut agir pour une modification de la loi et en même temps améliorer la gestion par le ministère : publication des rapports des jurys en temps utile, organisation de formations adaptées, message clair de l'administration aux collègues concernés, prise en compte des situations spécifiques avec l'ouverture de la spécialité CPIF⁽¹⁾. Par ailleurs, une disposition défavorable aux anciens contractuels

appliquée lors de leur reclassement dans un corps de titulaire, la clause du butoir, est en passe d'être levée. Cette suppression améliorera la carrière des anciens contractuels mais

aussi le barème retenu pour la première affectation de titulaire.

Améliorations en vue

Les conclusions du groupe « métier » réuni cet hiver sont en passe de déboucher sur de nouveaux textes réglementaires ; examinés par le comité technique le 9 juillet, ils devraient être publiés *in extremis* pour la rentrée 2014. Les collègues peuvent compter sur l'engagement de toutes les sections du SNES-FSU pour faire appliquer des textes plus respectueux de leurs droits : principe d'une prise en compte de l'ancienneté dans la rémunération, abrogation des vacances, durée du contrat en lien avec celle du besoin de l'administration. Enfin, le décret de référence pour la fonction publique de l'État⁽²⁾ sera prochainement modifié (rémunérations, fins de contrat). ■

Anne Féray

Bilan inquiétant

Alors que les éligibles ont été estimés à 9 000, seuls 7 000 se sont inscrits ; parmi eux, 18 %

(1) Ingénierie de formation, spécialité qui sera ouverte aux personnels de la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS).

(2) Décret 86-83

INDEMNITÉ ET MISSIONS DES CPE : DES AVANCÉES

L'issue du groupe de travail ministériel sur les CPE a vu des avancées dont le SNES-FSU se félicite. Des questions restent malheureusement en suspens.

Le dernier groupe de travail ministériel consacré aux CPE s'est tenu le 19 juin. Nous avons obtenu l'alignement de l'indemnité forfaitaire des CPE sur la part fixe de l'ISOE⁽¹⁾ des enseignants (+ 95 € annuels à compter de septembre 2015). Bien que d'impact financier relatif, cette augmentation était attendue. Après la hausse des promotions à la hors-classe, c'est une nouvelle avancée. Elle est à porter au crédit du SNES-FSU qui a pesé de tout son poids dans ces discussions. Ce rattrapage du retard accumulé au fil des années répond encore insuffisamment au besoin d'amélioration des rémunérations et des carrières de tous dans un contexte d'austérité réaffirmée. La proposition ministérielle d'un Grade à accès fonctionnel (GRAF) avec un accès direct par la classe normale est restée floue. Le SNES a défendu le principe d'une réelle perspective de carrière de type agrégation ou son équivalent.

Des missions confortées

Le texte a beaucoup évolué depuis la première version de janvier 2014 qui nous avait frappés

par ses nombreuses insuffisances. Le SNES-FSU, tout au long des discussions, a enrichi le plus possible la fiche 1 qui servira de base à l'écriture d'un nouveau texte. L'esprit de la circulaire de 82 est conservé, les dérives managériales sont évitées et le positionnement du CPE en personnel éducatif impliqué dans le suivi des élèves en lien avec les équipes pédagogiques fortement réaffirmé (www.snes.edu/Derniere-reunion-du-groupe-de.html).

Des points en suspens

Le SNES-FSU a tenu à réaffirmer la nécessité d'une clarification des obligations de service (35 heures hebdomadaires) et intervient encore pour obtenir un arbitrage favorable. Le ministère a proposé de supprimer la semaine de petites vacances et de la transformer en un forfait couvrant les dépassements horaires. Le SNES a alerté sur le risque d'autoriser ainsi l'alourdissement du temps de travail hebdomadaire. Il a proposé en compensation des charges déjà excès-

ABSENTÉISME

Le ministère a présenté au CSE du 12 juin un décret sur la prévention et la lutte contre l'absentéisme. Il entérine ainsi l'abrogation de la loi Ciotti et le dispositif de suspension des allocations familiales. Le SNES-FSU s'est félicité de la nouvelle philosophie du texte dont l'objectif est de mieux accompagner les élèves et leur famille par un dispositif progressif d'alerte et d'accompagnement en co-éducation avec les responsables des élèves. Le SNES-FSU a amendé avec succès ce décret afin de mieux impliquer les équipes éducatives et de limiter l'intervention de la commission éducative aux cas de persistance du défaut d'assiduité. Il a aussi obtenu un groupe de travail sur la circulaire d'application et a proposé des amendements visant à rendre le texte plus opérationnel au plus près de la réalité des établissements.

sives qui pèsent sur les CPE. Le battage du syndicat UNSA des chefs d'établissement contre cette proposition « démagogique » n'est sans doute pas étranger à ce blocage. L'amélioration des conditions de travail reste un enjeu d'actualité que le ministère ne pourra pas ignorer. Le SNES demande d'autres rendez-vous sur ces questions. ■

Valérie Héraud

(1) Indemnité de suivi et d'orientation des élèves

Du 5 au 28 mai 2014, les adhérents du SNES ont, dans un vote individuel à bulletin secret, élu la nouvelle direction nationale du syndicat pour les deux années à venir. De très nombreuses sections SNES d'établissement ont organisé le vote. Merci aux centaines de militant(e)s qui ont ainsi fait vivre la démocratie syndicale.



12 sièges à la CA nationale (+1 par rapport à 2012). La liste Unité Revendication Indépendance Syndicale gagne 0,2 point (3,45 %) par rapport à 2012 et conserve le même nombre de sièges (2).

La liste Émancipation obtient 2,7 % (+ 0,6 point) et gagne un siège à la CAN (2 sièges).

Quatre listes étaient candidates : Unité et Action, École Émancipée, Unité Revendication Indépendance Syndicale, Émancipation. Les résultats validés le 24 juin 2014 par la CA nationale sortante sont publiés ci-dessous.

En accordant plus de 77 % à la liste Unité et Action, les syndiqués ont très majoritairement confirmé leur confiance aux militant(e)s et à l'orientation Unité et Action, qui dirige le SNES, dans un scrutin marqué par un taux de participation en baisse d'un peu plus de 3 points.

La liste Unité et Action enregistre une baisse de presque 3 points. Elle obtient 59 sièges à la CA nationale (- 2 par rapport à 2012).

La liste École Émancipée obtient 16,7 % (+ 2 points) et

(+ 0,6 point) et gagne un siège à la CAN (2 sièges). Ainsi retrouve-t-on des résultats quasi similaires à ceux de 2009.

La répartition des sièges à la Commission administrative nationale du SNES (CA), ainsi qu'au Bureau national, s'effectue selon la règle de la proportionnelle à la plus forte moyenne (cf. tableaux). La CA nationale compte 75 élus titulaires et 75 élus suppléants dont les secrétaires de catégories. Le Bureau national est composé de 25 titulaires et 25 suppléants.

La nouvelle CA, réunie les 24 et 25 juin 2014, a élu le Bureau national, les secrétaires généraux, les trésoriers et secrétaire administratif ainsi que le secrétariat national. Vous trouverez ci-après la composition des différentes instances.

Jacques Lacroix

Résultats du vote des adhérents pour la CA nationale

Vote d'orientation						
	2014		2012		2009	
	Voix	%	Voix	%	Voix	%
Inscrits	58 634		60 761		64 298	
Votants	22 239	37,93	25 020	41,2	26 543	41,3
Blancs et nuls	1 157		1 188		1 512	
Exprimés	21 082		23 832		25 031	
Liste Unité et Action	16 256	77,1	19 042	79,9	19 272	77
Liste École Émancipée	3 529	16,7	3 506	14,7	4 151	16,6
Liste Unité Revendication Indépendance Syndicale (PRSI en 2009)	727	3,4	779	3,27	935	3,7
Liste Émancipation	570	2,7	505	2,12	672	2,7

Répartition des sièges	CA nationale	Bureau national
Liste Unité et Action	59 (- 2)	21
Liste École Émancipée	12 (+ 1)	4 (=)
Liste Unité Revendication Indépendance Syndicale	2 (=)	0 (=)
Liste Émancipation	2 (+ 1)	0 (=)

Vote de catégories	Voix obtenues par les candidates				
	Exprimés	Liste Unité et Action	Liste École Émancipée	Liste Unité Revendication Indépendance Syndicale	Liste Émancipation
Agrégé(e)s	3 122	2 315	581	123	103
Certifié(e)s AE PEGC	10 960	8 249	2 016	419	276
Non-titulaires	388	304	47	20	17
CPE	550	430	90	19	11
Étudiants-surveillants	90	52	24		14
CO-Psy et D.CIO	199	171	28		
Retraité(e)s	4 224	3 673	403	70	78

Tou(te)s les candidat(e)s Unité et Action ayant recueilli la majorité absolue des suffrages, ont été déclaré(e)s élu(e)s.

La CA nationale du 24 juin a élu

Le bureau national

LISTE UNITÉ ET ACTION – UA
(21 sièges)

Titulaires

ROLET Frédérique ; HUBERT Roland ; SIPAHIMALANI Valérie ; MARAND Xavier ; BAFFERT Corinne ; BARBILLAT Christophe ; BELLIN Fabienne ; CHARRIER Sandrine ; CORDELIER Odile ; DAUNE Monique ; DIRSON Clément ; ESPINASSE Magali ; FERAY Anne ; LECHEVALLIER Caroline ; LE PAIH Gwenaël ; MER Bruno ; MILLOT Lionel ; MORNETTAS Jean-Jacques ; REYGADES Thierry ; TESTE Benoît ; VIALLE Michel.

Suppléants

BELLEQUEULLE Vincent ; CAHOUET Marylène ; CARDOSO Alice ; CLUZEL Augustin ; COHEN Jean-Hervé ; DENEUVEGLISE Serge ; HARVIER Jean-Michel ; HERAUT Valérie ; LACROIX Jacques ; LEBRUN Patrick ; LE FIBLEC Hervé ; LEIRITZ Matthieu ; MERAL Jean-Pascal ; MONNIER Marie Agnès ; MORDELET Caroline ; POZUELO José ; SARRASIN Aurélia ; SAUTEREY François ; SECHET Emmanuel ; SOLDAT Patrick ; TRAMONI Laurent.

LISTE ÉCOLE ÉMANCIPÉE

(4 sièges)

Titulaires

AKIELEWIEZ Agnès ; BOIRON Laurent ; PONTOIZEAU Nolwenn ; SILLAM Olivier.

Suppléants

LEFEVRE Clément ; MARANGE Sylvain ; PERILLAT Marie-Cécile ; SIAUDEAU Julie.

Le secrétariat national

La CA nationale a également procédé à l'élection du secrétariat national composé du secrétariat général, des responsables de secteurs et d'un(e) représentant(e) de l'École Émancipée. Il est composé de :

Unité et Action : ROLET Frédérique ; HUBERT Roland ; SIPAHIMALANI Valérie ; MARAND Xavier ; MORNETTAS Jean-Jacques ; LACROIX Jacques ; BARBILLAT Christophe ; BELLIN Fabienne ; CAHOUET Marylène ; CHARRIER Sandrine ; CORDELIER Odile ; DAUNE Monique ; FERAY Anne ; HARVIER Jean-Michel ; LECHEVALLIER Caroline ; LEIRITZ Matthieu ; MER Bruno ; MILLOT Lionel ; REYGADES Thierry ; SAUTEREY François ; SOLDAT Patrick.
École Émancipée : SILLAM Olivier.

Le secrétariat général



Les secrétaires généraux

FRÉDÉRIQUE ROLET : agrégée de lettres classiques, enseigne au collège Lavoisier de Lambersart (Nord). Elle est la porte-parole du SNES et chargée des contacts avec le ministre.

ROLAND HUBERT : agrégé de mathématiques, enseigne au lycée Sidoine-Apollinaire de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

Les secrétaires généraux adjoints



VALÉRIE SIPAHIMALANI : agrégée de SVT, enseigne au lycée Jules-Ferry de Paris.



XAVIER MARAND : certifié de mathématiques, enseigne au lycée André-Argouges de Grenoble (Isère).

Trésorier



JEAN-JACQUES MORNETTAS

Trésorière adjointe



SYLVIE DEVIENNE

Trésorier adjoint et secrétaire administratif



JACQUES LACROIX

La CA nationale 2014-2016

Liste UNITÉ ET ACTION - UA (59 sièges)

Titulaires

ROLET Frédéric ; HUBERT Roland ; SIPAHIMALANI Valérie ; MARAND Xavier ; BAFFERT Corinne ; VIALLE Michel ; KRAEMER Emmanuelle ; DIRSON Clément ; BOULONNE Karine ; TRAMONI Laurent ; FORGET Marie-Pierre ; TESTE Benoît ; FERAY Anne ; BARBILLAT Christophe ; CAHOUE Marylène ; DENEUEGLISE Serge ; ESPINASSE Magali ; LE PAIH Gwénaél ; HERAUT Valérie ; SALMON Sébastien ; MONNIER Marie-Agnès ; CLUZEL Augustin ; KRANTZ Nadine ; MER Bruno ; BELLIN Fabienne ; SCHWARTZ Bernard ; CORREZE Marianne ; REYGADES Thierry ; CORDELIER Odile ; HUMEAU Bertrand ; MILLOT Lionel ; LIZE Carole ; MERAL Jean-Pascal ; FAIVRE Nathalie ; SECHET Emmanuel ; LECHEVALLIER Caroline ; ANANOU Thierry ; CHARRIER Sandrine ; LEBRUN Patrick ; DAUNE Monique ; LACROIX Jacques ; SOLDAT Patrick ; POZUELO José ; LE FIBLEC Hervé ; GIRARDIN Christophe ; MORNETTAS Jean-Jacques ; GUEVILLE Claire ; GALAN Alain ; MEUNIER Pascal ; ALONSO Santiago ; MICHALON Carine ; MARSAULT Guillaume ; EBION Sarah ; MARIINI Emmanuelle ; HARVIER Jean-Michel ; SAUTEREY François ; LEIRITZ Matthieu ; SARRASIN Aurélie ; CARDOSO Alice.

Suppléants

COHEN Jean Hervé ; VENETITAY Sophie ; CLODORE Martine ; LECOINTE François ; LANGOUREAU Fabienne ; RIO Stéphane ; PRIOURET Pierre ; DENJEAN DAGA Florence ; DOOGHE Juliette ; LALYS Frédérique ; ROSSET Ludivine ; STAËLEN Erick ; BILLATE Alain ; HERAUD Alain ; PELLA Céline ; ADELL Jérôme ; MORLAT Romain ; BELLEGUEULLE Vincent ; NAUD Marylène ; MEYSSONNIER Thierry ; LELARGE Olivier ; POUS Claire ; LEVIS Mathurin ; RALUY Olivier ; BOUCHART Georges ; JARRIGE Christine ; MORDELET Caroline ; PETRAULT Thierry ; FAIVRE Laetitia ; MERCIER Emmanuel ; HART Amélie ; DEVIENNE Sylvie ; HILL Xavier ; CLAVEAU Fabien ; ARNOUX Patrice ; DELPORTE Annie ; DEMOUSTIER Jessica ; FERET Claire-Marie ; RALLET Daniel ; BAUGEY Valérie ; LEFEBVRE Yannick ; LE CAM Daniel ; CHALMIN Claudie ; FLAMAND Laure ; GAUDRY Philippe ; OLIVAIN Michèle ; RAGOT Clara ; ALBERT Didier ; GAUDION Gilles ; BAYLY Laurent ; VEBREL Boris ; ANTOLINI-VIDAL Nathalie ; MOREAU Hervé ; LASCROUX Florian ; BOULLE Franck ; DUPLAN Miguel ; GALIN Michel ; BALESTRAT Pascale ; GERLAND Cédric.

Liste ÉCOLE ÉMANCIPÉE (12 sièges)

Titulaires

SILLAM Olivier ; PONTOIZEAU Nolwenn ; BOIRON Laurent ; AKIELEWIEZ Agnès ; LEFEBVRE Clément ; PERILLAT Marie Cécile ; MARANGE Sylvain ; SIAUDEAU Julie ; FERRY Pascal ; HERVOUET Élisabeth ; END Gauvain ; PIAGET Natacha.

Suppléants

GIROMINI Raphaël ; VIGUIER Bénédicte ; BEKHTARI Grégory ; DARROMAN Ingrid ; SPRINGER Nicolas ; HAYE Marie ; DECHA Michel ; PERROT Juliette ; VERDON Nicolas ; BENASSAR Laure ; CASSUTO Yves ; GELIN Clémence.

Liste UNITÉ REVENDEICATIONS INDÉPENDANCE SYNDICALE (2 sièges)

Titulaires : LEFEBVRE Jack ; BENOÎT Christophe.

Suppléants : DANRY Édith ; GREINER Emma.

Liste ÉMANCIPATION (2 sièges)

Titulaires : JOUSMET Raymond ; DAUPHINE Quentin.

Suppléants : LAURENTI Catherine ; DA SILVA Serge.

LES SECRÉTAIRES DE CATÉGORIE

Les candidats aux secrétariats de catégorie, présentés par Unité et Action, ayant recueilli la majorité des suffrages exprimés, ont été déclarés élus et sont de ce fait membres de la CA nationale.

Agrégés

Titulaire : DENEUEGLISE Serge – **Suppléante :** POUS Claire

Certifiés-AE-PEGC

Titulaire : BARBILLAT Christophe – **Suppléante :** NAUD Marylène

Non-titulaires

Titulaire : KRANTZ Nadine – **Suppléante :** MORDELET Caroline

CPE

Titulaire : HÉRAUT Valérie – **Suppléant :** RALUY Olivier

CO-Psy et D.CIO : **Titulaire :** MONNIER Marie-Agnès – **Suppléante :** JARRIGE Christine

Retraités

Titulaire : CAHOUE Marylène – **Suppléant :** BOUCHART Georges

Étudiants-surveillants

Titulaire : CLUZEL Augustin – **Suppléant :** LEVIS Mathurin

Comment est élue la CA nationale ?

Tous les deux ans, les syndiqués sont appelés à élire la direction de leur syndicat, tant au niveau national qu'académique et départemental.

Tous ces votes internes sont organisés sous la responsabilité de chaque section d'établissement (S1), qui a l'entière maîtrise du déroulement des opérations électorales et en organise le dépouillement. Les résultats établis par la commission de dépouillement du S1 sont transmis à la section académique (S3). La Commission académique de dépouillement vérifie la régularité des opérations électorales : liste d'émargement des votants, concordance

entre la liste électorale et celle des adhérents à jour de leur cotisation dans la section, etc. Chaque commission académique de dépouillement, qui comprend en principe des représentants de chaque liste candidate, totalise les résultats transmis par les S1 après avoir procédé aux vérifications. Elle arrête le résultat dans l'académie pour la CA nationale (orientation et vote de catégorie). La CA nationale proclame le résultat national après que la Commission nationale de dépouillement a effectué les mêmes vérifications dans les mêmes conditions de pluralisme. Chaque liste désigne, pour deux ans, ses représentants à la CA nationale

et au bureau national sur la base du nombre de voix qu'elle a obtenu.

La CA nationale du SNES compte 75 sièges et se réunit au moins cinq fois par an. Elle prend toute décision que requiert l'activité syndicale. *L'US*, adressée à chaque adhérent(e), rend compte de ses décisions. Garantie supplémentaire de transparence, le SNES publie sur son site web les résultats du vote d'orientation S1 par S1 tels qu'ils ont été enregistrés par les commissions académiques. Chaque section peut ainsi vérifier la conformité entre le résultat qu'elle a transmis et celui pris en compte dans la totalisation nationale. ■



© Daniel Maunoury

Annexe du procès-verbal de la Commission nationale de dépouillement

La Commission nationale de dépouillement des votes pour le renouvellement de la CA nationale et des secrétariats de catégories s'est réunie le mercredi 18 juin 2014 au siège du SNES, 46, avenue d'Ivry, Paris 13^e.

La Commission était composée de :

- Daniel Robin (cosecrétaire général), Jacques Lacroix (secrétaire administratif) ;
- Laurent Boiron pour la liste « École Émancipée » ;
- Jack Lefebvre pour la liste « Unité Revendication Indépendance Syndicale » ;
- Olivier Vinay pour la liste « Émancipation ».

La Commission :

- a constaté que les syndiqués et les sections syndicales ont assuré la régularité des opérations électorales et que les élections

se sont déroulées conformément au règlement électoral ;

- a pris en compte l'ensemble des procès-verbaux transmis par les commissions de dépouillement des S3 ;
- a décidé de valider les résultats enregistrés par la sous-commission de dépouillement pour les sections « Hors de France » et des COM ;
- a procédé au calcul de la répartition des sièges pour la CA nationale et le Bureau national selon la règle de la proportionnelle à la plus forte moyenne. La Commission nationale de dépouillement propose à la CA nationale d'approuver le présent procès-verbal et de valider les résultats des votes d'orientation et de catégories. ■

Fait à Paris, le 18 juin 2014

Votes de la CA nationale

Validation de l'ensemble des résultats nationaux : pour : 42 ; contre : 0 ; abstentions : 0 ; NPPV : 0



Bureau national

Trois camarades (Daniel Robin, Elisabeth Hervouet, Nicolas Morvan) quittent le secrétariat national et le bureau national après des années de militantisme au service du SNES et de la FSU. Nous les remercions pour leur engagement au service des personnels de l'Éducation nationale et de l'école publique, et nous ne doutons pas qu'ils continueront à militer pour la promotion des valeurs qui nous rassemblent.

Nous saluons aussi le départ en retraite de Bernard Duffourg. Il quitte le BN, la CA nationale et le S3 de Montpellier après une carrière d'enseignant riche en investissement syndical à Créteil, puis à Montpellier.



Daniel Robin

© Thierry Nectoux



Elisabeth Hervouet

© Thierry Nectoux



Nicolas Morvan

© Thierry Nectoux



Bernard Duffourg

© DR

ILS NOUS ONT QUITTÉS... ANDRÉ DELLINGER

Travailleur infatigable, toujours à la recherche des convergences avec toutes les catégories de personnels et de travailleurs, il fut sa vie durant dévoué au syndicalisme enseignant et à ses idéaux.

Élève de l'ENP de Metz puis du LT de Reims, il entre à l'ENSET en 1952. Capétien en 1955, il enseigne à Oyonnax, puis à Metz où il devient secrétaire de S1. Membre de la CA FEN 57 et de la CA SNET de Strasbourg, il est élu en 1959 à la CA nationale du SNET puis au BN en 1962 et à la CAPN en 1965. Ayant obtenu en 1966 l'agrégation de STE, il est muté au lycée Turgot à Paris. Il participe aux travaux préparatoires à la fusion SNES-SNET de 1966 et est élu à la CAN et au BN du « nouveau » SNES sur la liste UA qui devient majoritaire en 1967. André est alors élu secrétaire de la commission corporative de la CAN et siège au « mini-secrétariat » aux côtés d'A. Drubay et E. Camy-Peyret, secrétaires généraux, et de G. Alaphilippe, F. Blanchard et J. Petite. Membre du Conseil supérieur de la Fonction publique et du Comité technique paritaire ministériel, il sait nouer d'étroits contacts avec les militants des autres syndicats et avec l'administration. C'est à compter de cette date que je travaille à ses côtés et découvre le militant jovial mais travailleur infatigable et rigou-

reux qui sait s'appuyer sur son expérience professionnelle. Avec F. Regnault et G. Alaphilippe, il va construire pièce par pièce le dossier qui fondera notre revendication de revalorisation du métier en étroite articulation avec celle de notre exigence d'un enseignement de qualité pour tous les jeunes. C'est à lui que l'on doit le vote du congrès national de Bordeaux (1979) pour une seconde échelle indiciaire des certifiés qui débouchera dix ans plus tard sur la création de la hors-classe, que la lutte syndicale rendra peu à peu accessible à tous.

Sourcilieux de l'indépendance syndicale

André a toujours eu le souci de défendre les intérêts de chaque catégorie tout en organisant les convergences avec toutes les autres, que ce soit dans l'Éducation nationale, la Fonction publique ou avec l'ensemble des travailleurs actifs comme retraités. Membre du PC depuis 1960, il est aussi un syndicaliste sourcilieux sur le respect de l'indépendance syndicale et le manifestera à plusieurs reprises (projet Fontanet, dossiers sur la hié-



rarchie des salaires, sur la reconnaissance des qualifications...).

En 1983, sa demande (qu'il justifiait pour corriger ce qu'il considérait comme une démarche revendicative pas assez ambitieuse pour les personnels des collèges et lycées) d'être élu secrétaire général adjoint n'ayant pas abouti, André démissionne de tous ses mandats et reprend un service complet au lycée de Vitry où enseigne son épouse, et continue de participer activement à la vie syndicale. Il s'investit aussi dans Confrontations puis dans ATTAC. ■

Pierre Toussenel

Ancien secrétaire général adjoint du SNES



JEAN PETITE

Maquisard en 1944, chrétien progressiste, Jean Petite fut aussi un militant et dirigeant syndical de premier plan, dont le travail et la réflexion laisseront une marque durable.

succinctement⁽¹⁾. Encore lycéen, il a été en contact avec la Résistance et rejoignit le maquis en 1944. Il militait alors à la Jeunesse étudiante chrétienne et restera toute sa vie fidèle à son engagement chrétien progressiste, mouvance un peu oubliée aujourd'hui mais qui joua un grand rôle à gauche après la guerre. Cela le fit adhérer au PSU et plus tard au Parti socialiste.

Il fit partie de la première équipe élue à la direction du SNES en 1967. C'était le temps où il fallait tout inventer, à la fois parce que le courant de pensée auquel il appartenait n'avait aucune expérience de direction d'un grand syndicat, et parce que le second degré et donc le SNES entraient dans une phase de développement à un rythme difficile à imaginer aujourd'hui. Comment passer d'un enseignement réservé à une élite sociale à un second degré de masse ? Jean fut le principal architecte de la réflexion pédagogique inédite engagée à cette fin par le SNES. Très tôt, il s'intéressa aux questions internationales et fut secrétaire général de la Fédéra-

tion internationale des professeurs du secondaire (FIPESO) de 1982 à la fin de sa carrière en 1986.

Une empreinte durable

Jean était de ceux qui avaient connu la guerre et qui ne l'oublieront jamais. Il resta toute sa vie fidèle au Mouvement de la Paix et fut un des ambassadeurs de l'Appel des cent pour la paix et le désarmement en 1982.

Dans les divers domaines dont je me suis occupé après Jean, j'ai pu mesurer l'empreinte qu'il avait laissée. Et, comme le dit Kari Henriksen, la syndicaliste norvégienne avec qui il a mis en œuvre un important programme de solidarité avec les syndicats africains : « *Jean nous manquera, tout comme son amitié et son sourire contagieux qui resteront autant d'heureux souvenirs* ». ■

Louis Weber

Ancien secrétaire général adjoint du SNES

(1) On pourra se reporter à : <http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article152758>

Lorsque j'ai téléphoné à Barbara après avoir appris le décès de Jean, j'ai pu mesurer la profonde détresse de celle avec qui il vivait en Angleterre depuis près de trente ans. En même temps, elle m'a dit qu'il ne fallait pas être triste parce qu'il était parti serein, avec la claire conscience d'une longue vie bien remplie. Une vie particulièrement riche en effet et il n'est guère possible d'en faire ici le tour, même

Réforme territoriale

État très centralisé jusque 1981, la France a connu deux étapes majeures de décentralisation. En 1982-83, les lois Defferre actent le transfert de compétences d'État vers les collectivités. L'acte II sous le gouvernement Raffarin (2003-2004) affirme l'organisation décentralisée de la République, et l'État transfère de nouvelles compétences. Une troisième séquence de réorganisation territoriale, amorcée en 2010 et marquée par l'objectif de réduction des dépenses publiques, se poursuit aujourd'hui, non sans revirements multiples.

Acte III

François Hollande à son arrivée au pouvoir revient sur la réforme électorale qui a instauré le conseiller territorial unique. Annoncé sans beaucoup de détails dans sa campagne, « l'acte III » a donné lieu depuis à divers projets très contestés par les élus socialistes. Une loi votée en décembre 2013 crée neuf métropoles ordinaires et trois

particulières. Deux projets de lois sont en cours d'examen. Le premier définit la carte des quatorze nouvelles Régions et la loi électorale qui s'y rapporte. Débat parlementaire prévu en juillet pour des élections régionales et départementales à l'automne 2015.

Le deuxième supprimerait la clause générale de compétence pour les Régions et les départements. Il consacre les Régions et les intercommunalités comme éléments majeurs, avec les métropoles, de l'organisation territoriale. ■

14

Inégalités

Clause générale de compétence

Les différentes lois de décentralisation ont attribué des compétences obligatoires à chaque collectivité. Cette clause donne aux collectivités la capacité d'intervenir dans les domaines autres que ceux qui leur sont attribués de manière obligatoire. Ainsi départements et Régions financent de l'aide aux devoirs, des crèches, les manuels scolaires en lycée, universités, hôpitaux... Cette clause a contribué à accroître les inégalités entre les territoires et a permis à l'État de se défaire sur les collectivités territoriales. Le SNES-FSU s'est prononcé contre notamment pour ces motifs.

En 2010, Sarkozy l'a supprimée aux départements et aux Régions. François Hollande l'a rétablie en décembre 2013 et propose de l'abroger pour les départements et les Régions en juin 2014 ! ■

Compétences partagées

En 1982, des compétences sont transférées « par blocs » de l'État vers les collectivités. L'Éducation nationale fait exception à ce principe. L'État conserve alors les prérogatives essentielles à la garantie de l'égalité sur tout le territoire.

EPLLE

Dans l'éducation

Le transfert aux départements et aux Régions de la compétence de construction, entretien et rénovation des collèges et des lycées. L'État conserve les prérogatives essentielles : gestion des personnels, définition des contenus, horaires, diplômes, carte des formations...

La loi crée aussi les EPLE (Établissements publics locaux d'enseignement), donnant à chaque collège et lycée la personnalité morale, un espace d'autonomie, un conseil d'administration.

L'acte II, une brèche est ouverte avec le transfert des missions et des personnels Techniciens et Ouvriers de Service aux départements et Régions.

Le transfert de l'orientation scolaire envisagé au départ est finalement abandonné. Les compétences des Régions en matière de formation professionnelle sont étendues. ■

Métropoles et intercommunalité

La métropolisation constitue le point central de la loi votée en décembre 2013. Le sort du Grand Paris, du Grand Lyon et de la métropole marseillaise y sont traités spécifiquement. Ces trois projets, présentés avec l'objectif de faire de ces trois pôles des lieux de compétitivité capable de « rivaliser »

2013

avec leurs homologues européennes ont été l'objet de nombreuses controverses. Le développement de l'intercommunalité est beaucoup moins

médiatisé. Pourtant c'est un aspect important de réorganisation du territoire. Le développement accru des métropoles, des Régions et de l'intercommunalité prépare la disparition des départements. ■



ARF, ADF, AMF, AMRF

Ces associations d'élus pèsent de façon importante (et souvent contradictoire...) dans les décisions.

L'ARF milite en faveur d'une décentralisation accrue et du pilotage par les Régions de la chaîne formation-orientation-emploi.

Réduction des dépenses publiques

Pour 122 pays, en 2013

L'Organisation Internationale du Travail remarque que l'Europe n'est pas seule concernée, comme on le pense parfois, mais que 82 pays en développement le sont aussi. De ce fait, 70 % de la population mondiale n'a pas de véritable protection sociale et 39 % n'a pas accès à un système de soins. 49 % des personnes ayant dépassé l'âge de la retraite ne touchent aucune retraite. 12 % seulement des chômeurs bénéficient d'allocations. L'OIT souligne qu'à une première phase de la crise (2008 et 2009), au cours de laquelle 48 pays à revenus élevés ont mis en place des plans de relance (2 400 Md\$), a succédé, depuis 2010, une généralisation des politiques d'assainissement budgétaires dont l'OIT souligne les conséquences catastrophiques sur les populations les plus fragiles.

Chômage dans le monde

Pas d'inversion non plus

L'OIT chiffre la progression du chômage en 2013 à 4 millions de personnes, pour atteindre au total 200 millions de personnes (31 millions de plus qu'en 2008), soit 6 % de la population active, la situation se dégradant plus vite dans les pays développés que dans les pays en développement. En 2018, en dépit des 200 millions d'emplois supplémentaires créés d'ici là, le nombre de demandeurs d'emploi atteindra 215 millions. L'OIT propose la remise en cause des politiques d'austérité et une hausse des revenus du travail qui pourraient réduire le chômage de 1,8 % d'ici à 2020, soit 6,1 millions d'emplois nouveaux.

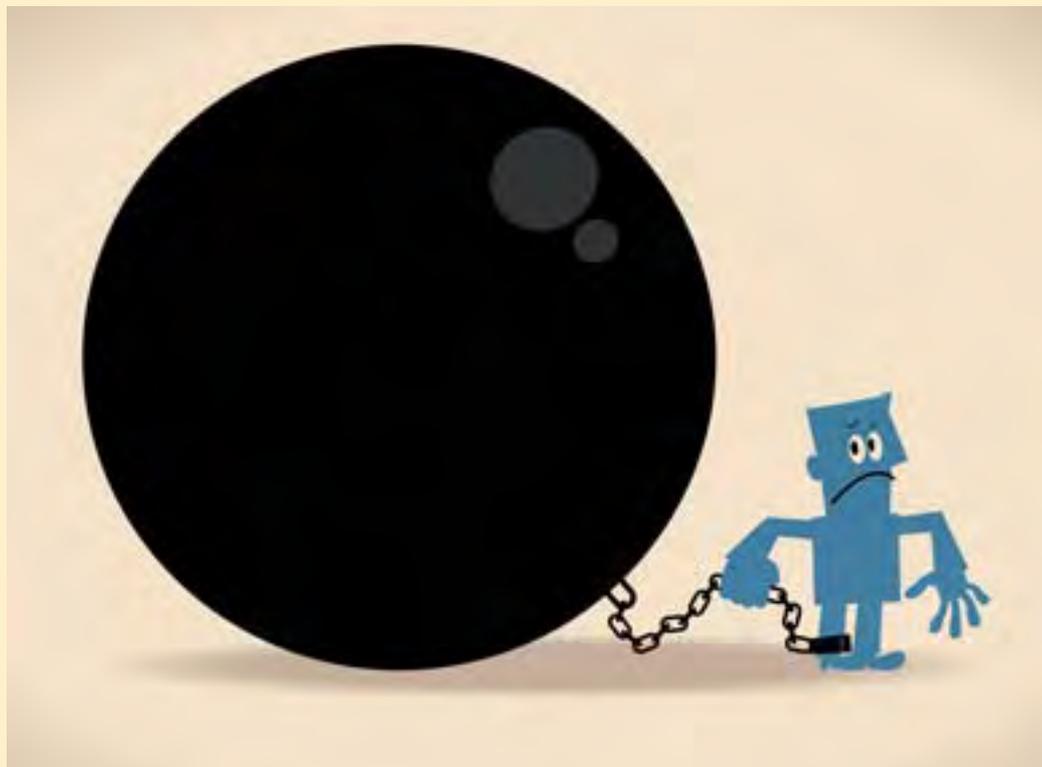
Tourisme

Nouveau record pour Paris

En 2013, la capitale a enregistré un nouveau record de fréquentation touristique, avec 29,3 millions de visiteurs (+ 2 %), dont 12,1 millions d'étrangers. En termes de nuitées hôtelières, progressent tout particulièrement les Américains (+ 15 %), les Chinois (+ 27 %), les Russes (+ 9 %) et les Australiens (+ 16 %). Au total, 36,7 millions de nuitées hôtelières ont été enregistrées à Paris en 2013, dont 11,9 millions de Français (en recul de - 8,5 %) et 24,8 millions d'étrangers (+ 3,8 %). Selon la Mairie de Paris, le Grand Paris (Paris et les trois départements limitrophes) reste, avec 47 millions de visiteurs, « la première destination touristique au monde », devant le Grand Londres (35 millions).

RAPPORT SUR L'AUDIT DE LA DETTE

Le dogme de la baisse des dépenses publiques mis en cause



Le rapport sur l'audit de la dette que vient de sortir un groupe de travail du Collectif Audit Citoyen (www.audit-citoyen.org) sape les fondements du discours dominant et avance des propositions pour sortir de ce piège.

Il montre que l'augmentation de la dette de l'État (79 % de la dette publique) ne peut s'expliquer par l'augmentation des dépenses puisque leur part dans le PIB a chuté de deux points en trente ans. Si la dette a augmenté, c'est d'abord parce que tout au long de ces années l'État s'est systématiquement privé de recettes en exonérant les ménages aisés et les grandes entreprises : du fait de la multiplication des cadeaux fiscaux et des niches, la part des recettes de l'État dans le PIB a chuté de cinq points en trente ans.

C'est ensuite parce que les taux d'intérêt ont souvent atteint des niveaux excessifs, notamment dans les années 1990 avec les politiques de « franc fort » pour préparer l'entrée dans l'euro, engendrant un « effet boule-de-neige » qui pèse encore très lourdement sur la dette actuelle.

Des choix politiques absurdes

Si l'État n'avait pas réduit ses recettes et choyé les marchés financiers, le ratio dette publique sur PIB aurait été en 2012 de 43 % au lieu de 90 %. Au total, 59 % de l'actuelle dette publique proviennent des cadeaux fiscaux et des taux d'intérêt excessifs. Quatre éléments se dégagent de ce rapport : d'abord cette politique est absurde puisqu'elle entretient la récession tout en privant les pouvoirs publics de moyens d'intervention à la hauteur des enjeux d'aujourd'hui comme la transition écologique.

Ensuite, elle s'inscrit dans une stratégie de long terme qui cherche à provoquer un changement de société par une rhétorique perverse : on commence par assécher les ressources publiques pour ensuite déclarer qu'il faut réduire les dépenses publiques car « les caisses sont vides ».

C'est particulièrement net sur la période 2000-2012, et il est clair que les mesures actuelles (CICE, pacte de responsabilité, allègement de cotisations sociales et d'impôts) s'inscrivent dans cette continuité.

Effets nuisibles irréversibles

Stratégie de long terme car elle cherche à produire des effets d'irréversibilité : par exemple, la réduction de la protection sociale produit des modifications politiques (logique de l'intérêt privé sur un mode inégalitaire) et économiques (montée en puissance des lobbys de l'assurance) sur lesquelles il est ensuite difficile de revenir, comme le montre l'exemple américain.

Ce rapport montre également qu'il n'est pas possible de priver les marchés financiers de leur pouvoir de contrôle politique sur les politiques publiques (par le chantage à la hausse des taux d'intérêt) sans une réforme systémique des circuits de financement. Enfin, il fait la proposition d'un débat citoyen sur la partie illégitime de la dette afin d'alléger le fardeau de celle-ci, et avance quelques hypothèses dans cette direction. ■

Daniel Rallet

Services d'aide à domicile auprès des personnes âgées en perte d'autonomie

La commission des affaires sociales du Sénat a adopté le 4 juin le rapport présenté sur la situation de l'APA.

Adopté à l'unanimité, le rapport d'information de Jean-Marie Vanlerenberghe (UDI Pas-de-Calais) et Dominique Watrin (CRC Pas-de-Calais) informe avec des chiffres d'abord : on compte 1,2 million de bénéficiaires de l'APA⁽¹⁾ dont 60 % à domicile et 40 % en établissement. Les deux sénateurs alertent sur un système à bout de souffle qu'il faut réformer de toute urgence.

La diminution des dépenses publiques et celle du pouvoir d'achat des ménages est la première source de difficultés. Les structures concernées d'aides à domicile connaissent des problèmes financiers importants qui se traduisent par des suppressions d'emplois et des dépôts de bilan. Aux départements ensuite de gérer la situation au mieux ! Les rapporteurs pointent en particulier « les limites du système de tarification horaire » aggravées par des pratiques hétérogènes entre les départements et qui ne permet pas de prendre en compte la réalité des coûts des services. Ils dénoncent aussi la situation faite aux salariés des services d'aide à domicile : temps partiels contraints, faibles qualifications et rémunérations, métiers peu reconnus, conditions de travail difficiles, non respect des conventions collectives...

Propositions pour le maintien à domicile

Ce rapport tombe à point, au moment où le gouvernement vient enfin de relancer la loi de l'adaptation de la société au vieillissement qui entend favoriser le soutien à domicile et qui doit être débattue en septembre 2014 devant le Parlement.

Les deux sénateurs formulent treize propositions articulées autour de trois axes.

Ils préconisent d'abord un engagement financier plus fort de l'État, notamment pour mettre en place un tarif national de référence dans le cadre de l'APA, et un tarif modulable suivant les caractéristiques des départements qui permette réellement de couvrir les besoins. Ils précisent que le coût de cet alignement des tarifs devrait être supporté par l'État, ce qui rééquilibrerait le financement actuel de l'APA entre les conseils généraux (70 %) et l'État (30 %). Cette proposition du rapport se concilie mal avec les politiques d'austérité actuelles et les mesures d'économies de 50 milliards décidées par le gouvernement, qui entend financer sa loi par la seule CASA⁽²⁾ payée par les retraité-e-s imposables (645 millions d'euros). Or, la CASA doit aussi servir à la prévention de la perte d'autonomie, à l'adaptation des logements et à l'accompagnement des aidants familiaux (4,3 millions de personnes dont 62 % de femmes).

Autre grande préconisation du rapport : « Faire progresser les conditions de travail et de rémuné-

ration des personnels et renforcer l'attractivité du secteur » par une réforme des diplômes et des certifications, par la structuration d'une politique de prévention de la pénibilité et par une intensification des contrôles réalisés dans les services par l'inspection du travail. Or, si la loi entend améliorer les conditions de travail par la seule prise en charge des déplacements, le « plan des métiers de l'autonomie » ne répond pas aux exigences de formation, de qualification, de statut des personnels.

Revalorisation de l'APA et des personnels

Enfin, les rapporteurs insistent sur la nécessité de mieux coordonner les structures intervenant au domicile des personnes fragiles.

À juste titre, ils soulignent l'insuffisance de la revalorisation de l'APA, tant au niveau des heures allouées qu'au niveau du reste à charge pour les personnes âgées en perte d'autonomie.

La loi se veut ambitieuse. Mais elle ne le sera que dans les mots si elle ne se traduit pas, concernant le maintien à domicile, par une réelle revalorisation de l'APA et par des personnels formés et en nombre suffisant. Elle ne répondra pas aux attentes si elle ne traite pas rapidement la question des EHPAD que le rapport évoque en insistant sur l'urgence des réponses. ■

Marylène Cahouet et Monique Daune

(1) Allocation personnalisée d'autonomie

(2) Contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie



© Humor Kristo / Fotolia.fr

D'après Facebook

Les Français pas si repliés sur eux-mêmes

Le réseau social vient de publier la proportion d'utilisateurs, classés par pays, ayant au moins 10 % d'« amis » étrangers en 2014. Surprise, cette proportion est de 30 % pour les Français (soit 8 millions sur les 27 millions d'utilisateurs de Facebook), juste derrière les Anglais (32 %), qui ont l'« avantage » de la langue la plus utilisée à l'international, et loin devant des pays comme le Brésil (4 %), l'Inde (15 %) et les États-Unis (20 %). De plus, cette proportion a triplé en trois ans, ce qui correspond à l'une des progressions les plus rapides du monde.

Énergies renouvelables

Emplois en hausse

L'Agence internationale pour les énergies renouvelables (Irena), dans son rapport 2014, se félicite de ce que le secteur soit devenu un employeur significatif dans le monde avec 6,5 millions d'emplois fin 2013. La plupart des emplois restent concentrés dans un petit nombre de pays : Chine (2,6 millions), Brésil (0,89 million), États-Unis (0,62 million). L'Europe totalise globalement 1,24 million d'emploi, dont 0,37 million pour l'Allemagne. Le secteur le plus dynamique est le photovoltaïque (2,3 millions d'emplois, soit + 65 % en un an, surtout en Chine) suivi des biocarburants liquides (1,5 million), de l'énergie éolienne (0,83 million) et de la biomasse (0,78 million).

Allemagne

Championne de la pollution

Selon Eurostat, l'Allemagne est le plus gros pollueur de l'Union Européenne avec 760 millions de tonnes de CO₂ produites en 2013 par la combustion d'énergies fossiles (soit + 2 % en un an). Elle s'inscrit ainsi à contre-courant de l'Union Européenne qui a réussi à réduire à 3,35 milliards de tonnes (- 2,5 % en un an) ses émissions de CO₂, qui représentent 80 % des émissions de gaz à effet de serre de l'UE responsables du réchauffement du climat. Quatre autres pays sont aussi inscrits au tableau noir : Danemark (+ 7 %), Estonie (+ 4 %), Portugal (+ 4 %) et France (+ 1 %).

Jeunes

54 % aidés

par leurs proches

25 % des moins de 30 ans perçoivent une aide financière de la part de proches, contre 7 % pour le reste de la population. Si l'on tient compte de toutes les formes d'aide (financière, matérielle et morale), la proportion des jeunes aidés est de 54 %.

L'importance de l'accompagnement des enfants par leurs parents est une spécificité française. Ailleurs, dans les pays nordiques par exemple, l'État assure cette mission pour une large part.

En France, l'aide fonctionne en outre dans les deux sens, les enfants soutenant leurs parents devenus âgés. 40 % des plus de 75 ans déclarent recevoir une aide de leurs proches.

Intermittents

L'été des festivals promet d'être chaud

Mobilisation croissante des intermittents en ce mois de juin. Le festival d'Avignon lui-même est menacé. Il s'agit d'obtenir, dans un premier temps, que le gouvernement ne donne pas son agrément à l'accord sur l'assurance chômage conclu entre CFDT, CFTC, FO, Medef, CGPME et UPA le 22 mars. Au cœur de la mobilisation, le durcissement du différé d'indemnisation. Jusqu'ici, il était de quelques jours, s'appliquait à partir de 20 000 € de revenus sur les dix derniers mois et touchait 9 % des 100 000 intermittents allocataires. Avec les nouvelles règles, il s'appliquerait dès 10 000 € de revenus, atteindrait un mois dès 15 000 € (deux mois au-delà de 35 000) et toucherait 48 % des allocataires.

Inégalités

Après le FMI, l'OCDE

C'est au tour de l'OCDE d'alerter sur les conséquences négatives du développement des inégalités au plan social et au plan économique. En 30 ans, les 1 % de la population aux revenus, avant impôts, les plus élevés ont capté une part disproportionnée de la progression globale des revenus : jusqu'à 37 % au Canada, 47 % aux États-Unis et même 70 % dans des pays pourtant traditionnellement plus équitables, comme la Finlande, la Norvège ou la Suède. De plus, la quasi-totalité des pays de l'OCDE ont abaissé les taux supérieurs de l'impôt sur le revenu (de 66 % en moyenne en 1981 à 43 % en 2013). Et l'OCDE de conclure « il est capital de veiller à ce que les plus hauts revenus acquittent une juste part de l'impôt ». À suivre...

INÉGALITÉS

Pour déchiffrer le capitalisme néolibéral

La force de l'idéologie libérale est de nous enfermer dans la prison de ses concepts et de ses mots qui s'imposent et imposent une vision spécifique du monde. La lutte idéologique, conceptuelle, est essentielle. Elle fait partie intégrante de notre combat pour imposer des alternatives et défendre les intérêts collectifs de tou(te)s les salarié(e)s.

Un dictionnaire apparaît comme une nécessité pour appréhender la force des mots et des concepts, pour comprendre comment une idéologie se répand. Alain Bihl et Roland Pfefferkorn ont réuni une équipe interdisciplinaire pour faire le point sur les inégalités. Moins empirique que Piketty, les auteurs proposent une perspective analytique pour démontrer le caractère systémique des inégalités qui se renforcent les unes les autres. Aucun champ n'est ignoré. Même les révolutions arabes ont leur place. Pour dire que ce *Dictionnaire des inégalités*⁽¹⁾ traite le sujet in extenso, à la fois sur le terrain national – et il est beaucoup question de la France – et international, géopolitique. Un outil essentiel.

Corvéable tout au long de la vie

Sous un format plus réduit et sur le seul concept d'« employabilité », d'origine anglo-saxonne, Louis-Marie Barnier, Jean-Marie Canu et Francis Vergne interrogent le type de formation professionnelle proposée par les politiques néolibérales. L'individu est livré à lui-même, responsable de ses échecs et de sa capacité à évoluer pour s'adapter aux nouvelles machines. Cette formation tout au long de la vie, un rêve de Jaurès en particulier pour développer les connaissances des salariés pour les transformer en citoyen-nes, est devenue *La fabrique de l'employabilité*⁽²⁾, une sorte de formatage de la pensée sur la formation réduite à l'intensification du travail. Leçon de choses d'un libéralisme qui refuse toute proposition alternative en lui déniait toute légitimité. Une idéologie liberticide.

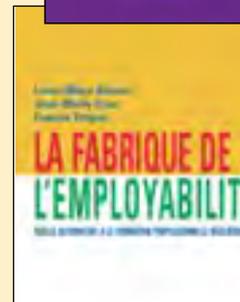
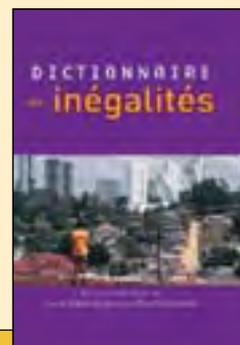
Les riches deviennent de plus en plus riches et le nombre de pauvres s'accroît. Les millionnaires sont de plus en plus nombreux, signe que les inégalités se sont approfondies. Ce système inégalitaire appelle la corruption. Depuis l'entrée dans la dernière crise systémique du capitalisme en 2007, cette réalité apparaît au grand jour. L'entreprise elle-même fait partie de cette corruption généralisée. Les paradis fiscaux en sont une des formes. Alain Deneault et le Réseau pour la justice fiscale se sont penchés sur l'exemple canadien, *Paradis fiscaux : la filière canadienne*⁽³⁾. Leur fil conducteur est chronologique pour mettre en évidence les flux de capitaux entre le Canada et la Barbade, les îles Caïmans, la Nouvelle-Écosse, l'Ontario... pour finir par Panama. Une enquête qui met en lumière l'intervention des gouvernements pour lever toutes les barrières et permettre l'optimisation fiscale. Le Canada, démontrent les auteurs, fait figure de pionnier dans la création de paradis fiscaux caribéens. Aujourd'hui, il est à la

merci de sa création qui s'appuie sur les dogmes du libéralisme – liberté des marchés, non-intervention de l'État – pour défendre ses privilèges. Les « Paradis fiscaux » sont la pointe visible de l'iceberg de la pensée libérale. Il faut lire cette charge argumentée qui est aussi un dessin du Canada et permet de se rendre compte de la place disproportionnée des *hedge-funds*, ces fonds spéculatifs.

Exploitation multiforme

La revue *Regards croisés sur l'économie*⁽⁴⁾ poursuit ces mêmes réflexions dans *Lumières sur les économies souterraines* en traitant du « crime, trafic et travail au noir ». La corruption prend de nouvelles formes dont celle du « bitcoin », cette monnaie électronique qui permet de dissimuler des mouvements de capitaux tout en s'attaquant à la souveraineté monétaire des États. Plus globalement, les réseaux informatiques posent la question des formes nouvelles de réglementation face au « shadow banking » notamment et à la lutte contre la fraude fiscale. D'autres questions sont abordées qui entrent ou pourraient entrer dans le *Dictionnaire des inégalités*, comme le « travail au noir », le travail des enfants et l'économie informelle sans parler de la survivance de l'esclavage. Au moment où il est question d'intégrer dans le calcul du PIB cette économie illégale comme la prostitution ou d'autres types d'activité, il est bon de savoir de quoi il est question. Une démonstration qui rejoint les précédentes. L'idéologie libérale impose ses normes et les présente comme éternelles et uniques. Il est temps de penser le champ des possibles, de l'élargir pour imaginer des réponses à la crise systémique du capitalisme. ■

Nicolas Bénéès



(1) *Dictionnaire des inégalités*, sous la direction de A. Bihl et R. Pfefferkorn, Armand Colin.
 (2) *La fabrique de l'employabilité. Quelle alternative à la formation néolibérale ?*, L.-M. Barnier, J.-M. Canu et F. Vergne, Institut de recherches de la FSU/Syllepse.
 (3) *Paradis fiscaux : la filière canadienne. Barbade, Caïmans, Bahamas, Nouvelle-Écosse, Ontario...*, A. Deneault, éditions Écosociété.
 (4) *Lumière sur les économies souterraines. Crime, trafic, travail au noir...*, Regards croisés sur l'économie/La Découverte.

DOSSIER

Vacances

Un droit ou un luxe ?



Dossier coordonné par Monique Daune et Roland Hubert, réalisé par Fabienne Bellin, Marylène Cahouët, Alice Cardoso, Romain Geny, Hervé Moreau et Valérie Sipahimalani

Dans une société qui partage si mal le travail tout en théorisant la notion de loisirs, les vacances constituent une question au carrefour de multiples problématiques.

On peut en avoir une approche historique en décodant le passage des « congés payés » à la société des loisirs, économique en analysant les retombées du tourisme dans un pays qui reste l'un des plus visités au monde, sociologique en étudiant les usages pour utiliser ce temps « libéré » et les fortes inégalités auxquelles ils sont soumis ou encore éducative en se penchant sur le calendrier scolaire. Ce dernier point a fait l'objet de vives polémiques ces dernières semaines qui ont montré combien ce sujet reste sensible dans l'opinion publique. Les vacances sont-elles cette « parenthèse enchantée » que nous vante l'industrie du tourisme, débarrassée des soucis du quotidien et complètement déconnectée de l'activité professionnelle ? Un privilège ou une conquête sociale ? Consacrées à la famille, aux ami(e)s, aux loisirs, à des pratiques sportives ou culturelles, ou tout simplement à un repos d'autant plus nécessaire que l'organisation du travail engendre toujours plus de stress et de « burn out », les vacances sont aussi pour les personnels de l'Éducation nationale un enjeu majeur en lien avec les rythmes scolaires, les conditions de travail mais aussi avec l'image que renvoient nos professions. Ce dossier tente de faire le point à quelques jours de la fin de l'année scolaire quand il nous faut assurer les dernières missions liées aux examens et aux procédures d'orientation... tout en préparant la prochaine rentrée. Nous vous en souhaitons une bonne lecture pendant ces semaines que nous espérons enrichissantes et récupératrices. ■



Pratiques socialement marquées

Peut-on vraiment démocratiser les vacances ?

L'accès aux vacances s'est nettement démocratisé au cours du xx^e siècle. Pourtant, ni les frontières de classes, ni les mécanismes de distinction n'ont disparu.

Faire un usage improductif de son temps, et le montrer, pour faire voir qu'on n'a pas besoin de s'abaisser à travailler : c'est entre autres par le « loisir ostentatoire » que la « classe de loisir » construit son prestige, d'après le sociologue américain T. Veblen. Ce qui suppose un accès exclusif à cette « oisiveté ». Or, les congés payés, instaurés en 1936 par le Front Populaire, et élargis ensuite progressivement (jusqu'à cinq semaines en 1982), donnent formellement accès à tous à ce « privilège ». Il faut cependant attendre les années 1960 pour que ce « droit aux vacances » se traduise réellement par des départs massifs « en vacances ». Triomphe de l'égalité ? Pas si simple.

L'« entre-soi », pratique sociale imposée

Outre que les inégalités de départ sont toujours fortes, les lieux de vacances sont socialement cloisonnés (Berck n'est pas Le Touquet). Et quand les prix et le réflexe de l'entre-soi ne suffisent pas à « tenir à distance », on renforce les barrières de classes : on interdit l'installation de campings aux Portes-en-Ré, on interdit les tenues « débraillées » en ville, ou on cache ses villas derrière de hauts murs. Mais surtout, les usages sociaux des vacances, comme n'importe quelle pratique sociale, expriment « l'habitus de classe » des individus et font l'objet de jugements sociaux incessants, toujours guidés par « le dégoût du goût des autres » (Bourdieu). Et là comme ailleurs,

les classes populaires font office de repoussoir pour les classes supérieures et moyennes, dans des jugements empreints d'un véritable racisme de classe : leurs « façons d'être en vacances » sont dénigrées comme vulgaires, preuves de leur « mauvais goût », de leur côté « beauf », et les classes moyennes et supérieures revendiquent le « bon goût » et « l'authenticité ». Et ce, même si elles ne rechignent pas

Histoire des congés payés

C'est sous le Front Populaire - dans les Accords de Matignon signés dans la nuit du 7 juin 1936 - qu'ont été institués en France les premiers « congés payés ». Depuis ces accords, tout salarié a le droit à un congé payé annuel à la charge de son employeur. D'abord fixés à deux semaines en 1936, les congés payés obligatoires sont ensuite passés à trois semaines en 1956, à quatre semaines en 1969 et enfin à cinq semaines en 1982.

Négociées entre le patronat et les syndicats de salariés, les conventions collectives peuvent éventuellement garantir un nombre de jours de congés payés supérieur au minimum légal.

à se réapproprier certaines pratiques populaires (comme la pétanque). Les classes populaires, quand elles partent en vacances, ne sont pourtant pas soumises en permanence à ces jugements de classes. Elles ont des espaces d'autonomie où leurs pratiques peuvent s'épanouir sans honte (c'est paradoxalement l'avantage de « l'entre-soi »). Mais il ne suffit pourtant pas d'ouvrir l'accès aux vacances à tous pour faire tomber les mécanismes de ségrégation sociale et de domination. ■



© Aureus70 / Fotolia.fr

Il ne suffit pourtant pas d'ouvrir l'accès aux vacances à tous pour faire tomber les mécanismes de ségrégation sociale et de domination

Une fausse rumeur qui a la vie dure

On entend beaucoup dire que la rémunération des enseignants aurait été construite sur un montant calculé sur dix mois puis répartie sur douze mois pour son versement afin de prendre en compte les vacances scolaires. Cette rumeur est totalement fausse. Les grilles indemnitaires

des enseignants du second degré n'ont jamais été construites ainsi. Rien n'est d'ailleurs dit dans nos statuts particuliers sur nos droits à congés. C'est donc le statut général des fonctionnaires qui s'applique avec cinq semaines de congés payés par an. Les enseignants sont dis-

pensés de présence dans les établissements durant les vacances scolaires. Pour autant, cela n'interdit pas à l'administration de solliciter les enseignants pour des missions durant cette période. Le bac qui déborde de la période scolaire en est un des exemples.

Quelques chiffres

58 %

C'est le pourcentage de Français qui ne partiront sans doute pas en vacances cet été, soit 4 points de moins que l'an dernier (Sources Libération et Le Point).

Chères vacances

Le budget vacances peut représenter pour une famille plusieurs milliers d'euros. À titre d'exemple, une semaine de location équivaut souvent à un demi-Smic !

Obstacles

D'autres raisons empêchent le départ en vacances : après les problèmes financiers (52 %) viennent les raisons de santé (13 %), les raisons familiales (11 %) ou professionnelles (11 %). Moins d'une personne sur dix n'est pas partie par choix.

Partir...

Des vacances à mobilité réduite

Si les Français (et surtout les Parisiens) sont les Européens qui aiment le plus les vacances, la crise les touche aussi.

Pour 2014, ils sont en quête de bons plans qui répondent à des budgets contraints. Ainsi, 44 % sont certains de partir et 56 % des vacanciers partiront plus d'une semaine avec une prédominance pour la famille ou les amis. Ils choisissent aussi de ne pas partir trop loin de leur domicile et déclarent aller chaque année au même endroit. Le voyage « de rêve » se fait en Europe pour 36 % d'entre eux, en Amérique du Nord (23 %) et en Asie (19 %).

Cette année, la préoccupation pour leur pouvoir d'achat amène les Français à renforcer leur vigilance. Un chiffre attire l'attention : 49 % des 18-24 ans comptent partir en vacances. Il s'agit du pourcentage le plus faible parmi les tranches d'âge.

Les Français partent de moins en moins en vacances et moins loin. Ils ne sont pas prêts à emprunter pour financer ces dernières comme cela peut se faire à l'étranger. Ils dépensent moins également en limitant les repas au restaurant et en privilégiant le camping à l'hôtel ou à la location, par exemple. Une étude de l'Insee montre une baisse de la fréquentation hôtelière entre 2012 et 2013, surtout du fait des touristes français alors que le chiffre des campings reste stable. Parmi les Français partant en



© Maniva / Fotolia.fr

Parmi les Français partant en vacances, 40 % prévoient de réduire leur budget

qui laissent souvent des souvenirs de bonheur chez les uns et les autres. C'est une période à la fois attendue et redoutée. Quelles activités

vacances, 40 % prévoient de réduire leur budget par une baisse moyenne de 28 % et le choix du camping est lié à ces contraintes.

Grands-parents : solution économique, aubaine affective

Et les enfants dans tout cela ? Quand l'heure des vacances a sonné pour eux, ce n'est pas le cas forcément pour les parents. Et le recours aux grands-parents est bienvenu : chaque année, environ 22 % des 5-13 ans partent en vacances chez des derniers. Comme le dit Nicole Prieur, philosophe et psychanalyste, en rapportant une parole de son grand-père : « *Les petits-enfants nous font deux cadeaux : l'un quand ils arrivent et l'autre quand ils repartent* ». Ce sont des moments privilégiés

trouver ? Que faire pour éviter l'ennui ? Comment ne pas aller à l'encontre de l'éducation parentale ? Mais c'est l'occasion rêvée de « raconter le passé pour que le présent se construise mieux » (Marcel Rufo). Si en trente ans la place des séjours avec ou chez les grands-parents s'est réduite, elle est encore importante pour les moins de 13 ans (22 %) ainsi que pour les 14-16 ans (12 %). Toujours à l'affût de clientèle, d'ailleurs, des sites de vacances proposent des idées de voyages, de séjours insolites, ludiques, avec les petits-enfants. Encore faut-il avoir des grands-parents en forme, en bonne santé et en situation d'accueillir leurs descendants.

Car les vacances révèlent aussi les profondes inégalités de notre société. ■

Chiffres

Persistance des inégalités

« On va pas à Saint-Paul-de-Vence, on passe toutes nos vacances à Saint-Ouen. »

Jean Ferrat le chantait déjà il y a 50 ans : il ne suffit pas d'avoir du « temps libéré » pour partir en vacances. L'Insee définit le « départ en vacances » comme le fait de passer au moins quatre nuits consécutives en dehors de son domicile pour des raisons non professionnelles : même en appliquant cette définition large, seuls 53 % des Français sont partis en vacances en 2010.

Inégalités renforcées

Surtout, les inégalités sont toujours fortes : 41 % des ouvriers sont partis en vacances, contre 71 % des cadres et professions intel-

lectuelles supérieures. Ces inégalités entre catégories sociales sont encore plus fortes lorsqu'on se concentre sur les vacances d'hiver : 65 % des Français ne partent jamais en vacances d'hiver, et seuls 9 % des ouvriers partent au moins une fois tous les deux ans, contre 40 % des cadres. Résultat : 43 % des cadres partent plusieurs fois par an en vacances, contre seulement 10 % des ouvriers (d'ailleurs, les catégories les plus aisées partent globalement plus souvent, et moins longtemps à chaque fois). Et il faudrait ajouter qu'il y a « partir » et « partir » : une semaine en camping à Bray-Dunes n'est

pas la même chose qu'un mois dans la villa de Saint-Tropez. Partir dans la famille n'est pas la même chose que partir dans un logement indépendant.

Les facteurs qui expliquent ces inégalités sont clairs : la contrainte financière (donc les inégalités de revenu) vient en premier. Les contraintes professionnelles jouent également (les cadres ont plus de jours de congés annuels que les classes populaires ; les agriculteurs évitent de partir en été...). L'âge ou les raisons de santé ont une influence, qui n'est pas forcément identique pour toutes les classes sociales. ■

1/4 des jeunes

de 5 à 19 ans ne sont pas partis en vacances en 2011 selon une étude de l'OVLEJ (Observatoire des vacances et des loisirs des enfants et des jeunes).

Aides de la CAF ?

À peine 6 % des enfants dont le revenu de la famille est compris entre 9 000 et 12 000 euros par an bénéficient d'aides de la Caisse d'allocations familiales pour espérer quitter leur domicile pendant les vacances scolaires.

Luxe

Les vrais privilégiés (seulement 22 % de la population) sont ceux qui peuvent partir plusieurs fois par an. Pouvoir s'offrir des congés hors de l'été reste un luxe pour la grande majorité de la population.

Rythmes et zones

Le 7/2 ou l'équation impossible ?

Au confluent d'intérêts et de points de vue contradictoires, la question de l'organisation de l'année scolaire et de l'alternance cours-vacances fait l'objet de débats récurrents.

Le « rythme biologique » de l'enfant et de l'adolescent est souvent brandi comme l'argument indiscutable qui permettrait donc de trancher, puisque tout le monde s'accorde à considérer que l'objectif est bien d'organiser le temps scolaire en fonction de l'intérêt des élèves.

C'est notamment au nom du respect de ce rythme biologique que l'alternance sept semaines de cours / deux semaines de vacances a donc été mise en place... ou plutôt tentée devrait-on dire, comme on va le voir plus loin. Mais l'équation n'est malheureusement pas si simple à résoudre !

Règle d'or ?

D'abord, il est intéressant d'observer que tous les chronobiologistes ne s'accordent pas sur l'intérêt de cette organisation. Ainsi, pour Claire Leconte, professeur de psychologie de l'éducation et chercheur en chronobiologie : « *le découpage de l'année en 7/2... ne permet nullement de répondre aux besoins différenciés de repos selon les saisons ni à la suppression des ruptures répétées du rythme veille-sommeil lors du calendrier gruyère des mois d'avril, mai et juin où des vacances de deux semaines s'intercalent entre des ponts et des week-ends rallongés* ».



© Vpianepg / Fotolia.fr

Ensuite, l'organisation de l'année scolaire répond de fait à bien d'autres contraintes : contraintes familiales et sociales, tous les enfants ne bénéficiant pas des mêmes conditions de repos pendant leurs vacances, contraintes économiques avec les pressions fortes du lobby du tourisme pour étaler au maximum les périodes de vacances et les caler sur des semaines complètes, contraintes de sécurité routière...

La conjugaison de tout cela a conduit au zonage, mais l'alternance 7/2, vers laquelle les différents ministères ont dit vouloir tendre, est sérieusement mise à mal, une seule zone ayant

Contraintes familiales et sociales, et pressions fortes du lobby du tourisme

finale-ment ce rythme sur l'année. L'une d'elles a même une période de cours de huit semaines à la rentrée de janvier et de neuf semaines en fin d'année. Un rapport com-

mandé par le ministre Chatel en 2011 proposait d'allonger l'année scolaire de deux semaines et de zoner les vacances d'été. Allonger de deux semaines le temps de travail des personnels qui n'ont bénéficié d'aucune mesure de réduction de leur temps de travail depuis plus de 60 ans, ignorer au passage que pour les profs de lycée l'année scolaire dure déjà jusqu'au 10 ou 12 juillet, réduire le moment de vacances communes du 14 juillet au 15 août rendant ainsi impossible les procédures d'orientation et d'affectation des élèves et des profs... La démonstration de l'efficacité reste à faire ! ■

Origine sociale des vacances

Des congés scolaires conçus pour qui ?

Il est coutume de dire que, historiquement, les dates de vacances estivales répondent à la charge de travail des enfants dans les champs.

À l'origine des vacances scolaires, au XIX^e siècle, on trouve... la saison de la chasse. Les enfants de la noblesse et de la bourgeoisie rejoignent leurs parents de mi-août à fin septembre pour participer à ce moment de socialisation intense. Ces congés sont progressivement allongés : ils commencent au 14 juillet à l'aube de la Première Guerre mondiale. Les enfants ont alors deux mois et demi de vacances, sans autre coupure dans l'année que quelques jours pour Pâques, la plus importante des fêtes religieuses. Il faut attendre 1959 pour que les « grandes vacances » soient décalées de deux semaines, s'étalant alors de début juillet à mi-septembre. Aux congés de Pâques et de Noël (datant de 1925) s'ajoutent dès lors quelques jours à la Toussaint pour couper un premier trimestre un peu long. Les vacances

d'hiver font suite aux Jeux olympiques de 1972, qui voient le début des « vacances à la neige ». Elles s'accompagnent du zonage, institué pour favoriser le tourisme. La structure actuelle du calendrier scolaire date de 1983.

Intérêt des classes dominantes

Contrairement à ce que l'on croit, les vacances scolaires n'ont donc pas été initialement conçues pour permettre aux enfants de paysans d'aider leurs parents mais pour suivre le rythme de la sociabilité des classes supérieures. Les enfants des nobles et des bourgeois étaient scolarisés en internat loin de chez eux, et les transports ne leur permettaient pas de rentrer pour de courtes vacances. Ils ne rejoignaient leur famille que pour les principales fêtes religieuses et les grandes vacances.

L'école des enfants de paysans était ouverte onze mois sur douze, le mois de vacances étant fixé par le préfet. Les instituteurs, rémunérés en partie par les droits d'écolage payés par les parents, n'avaient de toute façon pas les

moyens de fermer davantage. Les enfants n'allaient à l'école que quand il n'y avait pas de travail, soit le plus souvent de novembre à mars. Ce n'est qu'avec l'amélioration de la fréquentation due à une politique volontariste de scolarisation qui aura duré presque un siècle, que le ministre de l'Éducation nationale Jean Zay a aligné en 1939 les vacances d'été de tous les enfants. La révolution des congés payés du Front Populaire était en marche, les ouvriers partant en vacances en famille, au grand dam de la bourgeoisie qui se voyait dépouillée d'un privilège.

Les vacances scolaires n'ont jamais été conçues pour les enfants en fonction de leur rythme de développement ou d'apprentissage. Elles consistent à rendre les enfants à leurs familles et à répondre à des impératifs sociaux. ■

• <http://blogs.mediapart.fr/blog/claude-lelievre/261211/aux-origines-des-vacances-scolaires>

• <http://blogs.mediapart.fr/edition/changer-les-rythmes-scolaires-lodeve/article/160311/l-ecole-contretemps>

Un droit, une nécessité

Ces enfants *qui ne partent pas en vacances*

Alors que les vacances sont essentielles au bien-être et à l'épanouissement de chacun, le dernier sondage IPSOS indique que près d'un Français sur deux n'a pas prévu de partir en vacances. Du coup, environ un enfant sur trois est privé de vacances !

Les « jolies colonies de vacances » chantées par Pierre Perret en 1966 ont fortement décliné depuis les années 1990 : le taux de départ des 5-19 ans en colonies de vacances de plus de cinq nuits n'était plus que de 7,5 % en 2011 ! Parmi les raisons de cette désaffection continue, figure le coût des séjours (en moyenne 63 euros par enfant et par jour) alors que celui-ci n'est plus financé aux deux tiers par l'État (comme c'était le cas à la Libération) et que les financements par la CAF ont fortement baissé.

L'offre des colonies a donc aujourd'hui tendance à se polariser : d'un côté, les camps itinérants de tourisme et d'aventure pour les enfants des milieux aisés ; de l'autre, des centres associatifs et cari-

tatifs pour les enfants des milieux défavorisés, aidés par un comité d'entreprise, une municipalité ou un service social départemental.

Les enfants des classes moyennes sont écartés et la mixité sociale qui prévalait autrefois dans les « colos » a disparu.

Face à la baisse continue de leur fréquentation, un rapport parlementaire sur « l'accessibilité des jeunes aux séjours collectifs et de loisirs » appelle à un vaste plan national pour relancer les « colos » et met en avant 21 propositions pour les « réinventer », notamment taxer plus fortement les hôtelseries de luxe pour créer un « fonds national d'aide au départ en vacances collectives » ou distribuer plus de chèques vacances aux parents.

Les « oubliés » des vacances

Depuis sa création en 1945, le Secours populaire français (SPF) se mobilise pour offrir à des personnes démunies la possibilité de partir de chez elles, ne serait-ce qu'une journée, de sortir de leur isolement, de partager avec d'autres des moments forts de détente et de découverte. Certaines actions visent plus spécifiquement les enfants en leur permettant d'être accueillis bénévolement dans des « familles de vacances » qui ont des enfants du même âge ou de partir en colonies de vacances grâce à des partenariats passés avec des entreprises ou des comités d'entreprise. Le SPF organise également des journées à la mer, à la montagne ou dans un parc d'attractions pour permettre aux enfants « oubliés des vacances » de passer au moins une journée de vacances. ■

Pendant les vacances

Dispositifs pour encadrer les élèves

Depuis 1991, l'opération « École ouverte » permet à des collèges et lycées volontaires d'accueillir pendant les vacances scolaires des jeunes qui ne peuvent pas ou peu partir en vacances

Vivant dans des zones urbaines et rurales défavorisées ou dans des contextes économiques et sociaux difficiles, ces jeunes peuvent bénéficier d'un programme d'activités éducatives dans les domaines scolaire, culturel, sportif et de loisirs. Les projets doivent prévoir au minimum deux semaines d'ouverture durant l'été (éventuellement fractionnées) et une semaine d'ouverture pendant les petites vacances. Les activités doivent comporter une visée éducative tout en étant adaptées au temps des vacances scolaires.

L'opération se déroule sous la responsabilité de l'Éducation nationale mais fait appel à des financements et des encadrements croisés dans le cadre de partenariats avec d'autres ministères, les collectivités territoriales... Mais comme le dispositif se déroule dans un EPLE, le vote préalable en CA est obligatoire. Portant sur les principes d'organisation (publics visés, durée, activités proposées...), ce vote est essentiel pour vérifier que le projet déposé répond bien à un besoin et que les personnels s'y impliqueront librement, sur la base du volontariat.

Le dernier bilan disponible date de 2011 : 651 établissements du second degré ont organisé 2 630 semaines d'activités et permis à 86 500 jeunes de bénéficier d'au moins une activité. Le nombre d'établissements

concernés est en baisse (il y en avait 723 en 2010) et les recteurs envoient parfois tous azimuts des appels d'offres pour trouver des enseignants volontaires.

Stages de langues

Des stages intensifs d'anglais sont également proposés, gratuitement, aux lycéens volontaires des voies générale, technologique et professionnelle pour leur permettre de renforcer la pratique orale de l'anglais.

Ouverts à tous les élèves de la Seconde à la Terminale, ces stages sont organisés sur une semaine, à raison de trois heures par jour, pendant les vacances d'hiver, de printemps et d'été (début juillet et fin août). Le dispositif est encadré par des intervenants volontaires

(professeurs rémunérés en heures supplémentaires, assistants de langue, étudiants étrangers, locuteurs natifs rémunérés en vacations...). Ces stages peuvent être étendus à d'autres langues quand le nombre de demandes formulées par les élèves est suffisant. C'est déjà le cas dans plusieurs académies, où des stages d'allemand et d'espagnol sont organisés. Mais leur pertinence est globalement contestée par les enseignants. ■

Les activités doivent
comporter
une visée éducative



© Benuch / Fotolia.fr



Le chèque-vacances

Une création syndicale pour l'aide au départ

L'Agence nationale pour les chèques-vacances (ANCV) a été créée en mars 198 pour pérenniser la coopérative qu'avaient fondée les syndicats.

Cet établissement public fonctionne sans subvention de l'État ni actionnaire. Sur les vingt-trois membres de son conseil d'administration, on compte sept représentants des organisations syndicales, dont un au titre de la FSU. Deux menaces pèsent sur le chèque-vacances : celle d'une instrumentalisation par l'État, tenté de se défausser sur l'ANCV de sa politique sociale, et celle d'une fiscalisation qui signerait la fin de son utilisation par les comités d'entreprise, et donc sa mort, alors que les chèques-cadeaux d'entreprises privées sans objet social ne sont pas menacés.

Les missions de l'ANCV

• L'aide au départ en vacances des salariés (10 millions de bénéficiaires en 2013 pour 1,5 Mds €) par l'émission et la gestion des chèques-vacances délivrés par les comités d'entreprise ou la fonction publique, en développant une politique d'abondement de

l'épargne salariale. Acceptés par 170 000 professionnels du tourisme et des loisirs, ces chèques sont valables deux ans au-delà de leur année d'émission et échangeables sur demande.

• Des programmes d'action sociale, financés par les excédents d'exploitation dégagés (l'ANCV ne pouvant réaliser aucun profit) : aide individuelle au départ de publics fragilisés, en collaboration avec les organismes d'aide à ces personnes (225 000 bénéficiaires) et aide au tourisme social.

Le chèque-vacances en voie de rénovation

Les personnels de la Fonction publique de l'État peuvent bénéficier du chèque-vacances dès lors qu'ils remplissent les conditions d'accès à la prestation. Mais moins de 5 % des personnels pensent à faire valoir leurs droits, le plus souvent par manque d'information.

Le principe du chèque-vacances est simple. Les sommes épargnées font l'objet, dès le quatrième mois, d'une bonification par l'État de 10 à 35 % selon les tranches de revenu (RFR) et le quotient familial. Par exemple, un couple de professeurs certifiés (9^e échelon) avec deux enfants peut en bénéficier. Des tranches de bonification supplémentaire (+ 5 %) ont été récemment mises en œuvre pour les personnes handicapées.

À la demande syndicale, une tranche forfaitaire pour les moins de 30 ans sera ouverte à la rentrée 2014, ouvrant droit à une bonification de 35 %. Sont concernés 11 % des personnels de l'Éducation nationale. Ainsi, un jeune professeur certifié épargnant 30 € par mois pendant dix mois bénéficiera de 405 € de chèques-vacances. ■

Site Internet : www.fonctionpublique-chequesvacances.fr

Et les profs ?

Entre contraintes et liberté

« De nouveau en vacances ? »

Quel est l'enseignant qui ne s'est jamais entendu reprocher cela par un voisin ou un membre de sa famille ?

Avec quinze jours à la Toussaint, autant à Noël, en hiver et au printemps... et six à sept semaines pendant l'été, il y a *a priori* de quoi faire rêver les autres salariés qui ont en moyenne six semaines de congés payés par an !

Or, peu de gens savent que la durée légale de congé des professeurs est identique à celle des autres travailleurs, à savoir cinq semaines. C'est ce qu'a affirmé le Conseil d'État le 26 novembre 2012, en réponse à une enseignante qui avait déposé un recours à propos de son congé maternité. Mais ce même Conseil d'État a ajouté qu'un enseignant ne pouvait pas pour autant disposer de ses congés comme les autres travailleurs, en raison de la « spécificité de son métier » lié à un calendrier scolaire rythmé par seize semaines légales de vacances pour les élèves.

Un statut paradoxal

Les enseignants ont donc un statut assez paradoxal sur le plan réglementaire. Et pendant longtemps, leurs congés plus longs ont été mis en avant pour justifier des salaires



© Daniel Maunoury

nettement plus faibles que ceux des autres salariés de même niveau de qualification. Le rapport annuel sur l'état de la Fonction publique de 2013 indique en effet que le salaire moyen d'un enseignant est inférieur de 30 % à celui d'un cadre de la Fonction publique et de 37 % à celui d'un cadre du secteur privé !

Mais au fait, que font les enseignants pendant leurs vacances ?

Selon une enquête de la DEPP publiée dans la note d'information n° 13-12 en 2013, ils

Les enseignants travaillent en moyenne 19 à 20 jours pendant les congés scolaires

déclarent travailler en moyenne 19 à 20 jours pendant les congés scolaires. Certains s'impliquent par ailleurs dans les opérations « École ouverte » et/ou les stages de remédiation proposés aux élèves.

Des destinations peu coûteuses

Comme ils n'ont pas un gros budget, les enseignants ont plutôt tendance l'été à privilégier les destinations et les formules les moins coûteuses, à choisir des endroits tranquilles où ils pourront se reposer d'une année stressante, se ressourcer, lire, randonner, voyager, visiter des musées ou admirer de vieilles pierres... avant de commencer à se replonger dans la préparation des cours de l'année suivante. Mais les « petites vacances » sont généralement plus studieuses avec les copies à corriger et les cours à préparer. ■

« La socialisation à la pratique touristique est un enjeu politique majeur »



Bertrand Réau est maître de conférences en sociologie à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, chercheur au Centre européen de sociologie et de sciences politiques (CNRS-EHESS-Paris I). À partir d'un éclairage socio-historique, il montre comment le tourisme et les vacances représentent un enjeu social et politique majeur. Il analyse aussi, à partir d'un travail d'observation, les ruptures et continuités que peuvent vivre les individus durant ce temps libéré. On apprend à partir en vacances comme on apprend à faire du tourisme. La question est : comment ?

L'US : *Les vacances sont-elles un moment d'effacement des barrières et des codes sociaux ?*

Pour répondre à cette question, il faut évoquer les travaux de Norbert Elias. La civilisation moderne est marquée par un fort auto-contrôle des pulsions. Et les vacances, entre autres, constituent un moment de libération des pulsions et des émotions. Mais cette libération est contrôlée et s'opère dans un cadre particulier, socialement constitué : on ne s'adonne pas aux loisirs n'importe où, n'importe quand, n'importe comment et avec n'importe qui. Il y a des lieux normalisés qui encadrent quelque peu ces formes de relâchement. Ainsi, les normes et les codes pendant les vacances ne sont pas les mêmes que dans le monde ordinaire. Ce qui laisse effectivement des marges de manœuvre pour jouer d'autres rôles sociaux, avec plus ou moins de réussite, en fonction des ressources dont on dispose. Donc, une des fonctions des vacances, c'est bien d'avoir la possibilité de valoriser des ressources qui ne le sont pas dans le monde quotidien.

L'US : *Vous parlez de ressources, quelles sont-elles ? Ne sont-elles pas inégalement distribuées et discriminantes ?*

Il y a en effet une socialisation aux vacances, les pratiques sont différenciées depuis l'origine même du tourisme. Cette différenciation est liée aux ressources, économiques évidemment, qui déterminent les possibilités de départ. Mais il y a aussi les ressources culturelles et sociales. Quand on a appris à voyager très tôt, on acquiert des compétences linguistiques et à la mobilité qui sont des éléments transmis grâce à des apprentissages. On constate par exemple qu'il y a, chez les cadres supérieurs, une diversification et une accumulation des formules de vacances. On peut dans la même année aller au « Club-Med », faire un circuit culturel aux États-Unis, du ski, et visiter des villes européennes. Alors que pour les classes populaires, lorsqu'il y a un départ, les vacances sont plus souvent monolithiques, une fois l'été.

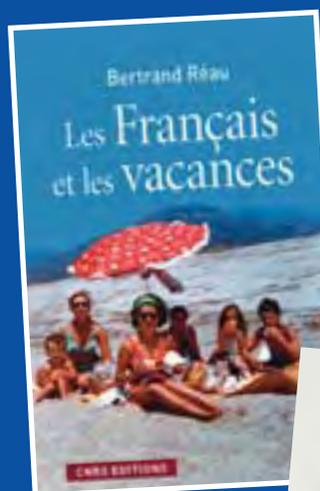
L'US : *Les vacances ont-elles toujours été ce moment de relâchement contrôlé que vous décrivez ?*

La perception des vacances et du tourisme a évolué. Les historiens montrent qu'une partie des ouvriers ne voulaient pas des congés payés en France, ils ne voyaient pas quoi faire de ce temps spécifique. Et de l'autre côté, on avait le discours réactionnaire des élites de tous bords qui considéraient que ce temps libre allait être mal utilisé par les classes populaires qui allaient fomenter des troubles et/ou tomber dans l'alcoolisme. De nos jours, en Chine ou en Indonésie, le tourisme est utilisé par les pouvoirs publics pour « éduquer » la population aux « bonnes manières », tant dans la réception de touristes étrangers que dans les pratiques de leurs citoyens à l'étranger. Ces exemples montrent bien qu'il y a une socialisation à la pratique touristique : celle-ci est un enjeu politique majeur.

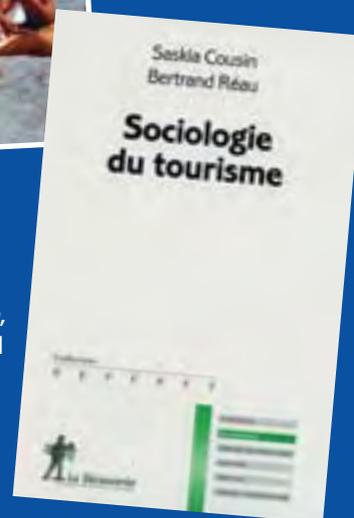
L'US : *Vous avez une analyse un peu désenchantée sur le tourisme équitable. Peut-il y avoir une relation désintéressée entre une population et des vacanciers ?*

Oui, mais la question de l'intérêt en sociologie est spécifique : il n'est pas seulement économique. Il y a des intérêts symboliques, de valorisation de soi, des intérêts qui peuvent être considérés comme nobles : on a intérêt à aider autrui parce que cela nous permet de nous sentir mieux, de développer notre altruisme. Il reste à savoir qui donne quoi et de quelle manière. Le tourisme permet de mettre en relation des populations diverses, mais leurs rapports dépendent largement des conditions de la rencontre et des expériences vécues en amont par les uns et les autres. ■

Bibliographie récente



► *Les Français et les vacances, sociologie des pratiques et offres de loisirs*, Bertrand Réau, CNRS Éditions.



► *Sociologie du tourisme*, Saskia Cousin, Bertrand Réau, La Découverte

L'ANNÉE 2014-2015 sera rythmée par plusieurs consultations de la profession, conséquences de l'application de la loi de juillet 2012 pour la refondation de l'école. En voici le calendrier prévisionnel.

Consulté et... entendu ?

En septembre-octobre 2014, tous les enseignants, de la maternelle au lycée, seront consultés sur le projet de socle commun de connaissances, de compétences et de culture. La consultation devrait être collective, sur des heures banales. Elle s'appuiera sur un questionnaire avec questions ouvertes et fermées, qui portera sur le socle, sur les modalités de son évaluation, et sur l'avenir du Diplôme national du brevet.

Dans le même temps, le ministère consultera la profession sur les programmes de l'enseignement moral et civique (entrée en vigueur rentrée 2015), et lancera sa « conférence nationale pour construire une véritable politique de l'évaluation des élèves ».

Sur les programmes

Début 2015, de janvier à mars, les enseignants seront de nouveau consultés, cette fois sur les programmes du collège (entrée en vigueur à partir de la rentrée 2016). C'est alors que pourraient être rendus publics divers bilans de la réforme du lycée : ministère, Cour des comptes... dont on sait déjà qu'ils ne seront pas élogieux envers les dispositifs mis en place au regard des objectifs visés.



À cela s'ajoutent du 27 novembre au 4 décembre les élections professionnelles, qui détermineront la représentativité des organisations syndicales pour les trois années à venir, la poursuite des chantiers sur l'éducation prioritaire (publication de la

carte des REP+ en janvier 2015), sur les SEGPA, l'ouverture du travail sur la rénovation du collège, la continuation des chantiers métiers avec les CPE et les CO-Psy.

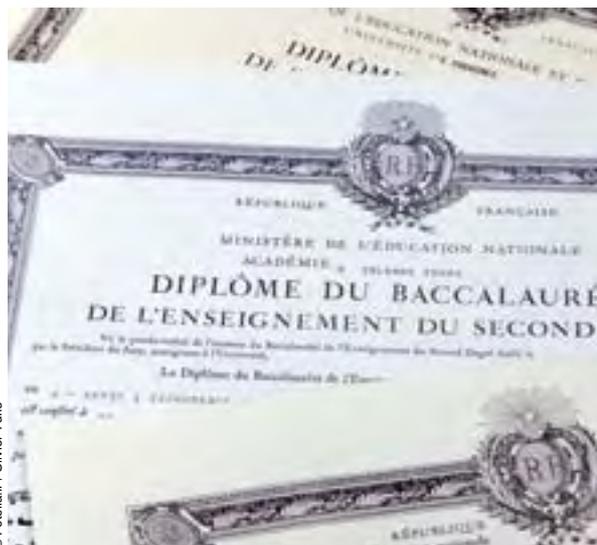
Les arbitrages qui seront rendus par le ministre à la suite des différents débats vont conditionner l'avenir du système éducatif pour les années à venir : formation et réussite des élèves, conditions d'études, conditions de travail des personnels. Il est donc très important que la profession se saisisse de ces consultations, donne son avis et exprime ses demandes : sur les programmes, sur l'organisation du collège, sur le travail en éducation prioritaire, sur la remise à plat de la réforme du lycée en termes de structures et de contenus...

L'avenir du système éducatif

Le SNES-FSU relaiera les informations. Il donnera ses analyses, proposera des outils de réflexion et mènera ses propres consultations, en particulier sur les projets de programmes, afin de porter haut et fort la voix des collègues. ■ **Valérie Sipahimalani**

BACCALAURÉAT

Le SNES réaffirme son attachement



La tentative d'instrumentalisation médiatique du baccalauréat pour faire pression sur la grève des cheminots a fait long feu. Les épreuves terminales de la session 2014 ont néanmoins posé quelques problèmes en termes d'organisation : collègues convoqués aux mêmes dates pour la correction des BTS et du baccalauréat, ou encore pour des surveillances et des corrections, chefs de centre abusant des tâches de secrétariat, etc.

Un bilan à tirer

Certains sujets et barèmes ont aussi prêté le flanc à la contestation, pour les nouvelles épreuves technologiques (projet, etc.) comme pour quelques épreuves écrites de la voie générale

(entre autres mathématiques et physique-chimie en série S – cette dernière épreuve ayant donné lieu à des consignes tardives, entraînant une surcharge de travail pour les correcteurs). Toutefois ces critiques justifiées touchent une minorité d'épreuves et le SNES-FSU réaffirme son attachement à des épreuves nationales, terminales, qui ne mettent en difficulté ni les lycéens ni les examinateurs. Il tirera le bilan de ces dysfonctionnements et poursuivra sa campagne, notamment pour des épreuves nationales terminales en langues vivantes. Le SNES-FSU interviendra pour que toutes les missions exercées par les examinateurs soient indemnisées, en particulier les interrogations orales. ■

Claire Guéville, Romain Génys

INAUGURÉ CETTE SEMAINE par le ministre, le chantier de l'évaluation des élèves est lié à celui de la définition du nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture, et à la refonte des programmes scolaires.

Un nouveau chantier ministériel

Un jury composé de représentants de la communauté éducative et de la société civile, éclairé par les résultats de la recherche, les pratiques de terrain nationales et internationales et des auditions d'experts, remettra ses recommandations en décembre prochain.

Cinq questions seront mises en débat

- Comment l'évaluation peut-elle être au service des apprentissages des élèves et participer à leurs progrès ?
- Comment rendre compte aux familles des progrès des élèves ?
- Quelle place et quelle forme de la notation dans l'évaluation des élèves ?
- Quels doivent être les moments de l'évaluation dans les parcours des élèves ?
- Comment mobiliser les évaluations dans la détermination des parcours des élèves, leurs choix d'orientation et les procédures d'affectation ?

Pour un débat sérieux

Le SNES-FSU souhaite que ce débat soit ouvert sans tabou et sans préjugé, en partant de la réalité du terrain et en évitant les propos du type « café du commerce » sur la supposée nécessité de supprimer les notes. Il ne faut pas se tromper de débat et faire porter à l'évaluation chiffrée le chapeau de la difficulté – voire de l'échec scolaire –, alors que dans le même temps l'évaluation par compétences et le livret de compétences seraient parés de toutes les vertus pour faire réussir les élèves.

Évaluer, c'est porter un regard professionnel sur le travail des élèves et trouver les ressources pédagogiques pour les faire progresser ; l'évaluation doit être bienveillante, mais sans démagogie.

L'évaluation doit gagner en transparence afin d'être mieux comprise par les élèves et



© Clément Martin

leurs familles. Ses différentes finalités doivent être clarifiées : outil au service de la formation des élèves au quotidien et outil de certification permettant notamment l'obtention d'un diplôme.

Le SNES-FSU continuera à travailler ces questions avec des chercheurs, en lien avec la FSU, à mettre en ligne des outils de réflexion et à faire connaître ses propositions.

Il espère une réflexion sérieuse sur les différentes formes d'évaluation, permettant d'aboutir au consensus évoqué par le ministre, au service de la réussite des élèves. Il réaffirme l'importance des diplômes nationaux et des rendez-vous certificatifs que sont le diplôme national du brevet et le baccalauréat. ■

Sandrine Charrier
contenus@snes.edu

Depuis plusieurs années, la situation de l'enseignement des langues vivantes s'est dégradée et de nombreux débats traversent la profession : contenus et pratiques d'enseignement, formes d'évaluation, conditions d'enseignement, diversification... Une nouvelle politique de l'enseignement des langues vivantes est plus que jamais nécessaire.

Le **snes** et l'**APL**
fsu Syndicat National
des Enseignements
de Second degré

Association
des professeurs
de langues vivantes

organisent un

COLLOQUE LANGUES VIVANTES À PARIS

Judi 16 octobre 2014

Les inscriptions seront ouvertes dès la fin août



© Fobolia, fr / Yael Weiss

Outil de travail ou de contrainte ?

Si l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale (titulaires, non-titulaires, stagiaires) disposent d'une adresse de messagerie électronique professionnelle, seuls 40 % d'entre eux s'en servent régulièrement. Pourtant, ce sera un outil

essentiel pour pouvoir participer aux élections professionnelles qui se dérouleront du 27 novembre au 4 décembre 2014. Entre outil de travail et instrument de pression pour solliciter les personnels en permanence, tentons de faire la part des choses.

Dès sa prise de fonction, chaque agent de l'Éducation nationale se voit créer une adresse électronique professionnelle sous la forme **pre.nom@ac-academie.fr**, la première partie pouvant être suivie d'un nombre pour différencier les homonymes. Le mot de passe originel d'accès à cette messagerie est le NUMEN. Les sites des rectorat détaillent les modalités pour y accéder.

Outil de travail

L'existence de cette messagerie permet de différencier, dans l'ensemble des mails que nous recevons, ceux relatifs à la vie professionnelle de ceux qui relèvent de la vie privée. Dans des métiers aussi envahissants que les nôtres, ce n'est pas un luxe.

Mais, utilisé à tort et à travers par certains chefs d'établissement ou certains IPR, cet outil peut

devenir un élément de contrôle du travail, obligeant, volontairement ou non, les personnels à consulter en permanence leur messagerie. Pourtant, certaines entreprises ont trouvé la parade : interdiction d'envoyer des mails entre le vendredi 18 heures et le lundi 7 heures ! Pourquoi pas dans nos établissements scolaires ?

Élections professionnelles

Lors du scrutin qui se déroulera du 27 novembre au 4 décembre, la messagerie professionnelle sera le pivot des opérations électorales. Des informations essentielles pour participer au vote transiteront par cette adresse de messagerie. L'activation de cette adresse et la vérification de son fonctionnement sont donc importants afin que vous puissiez exercer votre droit de vote ! ■

Xavier Marand



© Vladimir Melnikov / Fotolia.fr

TZR. Les missions de remplacement sont indispensables pour garantir la continuité du service public ; or, la pénurie du nombre de TZR et le fait que plus de 60 % d'entre eux soient affectés sur des postes à l'année obère le fonctionnement du système de remplacement.

Remplacement : mission difficile

À l'issue des commissions du mouvement intra 2014, il y aura environ 2 000 TZR supplémentaires à la rentrée, portant à près de 22 000 le nombre total de TZR... Subsistent toujours les effets néfastes de la politique de sous-recrutement des années Sarkozy et on reste très loin des 30 000 TZR en exercice durant la première moitié des années 2000.

Limitier les compléments de service

Dans chaque établissement, l'heure est au recensement des supports et des moyens : chasse aux heures supplémentaires et aux compléments de service abusifs ou impraticables, mobilisation de blocs d'HSA... pour réduire le nombre de compléments de service, y compris en constituant des supports provisoires à l'année. Ces informations doivent être transmises à la

section académique du SNES-FSU. En dépendent la qualité des services attribués aux collègues pour la rentrée 2014 et l'amélioration des conditions de travail de tous, titulaires en établissement comme TZR.

Résidence administrative

Un établissement de rattachement administratif est attribué à tous les personnels nouvellement affectés sur une zone de remplacement. Les TZR qui n'ont pas changé de zone ont pu, à leur demande, voir changé leur établissement de rattachement administratif.

Affectation des TZR

Dans les trois premières semaines de juillet, puis à nouveau fin août jusqu'à la veille de la rentrée, se tiendront les commissions d'affectation des TZR dans leur zone pour l'année 2014-2015. La bataille livrée lors des opérations intra pour améliorer les



© Kacperogo / Fotolia.fr

affectations des collègues et la qualité de la rentrée 2014 se poursuit donc.

Les collègues concernés n'oublieront pas de renvoyer à la section académique du SNES-FSU leur fiche syndicale de suivi indi-

viduel (*L'US spéciale Intra 2014*, téléchargeable sur notre site www.snes.edu, rubrique « Carrières/Mutations »). ■

Christophe Barbillat,
Lionel Millot
emploi@snes.edu

Un débouché de carrière pour tous les agrégés !

Gâce à l'action du SNES-FSU au moment de la rédaction de la note de service relative à l'accès à la hors-classe des agrégés, tous les collègues ayant atteint le 11^e échelon depuis au moins quatre ans (dits « 11+4 ») et ayant au moins un avis « très honorable » du recteur, devaient être inscrits sur la liste des propositions académiques pour être ensuite étudiés par la CAPN. Le ministère a ainsi reconnu que tous les agrégés avaient vocation à accéder à la hors-classe.

Blocages académiques

Les commissaires paritaires du SNES-FSU ont dû faire face aux réticences de certains recteurs (Toulouse, Clermont-Ferrand,

Montpellier, etc.) à appliquer les évolutions de la note de service. De telles inégalités de traitement entre collègues sont inadmissibles pour un corps à gestion nationale. Néanmoins, l'action incessante des élus académiques a payé : 78,2 % des collègues 11+4 sont proposés à la CAPN à l'issue des CAPA en 2014 contre 53,1 % en 2013.

Le maintien des avis des IPR et des chefs d'établissement constitue toujours un frein majeur à la promotion de grade. Ainsi les difficultés rencontrées en CAPA pour éviter que l'attribution des avis du recteur ne soit qu'une conversion mécanique de ces derniers demeurent. Quand dans certaines académies, en absence d'avis défavorable les chances

d'obtenir la hors-classe (Dijon, Aix-Marseille, Lyon) sont proches de 100 %, dans d'autres académies (Clermont-Ferrand, Nancy par exemple) les positions dogmatiques barrent un maximum de collègues de l'accès à la hors-classe. Le SNES-FSU demande la suppression de ces avis, souvent incohérents, injustes et incompréhensibles.

La correction des dérives en CAPN

La note de service 2014 ouvre une perspective non négligeable de voir réaliser notre revendication de faire de la hors-classe le débouché de fin de carrière de tous les agrégés. À l'heure où nous écrivons ces lignes, la CAPN examine les propositions



© Stock Werk / Fotolia.fr

de promotion du ministre. Les commissaires paritaires du SNES-FSU y interviennent fermement pour que les orientations de la note de service se concrétisent, d'autant que le contingent permet à l'administration de promouvoir tous les agrégés 11+4 inscrits à l'issue des CAPA (856 pour 2 288 promotions). Plus que jamais le rôle des élus SNES-FSU dans l'amélioration des propositions de promotion de l'administration est essentiel. Dès la fin de la CAPN, tous les syndiqués recevront personnellement leur résultat. ■

**Serge Deneuvéglise
et André Voirin**

AVS-AESH

Pour un véritable métier

Depuis la loi de 2005 sur le handicap, la création d'un véritable métier d'accompagnant des élèves en situation de handicap était une nécessité. En août 2013, le projet est enfin sorti des cartons du ministère et les premiers AESH devraient prendre leur poste à la rentrée prochaine. Si le SNES-FSU se réjouit de cette avancée, qui va permettre d'une part à des élèves de plus en plus nombreux de poursuivre leur scolarité en milieu ordinaire dans de meilleures conditions et, d'autre part, à des collègues ayant accumulé une expérience précieuse de la mettre à profit, il reste cependant des points de débats et de questionnements.

Des temps pleins rares

Tout d'abord nous ne pouvons que déplorer le fait que, pour accéder enfin à un CDI, les futurs AESH doivent forcément en passer par six ans de CDD instable et précaire, en recrutement rectoral ou local, perpétuant l'inégalité latente dans le traitement et les tâches

demandées. De plus, la non-prise en compte des années passées sous contrat CAE-CUI creuse l'écart avec des collègues qui bien souvent se sont vus dans l'obligation d'accepter ces contrats privés par manque de postes d'AVS.

La possibilité est donnée aux AESH de travailler soit à temps complet, soit à temps incomplet, et il ne peut être proposé un contrat d'une quotité inférieure à la précédente. Dans les faits nous

savons très bien que les temps pleins d'AVS actuellement sont rares et cela obligera les collègues, dans la mesure où leur emploi du temps le permettra, de travailler sur plusieurs établissements pour obtenir un salaire complet.

Égalité de traitement

Les conditions de diplôme requises et l'absence de formation éducative et pédagogique risquent également de poser pro-

blème dans la prise en charge de certains élèves handicapés.

Une grille indiciaire particulière sera mise en place, allant de l'indice majoré 311 à 363. L'évolution dans la grille sera liée aux entretiens professionnels qui jalonnent la carrière des AESH, cadrés dans la circulaire d'application.

Si la condition *sine qua non* pour obtenir le CDI est un total de six années d'AVS/AESH, il reste une marge de tolérance pour certains collègues à la situation particulière. Dans cette optique et afin de s'assurer du respect et de l'équité de la mise en place de ces nouveaux textes, le SNES-FSU, par ses sections académiques, a demandé la convocation des CCP compétentes et sera très attentif à tous les niveaux afin de s'assurer de l'égalité de traitement de tous sur l'ensemble du territoire.

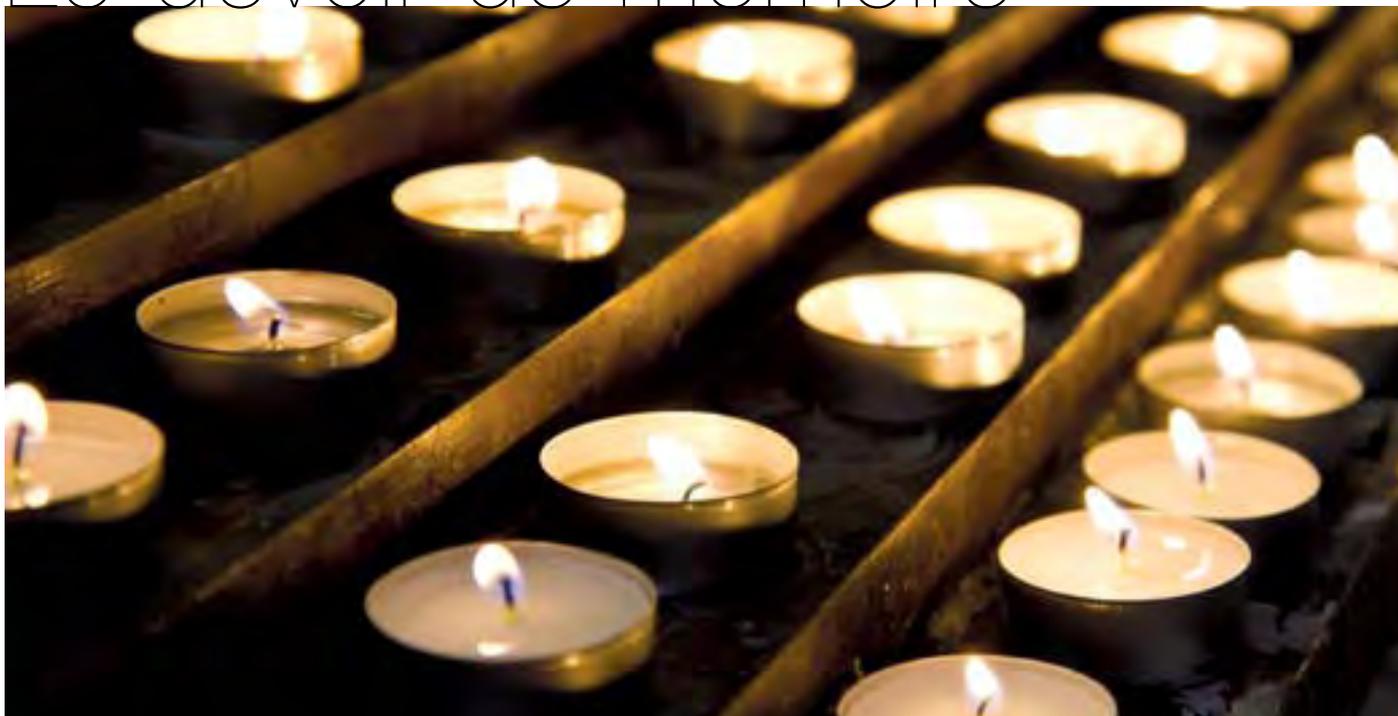
Le SNES-FSU continue à se mobiliser pour un véritable métier d'AESH car toutes ces réponses restent insuffisantes. ■

Marceline Perrard



© Toufik Amine Taleb / Fotolia.fr

Le devoir de mémoire



© Fotolia.com / Lsantini

L'ANNÉE 2014 n'est pas avare en commémorations diverses et officielles : centième anniversaire de la Guerre de 14-18, soixante-dix ans du Débarquement de Normandie... On peut presque parler d'« hypertrophie mémorielle ». Il nous a semblé important de revenir sur le principe de devoir de mémoire et sur ses conséquences dans les pratiques pédagogiques.

Au-delà de la (com)passion

La mémoire a investi le champ des sciences sociales et, notamment, de l'histoire au tournant des années 70. L'intérêt que les historiens ont porté à la mémoire, en tant qu'objet d'étude distinct, s'est concrétisé par l'immense somme que fut l'ouvrage collectif, *Les lieux de mémoire*, constitué de sept volumes publiés de 1984 à 1992, sous la direction de Pierre Nora.

Or, le choix d'étudier les lieux de mémoire de l'histoire de France, a découlé des mutations culturelles de la société française, mettant au premier plan dans les consciences le phénomène mémoriel, comme l'avait entraperçu explicitement Nora lui-même en 1978 : « *l'histoire s'écrit désormais sous la pression des mémoires collectives* ». Le jaillissement de ces mémoires collectives et les revendications s'exprimant autour d'elles auraient participé de l'éclatement du « roman national » de l'histoire de France. Ce roman national, mis en cohérence sous le magistère d'Ernest Lavisse s'est heurté à l'épanouissement de « mémoires alternatives », celles de minorités irréductibles à leur intégration dans le grand récit enseigné à l'école et diffusé dans tout le corps social.

Le devoir de mémoire comme injonction

Ainsi la mémoire ouvrière, celle des femmes, celle de la communauté juive, celle des immigrés et de leurs enfants ainsi que leur volonté

de reconnaissance ont remis en cause le récit dominant, construit autour de l'apparition et de l'épanouissement multiséculaire d'une identité française œcuménique et républicaine. Alors que jusque-là le passé, le présent et le futur de la nation française pouvaient être saisis en un seul mouvement de pensée, la diversité des mémoires a mis en valeur les moments les plus sombres de l'histoire française (Vichy, les déportations, les traites négrières, le sort de harkis...) et dévoilé les

lignes de fracture qui ont pu la traverser. Même si l'on sait que la construction d'une mémoire commune participe de l'édification d'une identité de groupe, la revendication d'un « devoir de mémoire » a généralement eu pour but une reconnaissance symbolique des faits et des souffrances. De la sorte, le statut de victime a pris une connotation beaucoup plus positive dans l'opinion publique. Le « devoir de mémoire » s'est imposé comme une injonction à laquelle devait se

DE LA MÉMOIRE AU RESPECT DES DROITS DE L'HOMME



© DR

Le mémorial de Caen organise le concours de plaidoiries de lycéens pour les droits de l'homme, une initiative soutenue par Amnesty international, Reporters sans frontières ou la MGEN et organisée par les académies, à partir des établissements et des collègues volontaires. Plusieurs centaines de contributions écrites sont lues par un premier jury chargé de sélectionner les candidats qui s'affrontent dans chaque région. Puis c'est au mémorial que se déroule la grande finale. Cette année, quatorze équipes de lycéens se sont présentées devant un jury de personnalités engagées dans la défense des droits de l'homme, de représentants de l'Éducation nationale, de journalistes, d'artistes et de lycéens. Le 1^{er} prix a été attribué à Joris Bernard du lycée du Castella à Pamiers, avec sa plaidoirie *La poule et le renard*, un sujet qui traitait de l'égalité hommes/femmes. Les femmes, leurs droits bafoués, les violences qui leur sont faites, sont au cœur de nombreuses plaidoiries. Transparaît aussi l'inquiétude pour le devenir de la planète chez nos jeunes avocats des droits de l'homme. Une belle idée qui – en ce lieu de transmission de la mémoire des combats pour la liberté – fait découvrir une jeunesse engagée dans la bataille pour les droits de l'homme.

Isabelle Bournier

Directrice du service éducatif et culturel du Mémorial de Caen



© DR

L'US : *En quoi peut-on dire que l'identité du mémorial va au-delà du simple musée ou du simple Mémorial ?*

Isabelle Bournier : Le Mémorial de Caen est avant tout un musée dont

les parcours commencent en 1918, à la fin de la Première Guerre mondiale, et se terminent en 1989 avec la chute du Mur de Berlin. Au cœur de ce parcours, la Seconde Guerre mondiale occupe une place majeure. En 2010, la salle consacrée à la guerre d'anéantissement et à la guerre totale a été entièrement refaite et on y retrouve les principales questions des programmes d'histoire qui portent sur la Seconde Guerre mondiale. Mais le Mémorial de Caen est bien plus qu'un simple musée, il est aussi un lieu dynamique qui propose aux enseignants et à leurs élèves des rencontres avec des historiens, des témoins, des projections de films suivies de débats. C'est aussi un lieu qui travaille sur les droits de l'homme en proposant des échanges avec des dessinateurs de presse, et un concours de plaidoiries sur les droits de l'homme pour les lycéens...

L'US : *Pourriez-vous présenter les activités et les atouts pédagogiques du Mémorial ?*

I. B. : Les parcours de visite proposés par le Mémorial de Caen sont en cohérence avec les programmes d'histoire de CM2, de Troisième, de Première et, pour certaines questions, de Terminale. Depuis trois ans,

le service éducatif du Mémorial a complètement renouvelé ses outils d'aide à la visite, il les a enrichis et diversifiés. Pour chaque niveau, les enseignants disposent de cahiers pédagogiques, de visites guidées, d'ateliers pédagogiques dans lesquels les élèves manipulent des objets d'époque et analysent des archives. On peut y travailler sur la chronologie ou sur des thématiques transversales, on peut aussi y travailler sur la mémoire de la Seconde Guerre mondiale, sur la notion de musée et de muséographie ou encore sur la place de l'histoire dans notre société. En partenariat avec le rectorat de l'Académie de Caen, le Mémorial propose chaque année des formations pour les enseignants.

L'US : *Comment décrire l'impact du mémorial dans le milieu scolaire ?*

I. B. : Plus de 100 000 élèves viennent visiter le Mémorial chaque année. L'enjeu, pour nous, est que chaque visite permette à l'enseignant et à ses élèves de réaliser le projet pédagogique qu'il a souhaité mener. L'impact du Mémorial dans le milieu scolaire se veut être aujourd'hui un impact de qualité de visite, de mise en cohérence de la visite avec les programmes scolaires et d'adaptation au niveau des élèves qui doivent se sentir à l'aise dans le musée afin de travailler l'histoire – mais aussi le français, les langues ou les arts plastiques – autrement qu'en classe. Le musée est au service des enseignants et de leurs projets pédagogiques. ■

plier le corps social, notamment pour honorer les victimes passées.

Même si cette notion de « devoir de mémoire » a été sévèrement critiquée par des historiens, elle a été intégrée dans les différentes politiques de l'État français. Alors que l'historien Henry Rousso critiquait une forme de « religion laïque », avec ses rituels considérés comme « infantiles », les différents gouvernements ont de plus en plus inscrit le « devoir de mémoire » dans les politiques publiques et au sein de l'Éducation nationale, avec un effet en retour important sur l'opinion publique. Comme le fait remarquer l'historien Sébastien Ledoux : « *L'institution scolaire a joué un rôle essentiel dans l'adhésion au devoir de mémoire dans les années 1980-1990, comme dans les controverses que la notion a pu susciter dans les années 2000. L'école a donc été à la fois un miroir et un acteur de l'évolution des pratiques et des représentations sociales concernant notre rapport au passé* ». Venu à l'origine plutôt d'« en bas », le devoir de mémoire est désormais aussi largement impulsé par « en haut ».

Ceci s'est traduit, en particulier, à partir des lois mémorielles qui débutent en 1990 avec la loi Gaysot. Ainsi la loi Taubira du 21 mai 2001 reconnaît l'esclavage comme crime contre l'humanité et insère cette question dans les programmes (article 2).

De la contrainte à l'incitation

La loi du 29 janvier 2001 porte sur la reconnaissance du génocide arménien. Ce sujet est introduit spécifiquement dans les nouveaux programmes de collège et de lycée.

La loi du 23 février 2005, dite Loi Mékachéra, relance le débat sur l'instrumentalisation politique du passé et sur le contrôle moral qui peut entraver la recherche de la vérité historique. Les injonctions lancées à l'Éducation nationale pour qu'elle joue un rôle clé dans le « devoir de mémoire » ont pris des formes caricaturales au début du quinquennat de Nicolas Sarkozy. Le projet, lancé en 2008, de faire parer par chaque élève de CM2 un enfant juif déporté durant la Seconde guerre mondiale a été vite abandonné par le gouvernement de l'époque du fait du tollé qu'il a suscité. La lecture de la dernière lettre de Guy Môquet dans chaque lycée a bien été imposée dans les établissements publics le 22 octobre en 2007. Aussitôt, les vives critiques formulées envers cette décision ont été nombreuses, notamment de la part du SNES-FSU, tant l'injonction heurtait l'identité professionnelle des professeurs d'histoire-géographie, sommés de se plier au fait du prince et de faire communier leurs élèves à une célébration présidentielle de manière totalement déconnectée du cours d'histoire.

Depuis, l'instrumentalisation du devoir de mémoire n'est plus manifestement de mise, même si ce dernier fait l'objet d'une organisation par le ministère de l'Éducation natio-

nale. Ainsi, au niveau académique, chaque recteur est tenu de désigner des référents académiques « mémoire et citoyenneté ». Ce sont ainsi ces référents qui sont par exemple amenés à piloter les comités académiques du centenaire de la Première Guerre mondiale et à coordonner les actions éducatives menées pour le soixante-dixième anniversaire des combats de la Résistance, des débarquements, de la libération de la France et de la victoire sur la barbarie nazie au sein de leur académie.

Dans les faits, depuis longtemps les enseignants, notamment d'histoire-géographie, ont intégré dans leurs pratiques pédagogiques la problématique de la mémoire, voire des mémoires (parfois concurrentes). Que ce soit à travers les voyages à Verdun, ou à Auschwitz, par l'intermédiaire du Concours de la Résistance et de la déportation, l'exigence pédagogique se mêle à la question des mémoires et de leurs impératifs. Toutefois, les professeurs s'efforcent de ne pas céder à la

tentation de l'émotion avant la raison. Que ce soit sous une forme « compassionnelle » – quand on rappelle le sort des victimes –, ou sous une « forme héroïque » – quand on évoque les actes des résistants de jadis –, on risque une forme de « sentimentalisme », dont souffre la vérité historique, qui peut se révéler contre-productive.

L'introduction dans les programmes de Terminale de sujets d'histoire portant sur « les mémoires de la Guerre d'Algérie » et « les mémoires de la Seconde Guerre mondiale », montre que la mémoire elle-même est devenue objet d'histoire. Certainement la meilleure sortie « par le haut » de cette dichotomie mémoire/histoire, qui permet la mise à distance nécessaire et un regard lucide et dépassionné sur le passé.

Ainsi, plutôt qu'un « devoir de mémoire », c'est bien un « travail de mémoire », pour reprendre l'expression du philosophe Paul Ricoeur, que les enseignants tentent de mener avec leurs élèves. ■

À écouter



Pianiste, compositeur, chef d'orchestre, Christophe Chassol est une sorte de bricoleur de sons. Il pratique l'harmonisation ou ce qu'il appelle l'Ultrascore. Il capte des images sonores qu'il monte en boucle et joue par-dessus au piano. Un environnement sonore et visuel original en résulte. Son dernier album *Ultrascores* reprend les thèmes les plus marquants de ses deux premiers albums *X-Pianos* et *Indiamore*. <http://www.chassol.fr/>

PAC

Projet artistique et culturel

La classe à Projet Artistique et Culturel vise à construire un projet autour d'un domaine artistique et culturel (cinéma, danse, théâtre, patrimoine...) et de travailler avec des artistes et des acteurs culturels. S'inscrivant dans le cadre des horaires et des programmes réglementaires de la classe, elle vise à une réalisation artistique et culturelle. Il n'est cependant pas toujours aisé, de mettre en place un tel projet sur les heures de cours, et sans horaire spécifique dédié.

Projets

Dispositifs, enseignements, structures

- Dispositifs en prolongement du cours :
 - ateliers artistiques ;
 - artistes en résidence ;
 - ensemble instrumentaux ;
 - collège, lycée au cinéma.
- Enseignements complémentaires dans la DHG :
 - chorale au collège et au lycée.
- Classes spécifiques
 - CHAD (classe à horaires aménagés en Danse) ;
 - CHAM (classe à horaires aménagés en Musique) ;
 - PAC (projet artistique et culturel).

ATELIER ARTISTIQUE

Quand le « Bon œil » nous en met plein les oreilles

Le 17 mai dernier, un groupe d'élèves motivés du collège Paul-Éluard de Bonneuil-sur-Marne a présenté le fruit de son travail à la Gaîté Lyrique, ce qui a donné lieu à un atelier musical original et inédit.

Le projet « Le bon Œil » a été imaginé par Julien Lheullier, enseignant d'éducation musicale, qui souhaitait que les élèves, à partir de leur quotidien, puissent écouter et créer autre chose que ce qu'ils connaissent déjà. Ainsi, les élèves volontaires, munis d'enregistreurs, ont arpenté les rues de leur ville pour y enregistrer des sons et y interviewer des habitants : bruit de friteuses, moteur de voiture, travaux, mots du boulanger ou d'un agent d'accueil en mairie...

Expérience inédite

Autant de sons et de paroles récoltés, à partir desquels les élèves ont créé des morceaux de musique. Guidés par le pianiste, compositeur et arrangeur Christophe Chassol, les élèves ont mixé et harmonisé les différents sons. Certains élèves ont aussi laissé libre cours à leur imagination en créant des sons à partir de l'utilisation d'un clavier maître. Soutenu par la DAAC, ce projet a fait l'objet d'un partenariat avec la Gaîté Lyrique. Cet établissement culturel parisien, destiné aux cultures numériques et aux musiques actuelles, a mis à la disposition des élèves du matériel et une salle d'enregistrement. Les élèves ont découvert dans des conditions idéales la création musicale sur ordinateur. Et le résultat est au rendez-vous : une création originale, rythmée, mêlant des sons électroniques et des mélodies instrumentales. Appréhender la musique autrement était une des motivations de Julien Lheullier. Le pari est réussi



© DR

puisque les élèves ont découvert que leur ville pouvait être une source de création musicale. Ce projet aura été l'occasion pour les élèves de rencontrer un musicien professionnel et de les ouvrir à d'autres univers musicaux. De plus, ce projet aura permis de découvrir d'autres formes artistiques à travers les visites de deux expositions à la Gaîté Lyrique (*Sharp Sharp Johannesburg* et *The Happy Show* du designer Stefan Sagmeister) et l'écoute de deux concerts (*Samba de la Muerte* et *Jason Lytle* accompagné par une chorale d'élèves) qui ont nourri l'imaginaire des élèves et les ont inspirés dans leurs créations. Enfin, les élèves ont pu assister au concert de Chassol à la Cité de la Musique pour sa dernière création *Big Sun*. Julien Lheullier souhaite reconduire ce projet enrichissant sous la forme d'une classe à Projet Artistique et Culturel. Ainsi, l'enseignant bénéficierait d'une reconnaissance de son projet et les élèves mèneraient leur travail dans le cadre des horaires d'enseignement. ■

TÉMOIGNAGE

“Faire de la musique avec les sons de ma ville”

Volontaires pour participer à ce projet ambitieux, les élèves se sont montrés enthousiastes à l'idée de créer une œuvre originale à partir de leur environnement. Ismaël raconte d'ailleurs qu'habituellement « on ne fait pas attention aux paroles, aux sons de la ville ». Pour lui, cet atelier lui aura permis de percevoir sa ville autrement et de se rendre compte « qu'en cherchant bien, on peut faire de la musique avec les sons d'une ville ». Sortir du cadre scolaire, voilà ce que retient Noame qui est fière de présenter le travail réalisé dans « une salle



© DR

connue ». Véhiculer une image positive est important pour elle : « Même des personnes venues d'un quartier mal vu peuvent réaliser des choses bien, intéressantes et se produire sur scène ! ». La rencontre avec l'artiste Christophe Chassol a aussi été un moment important pour ces élèves qui ont apprécié qu'il leur

explique « la musique avec son regard de professionnel », précise Djénéba. De nombreuses découvertes pour ces élèves qui se font un plaisir de présenter à nouveau leur travail, mais cette fois-ci dans leur ville ! ■

Rubrique réalisée par Caroline Gros

Loi Duflot

Remise en cause ?

Alors que la construction de logements est en baisse, le gouvernement s'apprête à revoir à la baisse le dispositif d'encadrement des loyers, mesure indispensable pour stopper la spéculation, surtout dans une situation de pénurie. Pour répondre aux besoins, le gouvernement doit reconstituer et renforcer l'épargne populaire pour financer les constructions, notamment en relevant le plafond du Livret A à 30 000 €, comme il l'avait promis. Le SNES et la FSU, parties prenantes de la Plateforme Logement, participeront aux mobilisations pour défendre le Droit au Logement pour Tous.

Élèves sans papiers

Jeunesse volée

La fin de l'année est marquée par l'apparition au grand jour de nombre d'élèves sans papiers, avec parfois une forte concentration (presqu'une centaine) sur un même établissement. Pour le SNES-FSU, tout jeune en formation doit pouvoir la mener à terme.

Le problème est particulièrement crucial pour les jeunes lycéens mineurs qui, faute de régularisation, risquent de passer du jour au lendemain du statut de mineur protégé à celui de majeur sans papiers expulsable !

Nous resterons vigilants cet été pour empêcher que cette période ne soit l'occasion d'expulsions massives des lycéens !

Immigration

Migrants de Calais

Calais est une zone de transit pour les migrants qui veulent passer en Angleterre. Le 21 mai, deux campements d'exilés ont été évacués. 550 personnes s'y trouvaient, en majorité d'origine syrienne et érythréenne fuyant les conflits dans leurs pays d'origine. Des places d'hébergement auraient été affectées aux migrants qui demanderaient l'asile en France. Mais la demande d'asile est un processus compliqué, long. Les migrants sont mal informés, inquiets (l'application de la législation européenne risque de les renvoyer dans le premier pays européen où ils ont débarqué) et la plupart gardent les yeux rivés sur l'Angleterre. Il faut que la réforme en discussion assure une véritable politique du droit d'asile.

CONDITION FÉMININE

Une émancipation encore à conquérir ?

Les femmes, qui ont fortement investi la sphère professionnelle durant les dernières décennies, sont la cible privilégiée des tenants de la crise économique qui voient en elles une véritable variable d'ajustement. Le travail est encore pour elles une zone de non-droit, les statistiques sexuées sur les salaires en sont les preuves. Citoyennes sans droit de vote jusqu'en 1944, elles sont aujourd'hui encore trop souvent travailleuses de seconde zone et les premières victimes de la crise : emplois précaires, temps partiels imposés, avancement ralenti, carrières tronquées, retraites et pensions plus faibles... les obstacles ne manquent pas, y compris dans l'Éducation nationale.

Affranchissement des stéréotypes

La pression de plus en plus rude sur le marché du travail fait resurgir des représentations polymorphes et obscurantistes sur le rôle supposé de « LA » femme, qui ne sont d'ailleurs pas l'apanage des hommes : image sclérosante de femme-objet véhiculée par les magazines de mode, diktats pseudo-religieux soustrayant littéralement les femmes à la vue et les cantonnant à la stricte sphère familiale, lobbys réactionnaires remettant en cause le droit des femmes à disposer de leur corps, image de la femme-mère-ange pilier de la famille dans les manifestations contre le mariage des homosexuel(le)s, parangon de vertu opposé à ces « salopes avor-



© Avanne Troar / Fotolia.fr

teuses » qui osent s'arroger le droit de disposer de leur utérus comme elles l'entendent.

Nous refusons un tel modèle et revendiquons liberté et égalité : s'imposer sur le marché de l'emploi, imposer nos valeurs sont les meilleurs moyens de transformer profondément la société, pas seulement pour les femmes, mais pour les hommes qui ne se reconnaissent pas dans ces modèles archaïques. Un partage plus équitable des tâches domestiques, du temps de garde des enfants au sein du couple, l'affranchissement des rôles stéréotypés sont autant de leviers que nous pouvons et devons soulever pour être, enfin, reconnues à notre juste valeur, c'est-à-dire ni plus ni moins qu'égal à celle des hommes. ■ **Aurélia Sarrasin**

POLITIQUES MUNICIPALES RÉPUGNANTES

Le FN au quotidien

Ils avaient dit et promis qu'ils avaient retenu les leçons de leurs premières expériences municipales catastrophiques de 1995. Mais chassez le naturel... La LDH chassée de ses locaux et privée de subventions à Hénin-Beaumont (Pas-de-Calais), les enfants de chômeurs et chômeuses privé(e)s d'activités périscolaires à Béziers (Hérault), attaques en règle contre les CCAS à Béziers, Fréjus (Var) et au

Pontet (Vaucluse) : réduction de 365 000 euros de la subvention destinée au CCAS à Béziers (- 10 %), baisse de plus de 50 % dans les quartiers populaires de Fréjus et menaces verbales très sérieuses de la part du maire du Pontet (Vaucluse). Il ne faut pas non plus oublier le refus du maire FN de Villers-Côtterets (Aisne) de commémorer le 10 mai dernier l'abolition de l'esclavage. Ces mesures symboliques montrent que le FN est une organisation d'extrême droite qui s'en prend en réalité aux pauvres et reste un véritable danger pour la démocratie. D'ailleurs, il fallait montrer sa carte du FN pour assister à la cérémonie d'intronisation de Steve Briois, le nouveau maire d'Hénin-Beaumont ! Déjà le parti unique ? Même genre de restrictions à Mantes-la-Ville (Yvelines). Mais le FN, c'est aussi « faites ce que je dis, pas ce que je fais ». En effet, après avoir fustigé le salaire des élus, ceux du FN n'ont pas hésité à augmenter le leur : + 15 % au Luc (Var), 1 250 euros par mois de frais de représentation pour le maire de Cogolin (Var) en plus de son indemnité. Non, le FN n'est pas un parti comme les autres, il est antirépublicain ! ■ **Olivier Sillam**



© Alexander Trinitatov / Fotolia.fr

À LIRE

Notre sélection

► LE CAUCHEMAR DU LIBÉRALISME



Beaucoup de lecteurs connaissent Laurent Cordonnier grâce à ses analyses économiques publiées régulièrement dans *Le Monde Diplomatique*. L'économiste surprend une fois encore en nous plongeant dans un roman de science-fiction. Une anticipation de la société future si le libéralisme débridé continue ses ravages ! Dans la veine de *1984*, nous suivons la vie de Frédéric Smithski dans un monde où la vie « a été réduite à sa formule économique ». Tarification de tous les actes de la vie jusqu'aux pratiques sexuelles, spéculation sur une place dans un café, autocontrôle de toutes les sphères de la vie par des caméras de télésurveillance... l'auteur anticipe l'achèvement de la tyrannie économique. Un style plein de finesse et de rythme permet aux plus profanes en économie d'être happés par le récit. L'auteur met le doigt sur les contradictions majeures du libéralisme à l'œuvre. Le personnage principal est la victime et l'instrument d'une machination grandiose. Dans un monde détruit écologiquement, contraint à la démondialisation car les ressources ont été détruites, les banques orchestrent la société pour maintenir leurs profits, envers et contre tout.

Un futur bien noir, et pourtant ! Lisez ce livre et vous verrez que la résistance survit toujours et que rien n'est inéluctable... **Stéphane Rio**

• *La liquidation*, Laurent Cordonnier, éditions Les Liens qui libèrent, 2014

► LE DESSIN COMME COMBAT



Caricaturistes - Fantassins de la démocratie est non seulement un slogan que Plantu a fait sien pour son réseau international de dessinateurs de presse, *Cartooning for Peace*, mais aussi un film, coécrit par Radu Mihaileanu et Stéphanie Valloatto, et un livre. Il n'en fallait pas moins pour rendre compte de la place fondamentale que jouent ces dessinateurs curieux, politiques qui mettent l'accent sur les travers de leurs sociétés pour faire rire et réfléchir. La répression dont ils sont l'objet peut passer pour le thermomètre des libertés démocratiques. Dans ce livre - et dans le film je suppose -, ils se racontent, mettent en scène leur parcours et le sens de leur combat. Les dessins reproduits - près de 300 - et l'éventail des auteurs, douze au total qui se répartissent entre la France et la Burkina Faso en passant par Israël, les États-Unis, la Palestine, la Chine... Un beau livre pour un hommage nécessaire. Et pour le rire ! **N. B.**

• *Caricaturistes - Fantassins de la démocratie*, Actes Sud.



ENTRE CONTE AFRICAIN ET FABLE PHILOSOPHIQUE

Un récit plein de fantaisie

Klibandi vit dans un village du Congo. Son père lui a attribué un « double maléfique » incarné par un porc-épic ainsi qu'un double tout court, immatériel. Par leur entremise,

Kibandi a des pouvoirs magiques. Le porc-épic se confie à un baobab géant pour soulager une conscience bien lourdement chargée. Il raconte comment il a tué régulièrement, à coup de piquant, ceux qui ont contrarié ou vexé son maître, Kibandi. Même les personnes les plus innocentes y sont passées, prises dans les rouages de la vengeance : un érudit en littérature trop sûr de lui, un rival en amour, une jeune femme qui l'a éconduit, un homme qui s'est moqué de lui, des enfants bruyants... À la centième victime, fatigué de tuer, le porc-épic se pose des questions et commence, enfin, à renâcler ! Et justement, les enfants du voisin, des jumeaux, ont décidé de mettre fin par tous les moyens aux pouvoirs du malfaisant Kibandi.

Au fil du récit, on découvre les habitudes de vie dans les villages et l'importance de la France, référence intemporelle, invoquée fièrement ou contestée avec véhémence dans une tentative d'émancipation totale mais qui ne laisse jamais indifférent !

Mêlant croyances africaines, raisonnements pragmatiques, causticité des réflexions sur les travers de l'homme noir (et blanc !) et références imagées et savoureuses à la littérature mondiale, l'auteur nous plonge dans un univers proche de la fable philosophique et du conte africain : tout comme les humains, le porc-épic ne se révolte pas contre son maître car le poids des traditions et des croyances l'en empêche. L'homme et l'obéissance... Seulement ponctué par des virgules, le texte parfois truculent, proche du flot de la parole, submerge le lecteur et l'embarque avec beaucoup d'humour sur le continent africain.

En fin d'ouvrage, Alain Mabanckou laisse la parole à l'auteur imaginaire de ce récit, « Verre Cassé ». Personnage cabossé par la vie comme son nom l'indique, il est le héros d'un précédent roman portant son nom, tout aussi picaresque et truculent.

L'auteur est né à Pointe-Noire, il enseigne actuellement à l'université de Californie Los Angeles (UCLA) et a été primé par l'Académie Française pour l'ensemble de son œuvre.

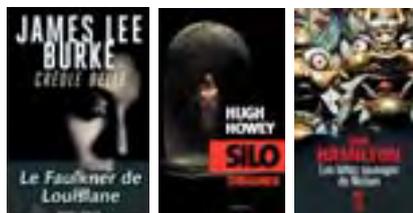
Un sujet original servi par un style non moins original. À lire pour humer un peu d'air de l'Afrique actuelle. ■ **Catie Pillé**

• *Mémories de porc-épic*, Alain Mabanckou, Seuil, 2006, 228 p.

Le coin du polar

Une fois n'est pas coutume, le bandeau ne ment pas. Il serait même en deçà de la réalité.

The Faulkner de Louisiane donne une définition restreinte de James Lee Burke. La filiation est nette mais elle ne supporte pas le mimétisme, la copie. James Lee a un monde bien à lui. Il s'est fait, avec son double Dave Robicheaux, le chroniqueur de la Nouvelle-Orléans, de ses catastrophes mais aussi le poète amoureux de ses paysages, de la ville, de ses blues, de son parler créole, de ses métisages, de ses fantômes de plus en plus présents. La Ville n'oublie rien malgré ses destructions. Il faut y ajouter les pervers - ici une riche famille qui pille, tue et exploite sans vergogne les sans-grades, Noirs - racistes et fascistes qui s'ébrouent, comme chez Faulkner, sur le devant de la scène. *Ce Creole Belle* nous balade dans cette Nouvelle-Orléans de l'après Katrina qui vit le scandale de la pollution pétrolière due à l'appétit du profit à court terme. Bien dans l'air du temps, l'Histoire n'est pas oubliée, ni celle de la Seconde Guerre mondiale et les usurpations d'identité, ni celle de la guerre du Vietnam.



(lire ma chronique sur le site).

Ian Hamilton, quant à lui, a construit un personnage attachant et étrange, Ava

Lee, canadienne et chinoise, comptable et spécialiste des arts martiaux, lesbienne affichée. Pour sa troisième aventure, *Les bêtes sauvages de Wuhan*, elle nous fait visiter les mondes de l'art, un monde qui manie avec facilité le faux tableau pour flouer les collectionneurs privés. Ici un chinois de Wuhan, sorte de tsar de la contrée, veut passer pour un collectionneur averti. Sa deuxième femme - il a trois épouses comme le juge Ti - est le cerveau de l'affaire. Une enquête sans doute proche de la réalité. ■ **Nicolas Bénéès**

En même temps, c'est le crépuscule d'un monde qui n'a pas d'avenir. Le basculement est sensible. Les destructions sont multiples. Un autre monde est dans les limbes... Un autre monde ? Hugh Howey, après *Silo*, nous entraîne, dans le volume 2 de sa trilogie, aux *Origines* de sa description de ces êtres humain(e)s qui vivent dans les profondeurs de la terre. Il décrit la folie d'hommes qui se sont pris pour Dieu en voulant construire un univers avec leurs règles, des règles apprises comme un catéchisme. Comment ne pas penser au libéralisme qui règne sur nos sociétés sans légitimité d'aucune sorte ? Cette lecture est remplie de références d'aujourd'hui même si elle nous fait errer dans un avenir étrange où les individus essaient de regagner leur libre arbitre. On attend le volume 3 avec impatience

• *Creole Belle*, James Lee Burke, traduit par Christophe Mercier, Rivages/Thriller ; *Silo, Origines*, Hugh Howey, traduit par Laure Manceau, Actes Sud/Exofictions ; *Les bêtes sauvages de Wuhan*, Ian Hamilton, traduit par Laura Contartese, 10/18



Films conseillés, CD jazz, le coin du polar : CRITIQUES SUR WWW.SNES.EDU

UN NOUVEAU DICTIONNAIRE BIOGRAPHIQUE

L'anarchisme au pluriel

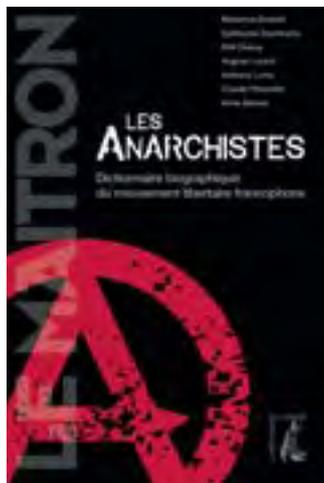
Beaucoup d'historiens et de militants connaissent le *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*. Publiés entre 1964 et 1987 sous la direction de Jean Maitron, puis, après le décès de celui-ci, sous celle de Claude Penetier, ses 44 premiers volumes, avec près de 110 000 notices couvrant la période 1789 à 1939, sont une source essentielle.

Cette vaste entreprise est enrichie par ce dictionnaire sur les militants anarchistes. Ce projet, né en 2006, d'une rencontre entre Hugues Lenoir, animateur des chroniques syndicales de Radio libertaire, et les historiens Michel Dreyfus et Claude Penetier, a agrégé plusieurs historiens et des militants issus de divers courants du mouvement libertaire.

Le dictionnaire comprend, dans

sa version papier, 500 notices représentatives de toutes les périodes et de tous les courants de l'anarchisme. Il est accompagné d'une base informatique où plus de 3 200 notices sont consultables. Une petite minorité de longues biographies pour les militants qui ont contribué à façonner l'anarchisme français (Proudhon, Reclus, Pouget, Grave, Pelloutier, Louise Michel, Sébastien Faure, Monatte, Lecoin, etc.) ; davantage de taille moyenne pour les organisateurs et agitateurs de quelque importance, qui souvent reflètent des épisodes de l'histoire sociale de leur époque ; enfin une masse plus ou moins brève sur la foule des obscurs et « sans grade ».

Ce *Dictionnaire biographique des anarchistes* fera date dans l'historiographie du mouvement



libertaire. En apportant une bonne quantité d'informations inédites et de nouvelles synthèses, il contribuera peut-être à inspirer de nouveaux questionnements, de nouveaux débats et, sans doute, de nouvelles recherches sur cette branche si particulière et foisonnante du mouvement ouvrier français et européen. ■ **Stéphane Rio**

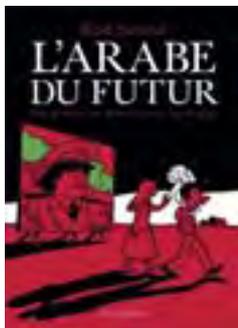
• *Les anarchistes. Dictionnaire biographique du mouvement libertaire francophone*. Les éditions de l'Atelier, 2014.

Le coin de la BD

Autobiographie d'un enfant blond au Moyen-Orient

A 36 ans, Riad Sattouf est un nom bien connu de la bande dessinée et du cinéma. Ses récits décalés, toujours drôles, sont d'abord marqués par le thème de l'adolescence et de ses stigmates, qu'il s'agisse de *Retour au collège* (2005), un reportage tiré de deux semaines d'immersion dans un établissement parisien renommé, ou de son premier film, *Les Beaux gosses*, sorti en 2009. Le monde arabe est également au cœur de la réflexion de l'artiste franco-syrien. *Jacky au royaume des filles* (2014) met en scène de façon burlesque un monde inversé d'hommes opprimés dans leur voile intégral et soumis à la dictature des femmes. Si ce second film est malheureusement passé presque inaperçu, il en va tout autrement de *L'Arabe du futur*, un véritable succès de librairie, à dévorer d'une traite.

Cet opus est le premier d'une série autobiographique prévue en trois tomes. Il nous raconte les six premières années du jeune Riad, l'enfant blond, breton par sa mère et syrien par son père. Tout commence avec la rencontre de Clémentine et d'Abdel-Razak, deux étudiants de la Sorbonne. L'année 1978 est à la fois marquée par la naissance de Riad et par la fin de la thèse d'Abdel-Razak, qui à sa grande déconvenue n'obtient qu'une mention « honorable ». Abou Riad (le père de Riad) refuse alors un poste de maître-assistant à Oxford. Il préfère partir en Libye où on lui propose de devenir « maître ». Clémentine et Riad le suivent dans ses tribulations. Après un



intermède breton dans la famille maternelle viendra la Syrie. Engagé en faveur du panarabisme de l'époque, Abdel-Razak « pensait que l'homme arabe devait s'éduquer pour sortir de l'obscurantisme religieux ». Malgré sa foi dans « l'Arabe du futur » que devaient forger les régimes soi-disant progressistes de Khadafi et d'Hafez-al-Hassad, la désillusion pointe : précarité du logement, rationnement, corruption policière. Partagé entre son idéal d'instruction et son attachement à sa famille et à une certaine

tradition, Abdel-Razak apparaît souvent ridicule, instable.

L'Arabe du futur livre un point de vue historique et sociologique passionnant à travers le regard faussement candide d'un petit enfant posé en narrateur. Cette mise en perspective fait la part belle à l'humour. Ce travail de mémoire a été déclenché par le début du conflit en Syrie. En aidant certains des siens, originaires d'un village près de Homs, à se réfugier en France, Riad Sattouf a éprouvé la difficulté à obtenir des titres

de séjour. Cet épisode devrait constituer l'épilogue du troisième tome de son autobiographie, à paraître en 2016. Français de Syrie, Syrien de Bretagne, Riad Sattouf porte sur le Moyen-Orient comme sur l'Hexagone le regard éclairant et distancé de celui qui a grandi entre deux cultures. ■

Stéphanie Marco

• *L'Arabe du futur. Une jeunesse au Moyen-Orient (1978-1984)*, Riad Sattouf, Allary Éditions, 2014, 160 p.

NOS COLLÈGUES PUBLIENT

► UN CURIEUX SPIRITE

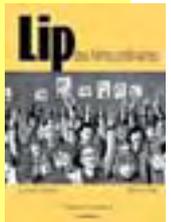
De 1853 à 1855, en exil à Jersey, Victor Hugo se livre quasi quotidiennement à des séances de spiritisme. Il discute avec les esprits les plus illustres, Jésus-Christ, Dante, Molière, Shakespeare, ou les formes les plus abstraites, l'Ombre du sépulcre, le Drame ou la Mort. Les séances sont consignées sur des procès-verbaux qui serviront à établir *Le Livre des Tables* dont Hugo envisageait une publication posthume. Quatre cahiers manuscrits forment *le Livre des Tables* ; seuls deux d'entre eux nous sont parvenus, dont un inédit. Cette édition de Patrice Boivin reproduit pour la première fois les quatre cahiers en s'appuyant, pour les deux cahiers perdus, sur des procès-verbaux originaux et inédits. C'est un Victor Hugo rare et mystérieux qui se dévoile ici. **S. R.**

• *Livre des Tables*, Victor Hugo, Gallimard, Folio classique, 769 p.

► UNE LUTTE EMBLÉMATIQUE

L'album de notre collègue Damien Vidal, professeur d'arts appliqués, réalisé avec le scénariste Laurent Galandon, raconte, à travers le personnage fictionnel d'une ouvrière, d'abord réservée puis s'impliquant, l'histoire de la longue lutte des ouvriers de l'usine LIP en 1973. **Philippe Laville**

• *LIP, des héros ordinaires*, Dargaud éditeur, mars 2014.



Un enfant du siècle

Jean Baubérot, protestant, originaire du Limousin, a reçu beaucoup et donné plus encore. Historien de la laïcité, sociologue, plume de François Mitterrand et Jacques Chirac, il se fait ici chroniqueur de sa propre vie. Il se raconte, un peu comme Sartre dans *Les Mots*, pour évoquer ce demi-siècle - il est né en 1941 - d'espoirs insensés, de brûlures - celles de la guerre d'Algérie -, de barbarie et de mondes nouveaux en train de se faire. La révolution - surtout dans les mœurs - de 1968 joue un rôle central. Ces décennies se terminent. Elles ont été marquées par la révolte de toute une génération. Lire cette autobiographie, *Une si vive révolte*, c'est se replonger dans notre histoire récente, faire un travail de mémoire et savourer la révolte qui colle à la peau et permet de vivre debout. **N. B.**

• *Une si vive révolte*, Jean Baubérot, préface d'Edwy Plenel, Éditions de l'Atelier.



LES FILMS DE L'ÉTÉ

De l'Irlande à la Bosnie en passant par Bayeux



1932. Après un exil de dix années aux États-Unis, Jimmy Grattan rentre en Irlande pour aider sa mère dans l'exploitation de la ferme familiale. Après dix années de guerre civile, il lui semble que tous les espoirs sont permis. Mais Jimmy, de gauche et progressiste, devient la bête noire dans un pays qui, désormais ploie sous le poids de la religion. Ce film de Ken Loach, *Jimmy's Hall*, retrace dans la tonalité de l'engagement politico-social un pan de l'histoire de l'Irlande. Il n'a pas su convaincre le jury cannois.

• *Jimmy's Hall*, Ken Loach, Grande-Bretagne

Alice, qui vit à Bayeux, est passionnée de broderie mais ne sait comment exploiter son talent. Sa rencontre avec Agnès, une riche parisienne lui permettra d'accéder à une prestigieuse école. En quittant Bayeux pour Paris, Alice croise le chemin



d'Antoine et fait connaissance avec *Le Beau Monde*. Julie Lopez-Curval, à qui l'on doit *Bord de mer* et *Mère et fille*, par la singularité de sa mise en scène renouvelle le sujet rebattu de la provinciale à la conquête de la Capitale. Une œuvre personnelle et la révélation d'Ana Girardot.

• *Le Beau Monde*, Julie Lopez-Curval, France



En 1993, en pleine guerre de Bosnie, Marko, un soldat serbe sauve un modeste marchand de cigarettes de la violence de trois soldats ivres. Pour avoir fait respecter une justice, il paiera son acte du prix le plus fort. À partir de ce motif central, le récit se développe « en étoile », selon un processus d'interférences où des destins, dans un contexte guerrier, se croisent et s'imbriquent. La haine féroce du départ glisse insensiblement vers le pardon et le repentir. À partir de faits réels, une œuvre forte. ■

Francis Dubois

• *Circles*, Srđan Golubovic, Serbie-Allemagne-France-Slovénie-Croatie

SÉRIE Découvrir les Vikings...



VIII^e siècle après J.-C. Ragnar Lothbrok, simple fermier, convainc les habitants de son village de naviguer jusqu'aux côtes anglaises où ils vont, pour la première fois, piller les riches monastères... Inspirée du légendaire Ragnar, la série canado-irlandaise, documentée, montre une société peu hiérarchisée où chacun peut donner son avis. Les Vikings maîtrisent beaucoup de techniques et donnent leur place aux femmes. À voir, ne serait-ce que pour le beau personnage de Lagertha, la femme-bouclier ! ■ **C. P.**
• *Vikings*, série irlando-canadienne créée par Michael Hirst, 2 saisons, 19 épisodes.

RADIO Les sons de l'été

Les radios adoptent toutes des grilles estivales. Celle de France inter, particulièrement riche, permet à chacun de (re)trouver plaisir à l'écoute d'émissions variées. En voici une petite sélection : toute la semaine, une émission musicale – le matin 10 h-11 h : *Je veux de la musique* – pour aborder tous types de musique sous la forme dynamique du patchwork, à partir d'un mot par exemple, dans le titre d'une chanson ou le thème évoqué par tel opus... À midi, une émission maintenant rituelle de l'été – 12 h-13 h : *Ça vous dérange* – discussion interactive sur des sujets d'actualité, des questions de société, menée sans tabous par deux journalistes. En fin d'après-midi, magazine culturel de l'été – 18 h-19 h : *L'été comme je suis* – au plus près de la vie des festivals. Le week-end est riche

d'événements, certains consacrés depuis de nombreuses années : citons l'excellente émission culturelle d'Emmanuel Khérad – de 18 h à 19 h : *Escale estivale* – le très célèbre concert musical d'Isabelle Dhordain et l'art de la polémique artistique du *Masque et la Plume*. Liste non exhaustive, pour retrouver le temps et le plaisir de l'écoute radiophonique. ■ **Véronique Ponvert**

MUSIQUE • HARD ROCK

Du métal en veux-tu ?



Après l'ambiance orientale de *Seth*, Akroma revient vers des sons plus classiques avec *La Cène*

toujours en gardant son chant particulier. Tous ces ingrédients font d'Akroma un mélange qui allie le symphonique, les claviers issus du Black Métal, les guitares d'un death metal et parfois un chant qui pourrait faire penser à certains groupes hardcore... Ce mélange, ainsi que le concept et les paroles, donnent donc une note originale à l'album, qui permet de sortir de la construction somme toute classique des morceaux. Il apparaît comme l'album le plus abouti et le plus travaillé du groupe en tout cas et on se laisse facilement emmener de l'autre côté du miroir. ■ **P.-A. Samuël**

• *La Cène*, Akroma, Fantai'Zic, distributeur : Absilone/SE.

• CLASSIQUE

Spiritualité Solennelle

Lorsqu'en 1819 Beethoven apprit que son principal mécène, Johann Joseph Rudolph Rainier, frère de l'Empereur, était sur le point d'être

nommé archevêque, il lui écrivit : « *Le jour où une grande messe de ma composition sera jouée aux cérémonies pour Votre Altesse Impériale sera pour moi le plus beau jour de ma vie* ». L'imposant travail demandé pour une telle œuvre et la poursuite, par le compositeur, d'autres travaux, l'empêche de fournir la messe à temps. La *Missa Solemnis* fut ainsi l'œuvre que Beethoven mit le plus de temps à achever : quatre années, entre les premières ébauches et la partition complète. On a pu dire de cette messe qu'elle tenait plus de l'opéra que de la musique sacrée. D'inoubliables interprétations, au premier chef celle de Klemperer, avec Elizabeth Schwarzkopf en soliste, ont privilégié une telle approche. La version proposée par Philippe Herreweghe, spécialiste notamment de la musique chorale de Bach et de la Renaissance, se remarque avant tout par ses chœurs et l'orchestre avec des instruments d'époque. On ne retrouve donc pas l'ampleur d'un orchestre moderne. La spiritualité et, parfois – on pense au Sanctus –, la sensualité qui émanent de cette version sont cependant inégalées. Elle invite à la contemplation, sans pour autant que soit négligée la dimension proprement sublime de l'œuvre. ■ **Nicolas Morvan**

• *Missa Solemnis*, Beethoven. Collegium Vocale Gent/Orchestre des Champs-Élysées, direction Philippe Herreweghe. Outhere/Harmonia Mundi.

• LIRE LE JAZZ

Révolution esthétique

Après *Le souffle bleu*, consacré à l'année 1959, Nicolas Bénéès s'intéresse au jazz des années 1940.

Avec les G.I's arrivent les V.discs et à leur suite le grand orchestre de Dizzy Gillespie. En rencontrant le bebop, le jazz français se transforme. Il n'était pas interdit pendant l'Occupation, mais danser l'était. Pendant cette période, Django Reinhardt prend son envol, éclipsant, pour le futur, un violoniste de génie Michel Warlop, disparu trop jeune peu après la Libération. Le vent de liberté à la Libération ne marque pas seulement la victoire sur la barbarie nazie, il porte les rêves d'une génération qui veut changer le monde, comme en atteste le programme du Conseil national de la Résistance. Le jazz apparaît comme la musique qui fédère la jeunesse et les avant-gardes.

Le livre ne suit pas un plan chronologique, mais serpente, s'engage dans divers chemins au gré des courants esthétiques, des luttes, des personnalités. Il replace l'évolution que connaît le jazz durant cette époque dans les grands changements sociaux, politiques et culturels. Il fait la part belle aux musiciens, comme à ceux qui les ont fait connaître, comme Sim Copans ou Charles Delaunay, aux concerts historiques, aux revues et aux labels. Agréable à lire, aéré, doté d'une iconographie en noir et blanc et d'une discographie sélective et commentée, le livre est accompagné d'un CD qui nous mène du célèbre *In the mood*, sorte d'hymne de la Libération, au blues final du Troisième festival international de jazz à la Salle Pleyel en 1949 avec Miles Davis, Charlie Parker et Sydney Bechet, en passant par deux témoignages de Sim Copans. ■ **M. R.**
• *Le souffle de la liberté*, C&F éditions

Entre phantasmes et réalité

L'Académie de France à Rome a été créée par Colbert en 1666 pour accueillir des artistes. Installée à la Villa Médicis par Napoléon en 1803, l'Académie n'a jamais cessé d'évoluer. De nouvelles missions lui ont été confiées en 1971 : renforcer les liens entre la France et l'Italie dans le domaine culturel, entretenir le patrimoine constitué par le lieu lui-même. Les disciplines accueillies se sont diversifiées.

L'Académie est souvent accusée d'être repliée sur elle-même et doit sans cesse justifier de son utilité, voire de sa rentabilité. Face à ces cri-

tiques, Frédéric Mitterrand, bien dans l'air du temps libéral, a mis sur la communication et l'ouverture au public. Son successeur, l'historien d'art Eric de Chasse, réforme les résidences en recherchant des partenariats avec des institutions tant publiques que privées. On ne trouve d'articles dans la presse qu'à l'occasion de polémiques et le travail des artistes y est rarement évoqué. C'est pourtant bien le rôle de la puissance publique que de soutenir la création artistique, sauf à imaginer une société sans âme, sans histoire, sans culture. ■

Sylvie Chardon

Témoignage de Pascal Gautrand, designer de mode

De formation classique, il se perfectionne à l'Institut Français de la Mode et travaille en freelance une dizaine d'années dans le conseil en design et en image. Il a intégré la Villa Médicis en 2008/2009, section Design de Mode.

Avez-vous senti des réticences quant à la présence de votre spécialité à la Villa Médicis ?

La Villa Médicis est ouverte au design depuis une vingtaine d'années. Pour ce qui est de la section Mode, il est vrai qu'une pratique classique de ce métier peut difficilement justifier un temps de résidence, peu compatible avec les nécessités commerciales des marques ou des créateurs. Mais l'approche que je développe prend plutôt la forme d'une réflexion sociologique sur le statut du vêtement et sur les systèmes de production, qui s'exprime par des projets de plasticiens : vidéos, installations, ateliers, performances...

De façon générale, la mode est souvent considérée comme une pratique superficielle et frivole, liée aux apparences et fondée sur des valeurs éphémères. C'est

sans doute pour cela que cette discipline a du mal à se faire une place au sein d'une institution comme l'Académie de France à Rome, qui va privilégier la recherche de fond et une approche plutôt théorique.

Votre séjour à Rome a-t-il eu une grande influence sur l'évolution de votre travail ?

Le temps de la résidence que je souhaitais tourné vers l'exploration de l'artisanat local m'a permis de développer de nombreux projets en interaction avec mon réseau parisien et les réseaux italiens de la mode à Rome et à Milan : institutions culturelles, lycées techniques, écoles de formation, artisans...

La possibilité de me concentrer pleinement sur mon travail de recherche m'a permis de prendre du recul et de construire une sorte de cartographie des problématiques que j'avais déjà abordées précédemment.

J'ai pu ainsi mieux préciser les axes de réflexion qui m'intéressaient et, grâce aux projets d'expositions et de *workshops* menés en partenariat avec des écoles à Paris, à Rome ou à Milan, ou bien au travers de différentes participations à des

conférences, j'ai pu illustrer aussi aux yeux des réseaux professionnels l'intérêt de ces réflexions et ébaucher des formes d'application concrètes. Le séjour à la Villa Médicis m'a donc permis d'être capable de mieux me positionner professionnellement et de communiquer plus précisément sur le rôle utile et commercial que je pouvais jouer au sein du système de la mode.

À mon retour, en parallèle de la publication en Italie de deux guides dédiés au sur-mesure, j'ai fondé Made-in-Town[®] qui est une entité permettant de rendre mon expertise et ma démarche de conseil plus concrètes. J'ai aussi initié en parallèle une activité d'enseignement et de formation professionnelle dans diverses écoles françaises et italiennes. La visibilité que m'a offerte la résidence médicéenne et le prestige qui lui est associé jouent sans conteste jusqu'à ce jour un rôle important dans le développement de ma carrière... **Propos recueillis par S. C.**

(1) Made-in-Town : une plate-forme de conseil, un lieu à Paris et un magazine en ligne, dédiés à l'esprit de la fabrication locale dans les champs de la mode, du design, de l'art... www.made-in-town.com



Pascal Gautrand dans les jardins de la Villa Médicis

Une information nécessaire

Un journal d'informations et de débats en ligne vient d'être créé par l'équipe de la belle revue *Casandre/Horschamp, L'Insatiable*. Il s'est donné comme objectif de mettre en valeur des actions essentielles mais peu visibles, d'explorer des terres méconnues, découvrir des équipes et des artistes, de réfléchir ensemble aux enjeux de l'art et de la culture dans une société en danger de déshumanisation. Chaque numéro interroge la politique et les pratiques culturelles. La pérennité de cette publication est fragile, et elle mérite d'être défendue (www.horschamp.org). Le n° 97 contient, notamment, un entretien instructif, inédit, avec Mariana Otero sur sa démarche, ses choix cinématographiques autour de *À ciel ouvert*. *L'Insatiable* ouvre le débat et une information continue sur le mouvement des intermittents. Il démontre qu'il doit être soutenu par le plus grand nombre. « *Ce mouvement va bien au-delà de la seule défense du régime (...), il requiert aussi la condition de tous les travailleurs, précaires et chômeurs. La lutte des intermittents est notre lutte à tous contre le sous-emploi et les inégalités sociales* ».

Philippe Laville

• Rens. : <http://linsatiable.org/?Contribution-4-Le-mouvement-doit>

L'actualité culturelle sur internet

La nouvelle présentation du site du SNES, avec une plus grande lisibilité, permet aussi de prolonger plus agréablement la lecture des pages de ce magazine, en découvrant chaque semaine de nombreux nouveaux articles sur www.snes.edu/-Culture-.html dans une dizaine de rubriques.

Outre de nombreuses informations sur l'actualité culturelle, la liste de la centaine de lieux culturels et festivals partenaires « Réduc'SNES » (= tarif réduit sur réservation et présentation de la carte SNES) dans toute la France, savez-vous tout ce que vous pouvez trouver ? Des articles rédigés sur 1 160 films, sur 778 créations théâtrales, 153 œuvres ou manifestations musicales, des dizaines d'articles en arts plastiques, chorégraphie, rencontres et débats, livres et créations de collèges, jazz... Une présentation plus détaillée de certains des « Festivals de l'été » du cahier inclus dans ce magazine, la récente création par Marcel Maréchal du *Cavalier seul* d'Audibert au Théâtre 14 à Paris (jusqu'au 5 juillet) avec notamment Marina Vlady et Emmanuel Dechartre, des nouvelles de la Compagnie du Lierre dont deux créations de Farid Paya sont présentées au Théâtre de l'Épée de Bois (jusqu'au 29 juin), la nouvelle exposition à voir durant l'été au Mac/Val, à Vitry-sur-Seine...

N'hésitez pas à solliciter des lieux ou festivals que vous appréciez et qui ne seraient pas partenaires pour qu'ils le deviennent, et nous en informer...

Philippe.Laville@snes.edu

Jouer le réel pour le déjouer

Avec sa compagnie *Entrées de jeu*, Bernard Grosjean s'est mis, depuis plus de vingt ans, dans les pas du théâtre-forum conçu

dans les années 1970 par Augusto Boal, avec lequel il a collaboré. Les acteurs jouent une situation du réel et proposent aux spectateurs de venir sur scène et d'imaginer comment déjouer les blocages. Alors que, pour Augusto Boal et son Théâtre de l'Opprimé, il s'agissait avant tout de permettre aux spectateurs de prendre conscience de l'oppression et de trouver les moyens de la déjouer, la Compagnie *Entrées de jeu* a une vision moins manichéenne.

Elle intervient à la demande d'institutions, d'organismes de formation, d'associations. Dans les lycées et collèges, elle a construit une dizaine de débats théâtraux de prévention sur des thèmes comme la violence à l'école, la sexualité des adolescents, la drogue, le *binge-drinking*, le



décrochage, etc. Le livre donne des exemples de ce travail et explique l'intérêt du débat théâtral en tant qu'outil au service des spectateurs. Il

rappelle qu'il ne faut pas en attendre des miracles, mais qu'il permet aux individus de prendre de la distance par rapport aux situations du réel, de les comprendre et d'envisager un éventuel changement du système ou de leur place dans le système. On sort du discours moralisateur, les informations viennent des acteurs, mais aussi des spectateurs montés sur scène, ils échantonnent, essaient autre chose, reviennent en arrière. Bernard Grosjean fournit des exemples, insiste sur les conditions de réussite de ce qu'il appelle le « débat théâtral interactif » et sur les moyens de déjouer certains obstacles. ■

Micheline Rousselet

• *Du théâtre interactif pour (dé)jouer le réel*, Bernard Grosjean, Lansman Éditeur/Promotion Théâtre.

« Face à l'extrême droite, on a deux aspects concomitants : une mobilisation et une fragmentation »

Pierre Tartakowsky est président de la LDH (Ligue des droits de l'homme) depuis 2011. Il y déploie une énergie résolue et place son activité sous le signe des combats : pour les droits, contre les régressions, et en particulier contre la montée des idées d'extrême droite.

L'US : Quelle appréciation la LDH (voir encadré) porte-t-elle sur le résultat des élections européennes ?

Pierre Tartakowsky : C'est un résultat catastrophique à plus d'un titre : au regard du score de l'extrême droite, d'abord, de l'abstention ensuite (car cela traduit un processus de défiance, de déliquescence de la citoyenneté : c'est la mise à distance de la démocratie, l'incapacité du *demos*, du peuple, à orienter son destin...) ; enfin, c'est une manifestation forte de la crise du politique et des institutions. Quand la gauche s'écroule (la gauche de gouvernement comme la gauche non gouvernementale), cela donne la mesure des difficultés, et aussi de la difficulté qu'il y a à sortir des difficultés... Ce qu'on peut résumer en parlant de « manque de perspectives »...

L'US : Ce résultat était pourtant prévisible...

P. T. : Mais il ne nous surprend pas ! Ces dernières années, la Ligue a publié des ouvrages dont les titres à eux seuls crient au casse-cou. La Ligue a anticipé la montée de l'extrême droite, de ses idées, pas seulement du Front national. Elle a analysé la crise idéologique et politique (dont Sarkozy, s'il n'a pas été le seul agent, en a été un particulièrement pathogène), qui bouleverse l'ensemble des sociétés occidentales européennes. Elle a enfin très



« Combattre efficacement racisme et antisémitisme suppose une véritable pédagogie d'État sur l'égalité, une vraie volonté politique »

tôt déterminé que la confrontation avec les idées d'extrême droite constituait un combat prioritaire ; inséparable de la lutte des droits, mais prioritaire. Malheureusement, l'actualité a confirmé la justesse de notre analyse.

L'US : Quelle a été votre démarche pour définir ce cadre stratégique ?

P. T. : Il y a eu plusieurs épisodes. Le premier concerne la ministre Christine Taubira. Il faut revenir sur cet épisode, car c'est un *épitomé* (NDLR : un condensé, un exemple révélateur et significatif). Il ne s'agit pas seulement ici d'un acte supplémentaire de racisme, c'est la résurgence la plus violente, la plus pornographique du racisme biologique ! C. Taubira est alors attaquée en tant que femme, femelle... la guenon, la banane, toutes ces insultes portées par une petite fille, tout cela est ignoble de violence. Et atteste de ce que le racisme culturel

s'articule fort bien avec le racisme biologique. Face à l'agression, le mouvement démocratique est sidéré et le gouvernement se tait. On peut se demander pourquoi : est-ce parce qu'il n'a pas vraiment envie de défendre un ministre qui par ailleurs est un peu « hors norme », ou qu'il n'est pas sûr que la lutte contre le racisme relève de sa compétence, et préférerait que d'autres s'en chargent ? Quelle que soit la réponse, ça en dit long sur la panne idéologique ambiante. La LDH va prendre l'initiative d'une riposte à Poitiers, puis travailler à rassembler de nombreuses organisations et proposer une réaction commune contre le racisme. Cette action est difficile à mettre en place, chacun portant sa vision des priorités : certains veulent s'en tenir à la marche pour l'égalité⁽¹⁾, d'autres refusent pour des raisons d'autonomie du sujet ; certains veulent cibler uniquement le racisme anti-noir et refusent que l'on élargisse aux problématiques de discriminations ou du contexte social... Finalement, la raison l'emporte et la manif se tient, loin d'être ridicule puisqu'elle rassemble peu ou prou près de cent mille personnes sur le territoire⁽²⁾.

Mais elle n'atteint pas pleinement son objectif de rassemblement qui peine à émerger dans une France fragmentée politiquement, territorialement, entre communautés, ce qui grève les solidarités. Le deuxième épisode tout aussi éclairant, c'est l'affaire Dieudonné. Il révèle un antisémitisme réel et de masse, qu'on ne peut traiter à la légère... D'autant qu'il existe un continuum de Dieudonné à Le Pen, comme en atteste la dernière saillie sur la « fournée ». Lors de cet épisode, le gouvernement réagit vite : il interdit (NDLR : interdiction des spectacles de Dieudonné par Manuel Valls, ministre de l'Intérieur, 9 janvier 2014), mais ne fait qu'ajouter de la confusion à l'affaire. La LDH est en effet amenée à crier gare en dénonçant une censure *a priori*, véritable régression liberticide. L'affaire révèle les manques qui caractérisent la situation : combattre efficacement racisme et antisémitisme suppose une véritable pédagogie d'État sur l'égalité, une vraie



En bref...

- ▶ Association loi 1901
- ▶ Principe fondateur : « Association française destinée à défendre les principes énoncés dans les Déclarations des droits de l'homme de 1789 et de 1793, la Déclaration universelle de 1948

et la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et ses protocoles additionnels ».

- ▶ Fondation 1898, suite à l'affaire Dreyfus
- ▶ 93 000 membres
- ▶ 300 sections locales en France

volonté politique, bref des moyens et un projet à la hauteur de l'enjeu. On en est loin et, plutôt que de conjurer les peurs publiques, le gouvernement, d'une certaine manière, les alimente.

L'US : *Les réactions à gauche sont pourtant plutôt homogènes sur des questions comme celles-ci ?*

P. T. : Ce n'est pas si simple. Tout le monde n'a pas les mêmes portes d'entrée ; certaines forces vont privilégier la lutte contre l'austérité, d'autres vont amalgamer l'austérité et l'extrême droite. Certains vont plaider pour des grands rassemblements, alors que nous préférons mettre en avant un travail de terrain et de proximité, au quotidien. Nous considérons qu'aujourd'hui il est essentiel de faire se rencontrer et militer ensemble les gens qui se croisent au quotidien, sur leur lieu de travail. Non pas « faire société » mais « militer société ». C'est en cela que le collectif « Liberté, égalité, fraternité » (*voir encadré*) est utile, il rassemble très largement et permet de mettre en relation des gens qui ont un objectif commun. La force du collectif ne réside pas dans son corpus revendicatif, mais dans sa capacité à mettre en œuvre des initiatives pour reprendre la main sur l'avenir. Pour cela, il faut non pas *des* collectifs, mais *du* collectif, partout : les militants doivent être convaincus que là où ils sont, il leur revient d'incarner la résistance. Il ne s'agit pas d'inventer l'eau tiède, mais plutôt d'être présent pour protéger la bibliothèque municipale attaquée ici, de se battre pour défendre les droits des Roms là... À chaque fois qu'on renonce, on fait le jeu du FN. L'exemple du récépissé de contrôle d'identité l'illustre bien (*NDLR : un engagement du candidat Hollande pour lutter contre le délit de faciès lors des contrôles de police*) : derrière ce récépissé, il y a la déconstruction de représentations des jeunes de cités, de pratiques sociales notamment celles des forces de police, etc. Même dans les villes où les maires étaient volontaires, le ministre n'a pas eu le courage de le tester. Quel est le message qu'il envoie ? Que la situation est sans issue... Et le gouvernement préfère suivre les préconisations de Terra Nova⁽⁴⁾, il fait des choix et s'appuie sur certaines

catégories et pas sur d'autres : c'est extrêmement dangereux.

L'US : *On pourrait pourtant penser que face à cette montée des périls, cet ennemi commun serait de nature à fédérer les énergies ?*

P. T. : Non, pas du tout, ça ne se vérifie pas comme ça. Face à l'extrême droite, on a deux aspects concomitants, à chaque fois : une mobilisation *et* une fragmentation... Nous l'avons expérimenté à travers le collectif, et rencontré à la fois la volonté de s'investir *et* la difficulté à rassembler. Et je trouve qu'on fait fausse route en flirtant avec la politique du pire... On le sait, le hideux effraie, mais il rallie également ceux qui ont peur ; si la puissance est hideuse, elle peut aussi récupérer des gens non organisés. Il ne faut pas crier au loup... mais affirmer encore et toujours des valeurs. Ces injonctions peuvent sembler contradictoires : il faut agir sans attendre, mais en même temps en respectant les rythmes militants d'aujourd'hui.



L'institut de recherche de la FSU a participé à la rédaction de cet ouvrage
« La Ligue a très tôt déterminé que la confrontation avec les idées d'extrême droite constituait un combat prioritaire »

L'US : *Quelle est la prochaine échéance pour le collectif ?*

P. T. : Le collectif ne va pas à lui seul sauver la République. Il a posé un cadre, il entend préparer le terrain. Il porte un message simple qui s'articule en trois phrases : ne vous laissez pas faire, ne restez pas seuls et inscrivez votre action dans la durée. Si l'on n'avait pas construit ce collectif, on aurait abandonné beaucoup de gens à leur solitude, ou à des réactions ponctuelles antifascistes qui ne rassemblent pas suffisamment et ne perdurent pas assez. Pour lutter contre les idées d'extrême droite, il faut travailler avec le mouvement syndical, associatif, il faut articuler les combats entre eux, lutter pour la défense des services publics, pour le droit de vote

des étrangers, contre les discriminations de toute sorte.

Aujourd'hui, la démarche est enclenchée : elle n'est pas programmatique, elle propose plutôt une méthode et des outils. Oui, des outils, car la déclinaison de « *No pasaran !* » a malheureusement un train de retard ! Il faut travailler concrètement sur la façon de peser sur le débat public. Prenons l'exemple de ces identitaires qui arborent des blousons jaunes avec le signe lambda, un emblème fasciste en France et dans d'autres pays européens. On peut toujours le dénoncer... Mais qu'en pense le salarié de la RATP, qu'en pensent la direction, les usagers... ? C'est à nous d'en parler, et mieux encore, de faire que tous en parlent et s'organisent pour contrer menaces et intrusions quotidiennes. On ne doit pas laisser l'extrême droite imposer la peur, ou construire un ordre. L'ordre doit être républicain, et c'est notre responsabilité de le faire vivre. ■

Propos recueillis par Véronique Ponvert

COLLECTIF « LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ »

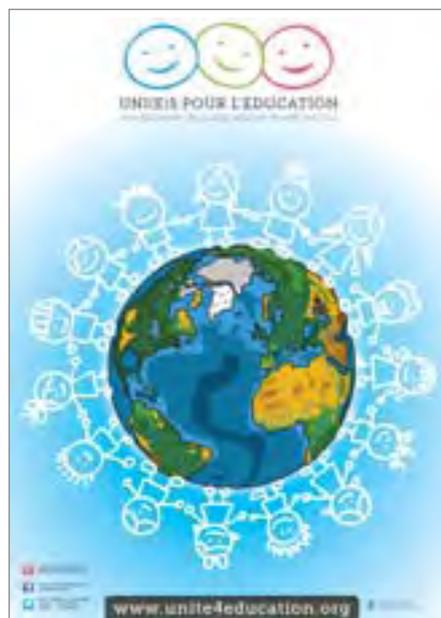
La LDH est à l'initiative de ce collectif large constitué pour lutter contre la montée des idées d'extrême droite. Il regroupe à la fois des associations, des fédérations d'éducation populaire et des organisations syndicales, dont la FSU. Il a lancé un appel intitulé « Pour un avenir solidaire » : www.avenirsolidaire.org

Extraits : C'est pourquoi nous appelons à faire barrage à la haine, à la xénophobie, à toutes les discriminations et à combattre les propos sexistes, homophobes, racistes, antisémites, aux discours anti-Roms, anti-musulmans. (...) Nous lançons un appel à la mobilisation

pour agir, toutes et tous, sur le terrain de l'égalité des droits. Dans nos villes, dans nos quartiers et nos villages, faisons-nous entendre ! Nous sommes des millions à vouloir porter un coup d'arrêt aux entrepreneurs de haine et de peurs, soyons des millions à le dire.

(1) Marche pour l'égalité et contre le racisme, 1983
(2) Marchons contre le racisme, 30 novembre 2013
(3) Marchons contre l'austérité, 12 avril 2014
(4) Think tank proche du PS

LE 5 OCTOBRE DERNIER, L'INTERNATIONALE DE L'ÉDUCATION (IE) LANÇAIT, AU SIÈGE DE L'UNESCO À PARIS, une campagne mondiale « uni(e)s pour l'éducation, une éducation de qualité pour un monde meilleur ». Du 27 au 30 mai, à Montréal, 300 représentants syndicaux ont fait le point.



Tous unis pour une éducation de qualité !

En 2000, le second des huit « objectifs du millénaire pour le développement » était « assurer l'éducation pour tous ». Cela a abouti à une massification de l'accès au primaire dans les pays les plus pauvres, et à une réduction de moitié de la proportion d'enfants non scolarisés. Mais à quel prix ? Recrutement d'enseignants

non formés, recours massif à des professeurs contractuels, développement d'écoles privées, effectifs pléthoriques dans les classes, absence de matériel didactique... À l'heure des bilans et de l'élaboration des objectifs post-2015, l'ambition devient double : poursuivre l'effort de scolarisation de tous, mais y ajouter une exigence de qualité. Irina Bokova, directrice générale de l'UNESCO, a ainsi déclaré lors de la conférence : « dans de nombreux pays, la pénurie d'enseignant(e)s vient mettre à mal la qualité de l'éducation. [...] Et dans de trop nombreux pays, les enseignant(e)s doivent travailler sans ressources, ni formation digne de ce nom ». Les problèmes et les exigences tendent donc à se rejoindre, pour les pays du Nord et du Sud.

Qualité et équité

Pour l'IE, une éducation de qualité, ce sont des enseignant(e)s de qualité, des outils de qualité (programmes, ressources...), des environnements de travail de qualité. Une éducation de qualité, c'est une éducation qui ne laisse aucun enfant au bord du chemin. Beatriz Pont,

analyste principale à la direction de l'éducation et des compétences de l'OCDE a ainsi expliqué : « les échecs éducatifs ont un coût élevé pour les individus et la société, limitent la capacité de l'économie à croître et innover, nuisent à la cohésion sociale et la mobilité ».

Une éducation de qualité, comment ?

Durant la conférence, de nombreuses voix, d'Haïti au Canada, ont souligné l'importance du budget consacré à l'éducation, des salaires des enseignants. La représentante de l'OCDE n'a pas dit autre chose : « il faut des enseignants de qualité, bien formés, mieux payés [...] Il faut que les enseignants puissent fonctionner avec une autonomie professionnelle accrue, pour identifier les stratégies les plus efficaces adaptées aux difficultés de chaque enfant ». Et elle a ajouté : « sans engagement des enseignants et leurs représentants au niveau des réformes, rien ne peut arriver ».

La convergence des analyses des syndicats de l'IE, la cohérence de leurs propositions, les échos qu'elles trouvent auprès d'organismes internationaux, devraient se traduire par des inflexions des politiques de nos ministres. Nous devons poursuivre ce combat commun : tous unis pour une éducation de qualité ! Voir également *L'US* n° 735 du 19/10/2013 et le supplément au n° 735, p. 43. ■

QUELQUES DATES

1948 : l'Unesco propose aux États membres d'instituer un enseignement primaire obligatoire, gratuit et universel.

1990 : la Conférence mondiale sur l'Éducation pour tous, à Jomtien (Thaïlande), lance un mouvement global afin de fournir une éducation de base pour tous, enfants, jeunes et adultes.

2000 : lors du Forum mondial sur l'éducation à Dakar, les gouvernements se fixent jusqu'à 2015 pour s'engager à l'éducation de base pour tous.

POUR PASI SAHLBERG, les réformes des systèmes éducatifs se répandent comme des virus, qui les détruisent à grande vitesse.

Il faut trouver l'antidote au virus libéral !

Depuis dix ans, la Finlande caracole en tête des classements internationaux, avec un système public totalement gratuit, qui s'appuie sur les enseignants – haut niveau de formation (Master), autonomie pédagogique, bonnes conditions de salaires – et sur l'égalité entre les enfants. Pasi Sahlberg note que la Finlande n'a jamais rien fait spécifiquement pour atteindre ce classement. Ce système fait figure d'exception, puisque les

systèmes éducatifs se ressemblent tous de plus en plus. C'est ce que Pasi Sahlberg nomme « GERM » (Global Education Reform Movement), un virus propagé par les consultants et les politiques. Le GERM prétend s'appuyer sur des études, mais en réalité, il existe tellement de données sur l'Éducation qu'on peut mettre en place pratiquement n'importe quelle politique en se basant sur certaines études. Pour Pasi Sahl-

berg, les principes présentés comme des évidences par le GERM ne sont en réalité que des mythes. Par exemple, l'affirmation selon laquelle la compétition améliore les performances d'un système éducatif est fautive, comme l'a montré l'étude PISA 2011 de l'OCDE. La propagation de GERM va de pair avec une dégradation rapide des systèmes éducatifs, le découragement des enseignants, la baisse des résultats des élèves. Alors, comment combattre ce virus ? Pasi Sahlberg propose tout simplement de ne plus faire ce qui ne fonctionne pas (compétition, standardisation, contrôle des enseignants, choix de l'école), et de faire ce qui marche (collaboration, personnalisation, confiance et responsabilité, professionnalisme, équité) ! ■



Pasi Sahlberg a travaillé comme instituteur et conseiller politique en Finlande. Il a étudié les systèmes éducatifs et les réformes dans le monde entier. Il est actuellement professeur à l'université Harvard Graduate School of Education, Cambridge, Massachusetts, États-Unis.
Site : <http://pasisahlberg.com>

Florian Lascroux

Entretien avec Manuela Mendonça



© DR

Secrétaire internationale de la FENPROF (syndicat de l'éducation au Portugal)

Comment qualifies-tu la situation générale du Portugal ?

La situation économique et sociale est insoutenable. Trois ans d'austérité récessive n'ont pas résolu les

problèmes économiques du pays : pour chaque euro réduit au déficit, le résultat a été 1,25 € enlevé au PIB et 8,76 € augmenté à la dette... Cela a laissé des marques profondes : un chômage trop élevé, la paupérisation de la population (surtout de la classe moyenne), l'émigration de centaines de milliers de personnes (parmi elles, beaucoup d'enseignants et d'autres jeunes diplômés). Nous avons maintenant moins d'emplois et ils sont de moindre qualité. Des milliers d'entreprises ont été détruites, des salaires, des pensions et des aides sociales réduits. Les impôts sont en augmentation. Santé et éducation sont fortement touchées, l'État social est affaibli. Le budget de l'État répond de plus en plus aux intérêts des grands groupes économiques et financiers.

Bien que le Portugal soit sorti de son plan d'aide international, le gouvernement a déjà annoncé, dans son « Document de stratégie budgétaire 2014-2018 », la poursuite d'une politique d'austérité avec des coupes dans les dépenses publiques (pour 2015, une nouvelle coupe de 1 400 millions). C'est vraiment une offensive antidémocratique : la crise sert de prétexte à la remise en cause de droits et acquis sociaux.

La population est insatisfaite (depuis 1974 jamais un gouvernement au Portugal n'a eu un soutien social aussi bas, on l'a vu dans les résultats des élections européennes...), mais en même temps elle ne voit pas d'alternatives, ni au Portugal ni en Europe.

Est-ce que l'éducation reste une cible pour réduire les dépenses publiques ?

Oui. Dans l'éducation, les coupes budgétaires ont dépassé le triple de ce qui était prévu dans le mémorandum initial signé avec la Troïka. Et le document de stratégie budgétaire 2014-2018 prévoit une nouvelle coupe de 112 millions d'euros en 2015 pour le primaire et le secondaire.

Au cours des trois dernières années, l'investissement public dans l'éducation est tombé à 3,9 % du PIB, un recul de 24 ans ! L'impact sur l'école ? Les budgets des écoles et des universités ont été diminués. Le nombre d'élèves par classe a augmenté. Il y a moins de soutien scolaire, le curriculum scolaire a été appauvri (moins d'heures d'enseignement). De nombreuses classes et écoles ont dû fermer ou se regrouper.

40 000 postes d'enseignants ont été supprimés (environ 30 %, entre enseignants sous contrat qui ont perdu leur poste et les départs en retraite non remplacés). Plus de 30 000 enseignants sont au chômage. Enfin, la réduction des aides sociales a augmenté le taux d'abandon scolaire, particulièrement dans l'enseignement supérieur.

En juin et décembre 2013, les enseignants ont développé le plus fort calendrier de luttes jamais organisé au Portugal : grandes manifestations, grève au moment des réunions d'évaluation des élèves pendant 15 jours, et des grèves qui coïncidaient avec des examens nationaux. Cette lutte a mis l'enseignement et les conditions de travail au centre du débat public. Nous avons réussi à faire reporter à février 2015 l'application aux enseignants de la « loi de la mobilité spéciale dans la fonction publique », une loi datant de 2013 qui fait perdre le statut de fonctionnaires du public. En 2015, il y aura des élections législatives au Portugal. L'année scolaire 2014-2015 va être une année de mobilisations des enseignants, contre l'application de cette loi.

Menez-vous des campagnes pour présenter des propositions alternatives ?

Nous avons en cours plusieurs campagnes :

- une campagne pour défendre le droit à l'enseignement pour tous et un plus grand investissement dans l'éducation publique, avec des vidéos contenant des déclarations de personnalités (distinguées dans la science, le sport, la littérature, le théâtre, la musique, etc.) sur l'importance de l'éducation publique et les risques de régression qui existent actuellement ;
- un manifeste appelant à la mobilisation de la société portugaise, en particulier des partenaires éducatifs (parents, étudiants, chefs d'établissement...), pour la défense d'une éducation publique de qualité, universelle et inclusive ;
- la constitution d'un réseau pour la défense de l'école publique, avec syndicats, mais aussi représentants de parents et d'élèves, de directeurs des écoles, de municipalités... Proposition d'une grande marche pour l'éducation en 2014 ;
- des pétitions au Parlement pour dénoncer des mesures qui favorisent l'enseignement privé au détriment de l'enseignement public ;
- des actions pour dénoncer l'aggravation du chômage et de la précarité pour les enseignants, attirant l'attention sur l'impact négatif de cette situation sur la qualité des apprentissages.

Nous avons aussi participé à une campagne menée par la CGTP-IN⁽¹⁾ pour la défense des services publics, avec débats sur l'éducation, la santé et la sécurité sociale, et l'élaboration de documents avec des propositions spécifiques sur ces trois secteurs.

Quel est le principal défi auquel le système éducatif portugais est confronté aujourd'hui ?

Poursuivre le chemin de démocratisation de l'éducation initié le 25 avril 1974, en rejetant l'offensive idéologique qui veut un enseignement de qualité seulement pour certains. Il faut combattre la marchandisation et la privatisation de l'éducation, le retour à l'enseignement élitiste et l'accroissement des inégalités entre les étudiants et entre les écoles. ■

Propos recueillis par Odile Cordelier

(1) Conférence générale des travailleurs portugais. Inter-syndicale nationale.

TTIP

TAFTA

Une lettre conjointe signée par l'Internationale de l'Éducation et le CSEE (Comité syndical européen de l'éducation) avec les deux syndicats américains, l'AFT et la NEA, appelle Barack Obama et José Manuel Barroso à exclure l'éducation du Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP). Le texte de la lettre est disponible sur le site du SNES, rubrique « International ».

CSI

Droit de grève

La CSI (Confédération syndicale internationale) a publié début juin un rapport juridique confirmant que le droit de grève est protégé par le droit international. Présente à la Conférence internationale du travail à Genève, Sharon Burrow, secrétaire générale de la CSI, a déclaré que « les employeurs ont pris le système de l'OIT (Organisation internationale du travail) en otage en essayant de rejeter plus de 50 ans de droit international en supprimant la garantie de l'un des droits humains les plus fondamentaux ». Voir sur le site de la CSI : www.ituc-csi.org

Chiffre

123 millions

de personnes dans l'UE sont touchées par la pauvreté et l'exclusion sociale, soit 24 % de la population.

12 juin

Journée mondiale contre le travail des enfants

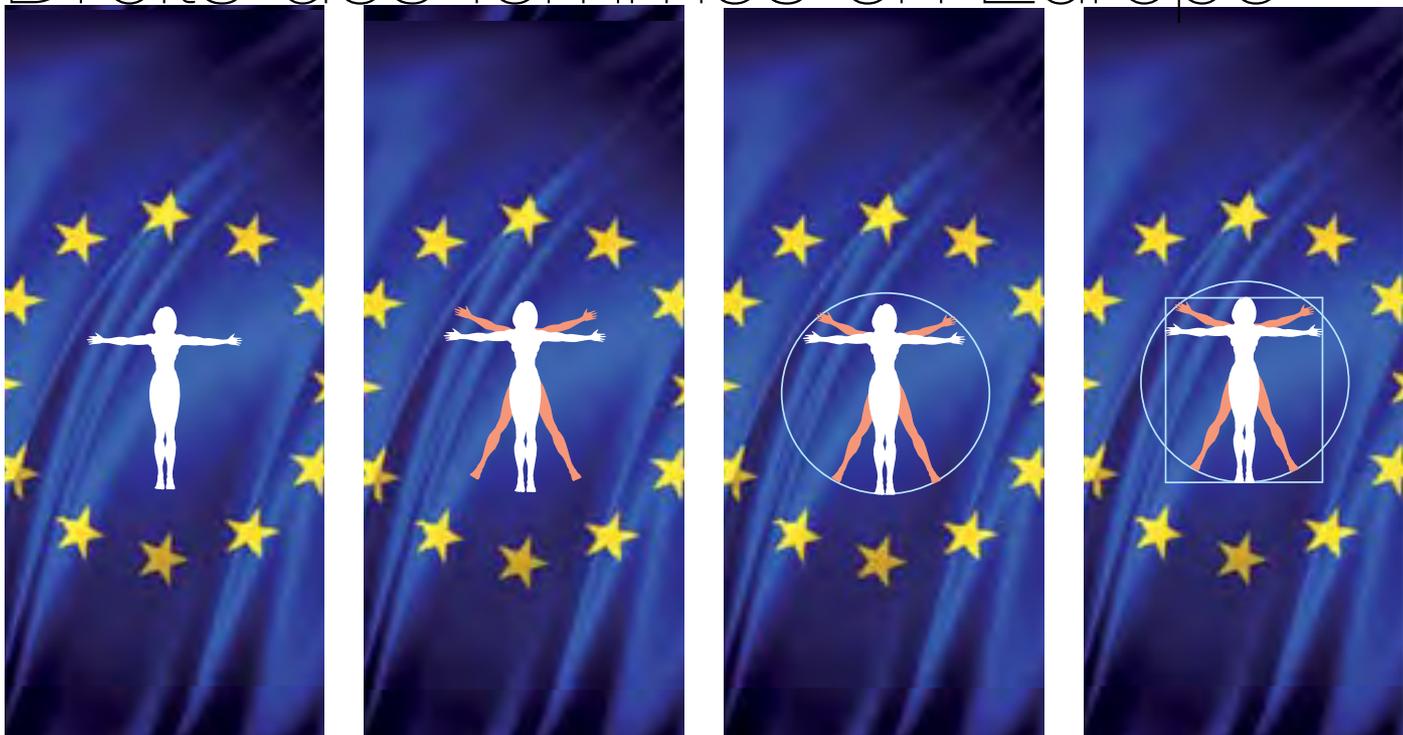
En collaboration avec le Programme pour l'élimination du travail des enfants de l'Organisation internationale du travail (OIT-IPEC), l'IE a produit une nouvelle publication intitulée *Enseignants et syndicats de l'éducation : éradiquer le travail des enfants*. Voir sur le site de l'IE : www.ei-ie.org

Alter Summit

Pour une autre Europe !

L'Assemblée Générale de l'Alter Summit a fait le point à Bruxelles, les 12-13 juin, sur la situation politique issue des élections européennes. Situation contrastée, avec les forces d'extrême droite en progression dans plusieurs pays - et notamment en France - et l'intéressante apparition de Podemos en Espagne, issu du mouvement des Indignés. Les membres de l'Alter Summit vont s'adresser dans les semaines qui viennent aux nouveaux députés européens (à l'exclusion de ceux de droite/d'extrême droite) pour leur demander de se positionner par rapport au Manifeste (« Nos revendications communes et urgentes pour une Europe démocratique, sociale, écologique et féministe ! ») élaboré en 2013. www.altersummit.eu

Droits des femmes en Europe



L'OFFENSIVE DES CONSERVATEURS dans de nombreux pays européens, en particulier de l'Europe du Sud, représente de véritables attaques contre les droits des femmes et tout particulièrement le droit à l'avortement. Un recul inacceptable. Associations et syndicats se mobilisent contre ces attaques en règles.

Parce que c'est nous qui décidons !*

La vague réactionnaire en Europe déferle : le mardi 10 décembre 2013 une majorité au Parlement européen a réussi à faire rejeter le rapport Estrela, députée portugaise, sur la santé et les droits sexuels et génésiques (vote des forces de droite et d'extrême droite avec le soutien de l'Église et du pape). En octobre déjà, les mêmes s'opposaient à la notion de « féminicide » (meurtre d'une femme lorsque le mobile est le fait que cette personne est de sexe féminin). Les derniers résultats des élections européennes, favorables aux forces conservatrices, auront également pour conséquence de généraliser ces votes contre les femmes et contre leurs droits à disposer partout de leurs corps.

Les enjeux du rapport Estrela

L'expression de « droits sexuels et génésiques », forgée par les mouvements féministes, désigne

la capacité de prendre soi-même des décisions sur le plan de la sexualité et de la conception. Autrement dit, cela concerne le droit à l'éducation sexuelle, le rejet des mariages forcés, le droit à la contraception, l'avortement, qui sont de la compétence des États. Le rapport d'initiative, non contraignant, se contentait de donner la position du Parlement européen en faveur de ces droits et contre les discriminations comme il l'avait fait en juillet 2002, par une résolution recommandant la légalisation de l'avortement. Le vote du rapport Estrela aurait permis de soutenir les combats féministes à travers l'Union européenne car il contenait plusieurs préconisations sur :

- l'accès à la contraception et à « des services d'avortement sûrs » ;
- l'éducation sexuelle des jeunes ;
- la prévention et le traitement des infections sexuellement transmissibles ;

- la prévention des violences telles que « le viol, la mutilation génitale féminine, les abus sexuels, l'inceste, l'exploitation sexuelle, le harcèlement sexuel, le mariage forcé » ;
- l'interdiction de la marchandisation du corps à travers la gestation pour autrui.

Vote réactionnaire

Faisant face à un lobbying intense de la part des partis de droite et d'extrême droite, ainsi qu'à 217 amendements au texte et à deux résolutions alternatives, le rapport n'a pu obtenir les voix dont il avait besoin. Une résolution alternative, rappelant la primauté des États sur ces sujets, a été votée (334 voix pour, 327 contre et 35 abstentions), enterrant du même coup le rapport Estrela et empêchant toute expression du Parlement européen sur le sujet. Ce vote de rejet permet finalement aux États les plus réactionnaires de légiférer en toute « indépendance » contre les droits des femmes (cf. l'Espagne et le droit à l'avortement) et d'éviter toute harmonisation des droits « par le haut ». Pour le progrès social, les femmes européennes attendront, mais leur mobilisation permanente accompagnée des hommes sera sans aucun doute un appui pour une nouvelle proposition. ■ **Odile Lheritier**

RIPOSTE DES FORCES PROGRESSISTES

Les progressistes européens ont démontré qu'ils n'accepteront aucune régression sur le droit à l'avortement. En France, le 1^{er} février 2014, des manifestations ont été organisées dans plus de cinquante villes, en Italie, une dizaine de manifestations ; à Londres, à Dublin, en Espagne, le 8 mars, les féministes manifestaient de Madrid, Valence, Barcelone, Saragosse, Séville, Malaga, Palmas de la Grande Canarie, Saint-Jacques-de-Compostelle, Palma de Majorque..., à cette heure l'examen du projet de loi espagnol est toujours reporté.

* « Porque yo decido », slogan espagnol contre la réforme de l'IVG.

LA DIVERSITÉ DES SITUATIONS SUR L'AVORTEMENT

28 LÉGISLATIONS DIFFÉRENTES EN EUROPE DANS ET HORS DE L'UE

L'exemple espagnol n'est malheureusement pas isolé. À Chypre l'avortement est illégal (toléré en cas de viol et d'inceste), à Malte il est purement et simplement interdit (passible de trois ans de prison), en Finlande la femme doit obtenir l'autorisation de son médecin et justifier d'un risque pour sa santé, en Irlande et Pologne il ne peut être pratiqué qu'en cas de viol, d'inceste ou de danger pour la santé de la femme ou de malformation de fœtus. Ces situations suscitent l'intérêt en France de ceux qui voudraient revenir à la dépendance des femmes d'avant 1975.

Les mouvements « prolife » à l'assaut du Parlement Européen

Les attaques en règle contre l'IVG à l'échelle européenne ne sont que l'une des multiples facettes du combat engagé par les « prolife ». Lobbying, pétition recueillant plus d'un million neuf cent mille signatures, soutien à des partis politiques d'extrême droite : tous les moyens sont bons pour ces mouvements auto-proclamés « pro-vie » venus tout droit des États Unis, dont l'objet est de faire triompher une vision du monde archaïque et rétrograde. Leur dernier cheval de bataille : faire reconnaître par le Parlement Européen le statut du fœtus comme individu au sens juridique du terme dès la fécondation.

Sous des dehors anodins, cette revendication est diaboliquement sournoise. Si le fœtus est dès ses premières secondes de vie un individu, l'interruption volontaire de grossesse, tout comme les recherches scientifiques utilisant des cellules souches, doivent dès lors être assimilées à des meurtres, et donc interdites et condamnées. Sans parler du droit à mourir dans la dignité.

De quoi donner des frissons dans le dos après le déferlement de la vague brune aux dernières élections européennes... De quoi expliquer aussi la difficulté ou la réticence du gouvernement à discuter sereinement des questions qui touchent à notre définition même de ce que sont le couple, la famille, la vie.

Notre silence fait entendre leurs voix

Les organisations comme celles des *prolife* profitent de ce silence. Elles cherchent entre autres à imposer une vision hétéroparentale stéréotypée de la famille dans laquelle la femme est cantonnée au rôle de mère qu'on lui a assigné. Il est de notre devoir de défendre et de promouvoir les valeurs de libre choix et du respect de chacun(e) qui sont les nôtres.

Aurélia Sarrasin

Entretien

Amaya Martinez

Universitaire et spécialiste des droits des femmes aux Commissions ouvrières (CCOO⁽¹⁾, premier syndicat espagnol). Elle revient pour L'US sur la lutte pour le droit à l'avortement en Espagne depuis plus de 40 ans.



L'US : Quelles sont les racines historiques des luttes sur le droit à l'avortement en Espagne ?

Amaya Martinez : Quand les CCOO étaient encore clandestines, nous avons assisté, avec plus de 500 femmes de toute l'Espagne, aux Journées pour la Libération de la Femme en décembre 1975, juste après la mort de Franco. En 1976, nous étions au rassemblement contre le délit d'adultère, en mai 1978, à la manifestation pour le droit à la contraception et à l'avortement. Au début, nous agissions individuellement et après la constitution en 1976-77 des secrétariats de la Femme des CCOO, nous avons participé collectivement à la Plateforme d'organisations féministes née en 1975 pour demander la légalisation de l'avortement. Nous avons essayé de faire en sorte que dans l'histoire des luttes syndicales, celles-ci ne soient pas uniquement une histoire d'hommes, mais que la place des femmes soit reconnue.

Nous avons l'habitude d'associer le droit à l'avortement avec l'exigence du droit à la maternité, tant de fois nié par les conditions de travail et les pressions sur les femmes pour l'abandon de leur emploi quand elles décidaient d'avoir des enfants. En 1985 est adoptée une dépénalisation partielle de l'avortement et la loi de 2010 est une avancée majeure car elle légalise l'avortement jusqu'à 14 semaines de grossesse – voire 22 pour raison médicale. Les CCOO avec les mouvements féministes ont invité tou(te)s les citoyen(ne)s à la manifestation du 27 septembre 2014 pour les droits des femmes remis en cause par le gouvernement Rajoy, qui subordonne le choix des femmes à avoir un enfant au contrôle médical et social. Nous refusons toute médiation ou tutelle et nous positionnons pour une loi qui maintienne l'autonomie et le libre choix des femmes.

L'US : Quelles sont les questions économiques liées à la remise en cause du droit à l'avortement ?

Nous refusons que le contexte de crise soit mis à profit par des idéologies conservatrices et ultra-catholiques, avec le

ministre de la Justice Gallardón en tête. Nous sommes contre l'imposition d'un programme de régressions économiques et sociétales. La restriction du droit à l'avortement de Gallardón est une prise de position politique contre notre sexualité et la libre disposition de notre corps. D'un côté, le gouvernement prétend interdire l'avortement aux femmes qui ne veulent pas être mères et, en parallèle, Ana Mato, ministre de la Santé, exclut les femmes seules et les couples de lesbiennes de l'accès à la reproduction assistée dans le système public sanitaire. Ces mesures



s'ajoutent à la limitation de l'accès aux services publics gynécologiques à certaines femmes : émigrantes en situation irrégulière, demandeuses d'emploi de longue durée, femmes sans emploi et autres précaires empêchées d'être suivies en gynécologie. Nous dénonçons le peu de garanties données aux femmes dans leur décision d'avorter et aussi dans celles d'être mère, avec des coupes dans les

aides à la maternité, à l'éducation, aux bourses pour les cantines, ayant pour conséquences l'augmentation de la malnutrition infantile. Le discours sur « la vie » qu'ils prétendent préserver, nous interroge au regard des réductions des budgets affectés à la dépendance et à la santé.

L'US : Quelles sont les revendications que vous avez mises en avant ?

Elles sont multiples mais on pourrait les résumer en deux slogans :

« Les femmes décident, l'État garantit, la société respecte et l'Église n'intervient pas. »

« CCOO pour le droit à l'avortement. Nous, les femmes, décidons et nous, les hommes, soutenons ! L'avortement hors du code pénal ! » ■

Entretien réalisé par Odile Lheritier

(1) La Confédération Syndicale de CCOO, est une centrale syndicale démocratique et de classe qui regroupe les Fédérations nationales et les Confédérations des Communautés autonomes ainsi que les Unions régionales.

Comisiones Obreras est membre de la Confédération européenne des Syndicats (CES) et de la Confédération Syndicale Internationale (CSI).

LA JUSTE MOBILISATION DES INTERMITTENTS

À la suite des lourds dangers pesant sur le régime de l'intermittence, découlant de l'accord entre le patronat et trois syndicats, les intermittents se sont lancés dans la lutte.

Les intermittents du spectacle dénoncent depuis plus de deux mois la convention de l'assurance chômage issue de l'accord du 22 mars signé par le patronat et trois syndicats (CFDT, CFTC et FO) qui prévoit de durcir les règles d'indemnisation. Leur mobilisation a déjà fortement perturbé « Le Printemps des Comédiens » de Montpellier ou le festival « Rio Loco » de Toulouse. Cela n'a pas empêché le gouvernement d'annoncer qu'il agréait la nouvelle convention d'assu-

rance-chômage pour qu'elle entre en vigueur, comme prévu, au 1^{er} juillet.

Mais pour éviter que le conflit ne s'envenime et menace les festivals de l'été comme cela avait été le cas en 2003 avec l'annulation du festival d'Avignon (pour la première fois depuis sa création), d'Aix-en-Provence, de La Rochelle ou de Rennes, le gouvernement a nommé le 7 juin un médiateur pour tenter de débloquer la situation et lancé le 24 juin – avec quelques mois d'avance – la concertation tri-

partite prévue avec les intermittents du spectacle sur la question de leur système d'indemnisation avec l'objectif d'aboutir « d'ici à la fin de l'année ». Il a par ailleurs annoncé qu'en attendant « un accord global » sur l'intermittence, le délai de carence

avant le versement des indemnités de chômage serait « neutralisé » par l'État, une compensation dont Aurélie Filipetti a précisé qu'elle ne serait « pas prise sur le budget de la culture » dont les crédits seront maintenus en 2015, 2016 et 2017.

Rien n'est réglé sur le fond

Cela ne règle rien sur le fond pour la CGT-Spectacle et la coordination des intermittents qui appellent à élargir le mouvement pour l'ensemble de juillet et à la grève dans tous les secteurs du spectacle, du cinéma et de l'audiovisuel, le 4 juillet, jour de l'ouverture du festival d'Avignon. Le Festival « Off » d'Avignon aura néanmoins lieu car l'immense majorité des compagnies impliquées ne souhaite pas remettre en cause une année d'investissement humain et financier parce que c'est justement pendant le « Off » que se joue l'avenir de beaucoup de tournées de l'année. ■

Monique Daune



© Claude Szmuliewicz

LA CULTURE A BESOIN DES INTERMITTENTS DU SPECTACLE !

La FSU soutient le mouvement des intermittents du spectacle lancé le 3 juin dernier.

Les dispositions prévues par l'accord UNEDIC sur l'emploi du 22 mars dernier, concernant leur retraite ou leur indemnisation chômage, se traduiraient par une nouvelle perte de pouvoir d'achat pour ces professionnels et accroîtraient encore plus la précarité dans ce secteur. La FSU demande au gouvernement d'entendre les inquiétudes et exigences des intermittents. En l'état cet accord ne doit pas être agréé par le gouvernement et des négociations doivent être ré-ouvertes. Cette colère est le signe que la question du statut des intermittents est loin d'être réglée.

Et derrière cette question l'enjeu est l'avenir même de la culture dans notre pays, de sa place dans notre société et de son rayonnement international. Le désengagement de l'État dans le champ artistique et culturel, la baisse des crédits à la culture rajoutent bien évidemment de l'inquiétude sur ce secteur.

La création doit être protégée ainsi que l'accès à la culture démocratisée.

Une sécurisation du régime des intermittents y contribue ainsi que la mise en œuvre d'une politique plus favorable à l'emploi.

C'est indispensable pour faire vivre ce bien commun qu'est la culture.

Communiqué FSU - Les Lilas, le 13 juin 2014

Publicité

Découvrir, rencontrer, partager...

Le Monde autrement...

avec Arvel Voyages

www.arvel-voyages.com

arvel VOYAGES

LAUS
L'UNIVERSITÉ
SYNDICALISTE

**SPÉCIAL
FESTIVAL**

Vacances et intermittence

L'été ce n'est pas seulement la promesse du soleil, c'est aussi le temps de la réflexion, de la mise en distance de la fête. Une sorte de libération du travail contraint. Les festivals sont là pour proposer le spectacle de la vie mêlé aux rêves d'un avenir différent de celui d'hier, pour ouvrir le champ des possibles.

Dans ce monde qui bascule, les destructions sont profondes et continues. Rêver est une nécessité. L'imagination se nourrit de la culture sous toutes ses formes pour forger un futur unissant les générations. La transmission passe par cet impératif pour retrouver le chemin de la fraternité. La lutte des intermittents, au-delà de la défense de leur système d'allocation chômage, pose des questions sur notre société, ses valeurs, ses capacités d'imagination et sur le travail.

Et si l'intermittence était la forme de travail de demain ?

En défense de la création culturelle

CE CAHIER, QUI FÊTE SA 7^E ANNÉE, est rempli d'interrogations sur la tenue des Festivals dont nous parlons. À court terme, la réponse aux propositions gouvernementales de la part de la coordination nationale des intermittents et précaires du spectacle n'est pas encore élaborée. Elle se réunira à Avignon début juillet, à la veille du début de ce Festival. Au-delà de la tenue ou non des Festivals de l'été se trouve posée la question de la création culturelle s'il n'est pas mis un terme à la politique de régression des droits sociaux et des restrictions budgétaires concernant la politique culturelle.

Cette politique sarkozienne avait été dénoncée par les forces politiques qui gouvernent maintenant le pays.

L'avenir est sombre, non seulement sur le sort de nombreux artistes et techniciens, mais aussi sur les conséquences sur la formation des jeunes et d'accès aux pratiques culturelles. Cette politique se traduit par la destruction de l'esprit critique au profit d'une *culture officielle* qui ne peut être que marchande. Elle passerait par le mécénat pour pallier aux restrictions des crédits publics. Depuis plusieurs mois, un grand nombre d'organisations du secteur culturel, dans une large unité, ont appelé à se joindre au mouvement *Je marche pour la Culture* (voir la plate-forme www.je-marche-culture-la-culture.org).

La mobilisation croissante porte actuellement sur le non-agrément par le gouvernement de la convention UNEDIC résultant de l'accord du 22 mars entre trois organisations patronales - comme le souhaitait la principale le MEDEF - et trois confédérations de salariés, très minoritaires en ce domaine (CFDT, FO, CFTC).

Le soutien de grands noms du monde des arts, de directeurs de théâtres notamment et d'organisations représentatives des différents domaines artistiques est acquis au mouvement. Ils savent tout ce que la création artistique risque de perdre du fait des restrictions budgétaires, qu'elles soient gouvernementales ou territoriales.

La culture et la citoyenneté seraient menacées. Notre patrimoine ne pourrait plus être transmis. Derrière ces mesures d'économie, c'est la régression qui s'annonce. S'attaquer une nouvelle fois au statut de ces travailleurs à temps plein, même s'ils ne sont pas sur scène, pose la question de l'avenir du spectacle vivant. Avoir les moyens de vivre convenablement peut seul permettre la réflexion et la création.

Nous appelons les syndiqués du SNES-FSU à la solidarité avec la lutte et les revendications des intermittents qui défendent, en même temps que leur statut, la culture. Le combat contre les inégalités passe aussi par cette mobilisation. Défendre le service public de l'Éducation se traduit par le libre accès de toutes et de tous à la culture. ■

Groupes culture

QUELQUES PRISES DE POSITION

• Extrait de la « Lettre ouverte au public » de Jean-Michel Ribes et Pierre Notte, au nom du Théâtre du Rond-Point, du 11/06/2014.

Nous sommes des artistes, interprètes et techniciens. Nous sommes affiliés au régime particulier de l'assurance chômage des intermittents du spectacle, c'est-à-dire qu'il nous est possible, selon un certain nombre d'heures travaillées dans l'année, de percevoir une indemnité de chômage. C'est le droit de tout salarié. Il s'agit d'un régime spécifique, mais non d'un régime de « privilégiés ». Les professionnels du spectacle cotisent pour le régime général. Tout salarié doit pouvoir bénéficier des indemnités de chômage. Pour les intermittents, ces heures travaillées sont discontinues. Il a fallu inventer un mode de calcul spécial. Les intermittents en majorité sont favorables à une réforme de leur système. Mais les propositions portées depuis 2003 par un comité de suivi composé de professionnels et de parlementaires n'ont pas été examinées. Certains abus constants d'employeurs comme les sociétés de production ou de diffusion audiovisuelles, notamment celles du service public, et nombre d'inégalités remarquables ont conduit à une réforme indispensable de ce statut. Mais l'accord dit du 22 mars, que le ministère du Travail devrait signer à la fin du mois de juin, privilégierait s'il venait à voir le jour les intermittents qui travaillent beaucoup et pénaliserait les plus précaires. Le travail nécessairement discontinu des intermittents impose un régime mutualisé, il appelle une solidarité à laquelle le Medef et les syndicats non représentatifs des métiers de la culture s'opposent. [...] Nous sommes en tous points solidaires des grévistes et des manifestants, intermittents, artistes ou techniciens du spectacle, dont l'activité et l'existence professionnelle sont simplement menacées, et avec elles [...].

L'État aura dépensé en faveur de la culture en 2011, 14 milliards d'euros. La culture aura apporté au Produit Intérieur Brut 57,8 milliards, soit l'équivalent de l'industrie alimentaire et de l'agriculture réunies, deux fois les recettes des télécommunications, sept fois celles de l'industrie automobile. [...]

• La Commune centre dramatique national d'Aubervilliers est totalement solidaire des intermittents et précaires qui se battent aujourd'hui pour empêcher l'agrément de l'accord UNEDIC du 22 mars. Cet accord pénalise les plus fragiles des professionnels du spectacle vivant, il appauvrit les pauvres, il s'attaque durement aux personnes en situation de précarité et de travail intérimaire, il ouvre la voie à une aggravation scandaleuse du traitement de tous les chômeurs en France. Déjà, dans notre pays, 6 chômeurs sur 10 ne sont pas indemnisés. [...]

Marie-José Malis, directrice de La Commune
publié dans La terrasse

• Nous sommes universitaires. Nous enseignons l'histoire, l'esthétique, l'économie, la sociologie du cinéma, de la danse, de la musique et du théâtre. Nous savons à quel point la vitalité du secteur artistique est dépendante du régime d'indemnisation chômage des intermittents du spectacle. Nous dénonçons l'accord du 22 mars dernier qui aggrave la « réforme » de 2003 et s'attaque directement aux plus précaires. [...] Ce que les intermittents et les précaires défendent, ils/elles le défendent pour toutes.

LES FESTIVALS DE JAZZ RESTENT NOMBREUX, 200 recensés pour cet été, seulement en France. Le paradoxe: cette musique-art-de-vivre tient peu de place

Découvrir les

Les festivals de jazz comme tous les autres sont de dimensions variables. Ils vont de un jour à deux semaines. Un des plus importants,

JUNAS est un petit village situé entre le Gard et l'Hérault. Il est connu pour sa pierre qui se retrouve dans les constructions de Nîmes, dont la Maison Carrée. Les concerts ont lieu dans les carrières, endroit magique où les pierres semblent participer aux créations. Elles connaissent tout du jazz, elles se souviennent de tous les concerts. Pour sa 21^e année, *jazz à Junas* a décidé d'inviter le Cercle Arctique, de quoi mettre un peu de froid dans la chaleur de l'été. Seront présents, outre les musiciens à consonnance nordique qu'il faudra découvrir, l'inévitable Youn Sun Nah, Marc Ducret, Vincent Peirani et le groupe Doudou Gouirand/Michel Marre art déco pour les musiciens de Montpellier. Des concerts gratuits au Temple avec son acoustique spécifique et ses vitraux refaits par Daniel Humair qu'il faudra découvrir.

Réduc'SNES

• Du 23 au 26 juillet 04 66 80 30 27
www.jazzajunas.fr



SOUILLAC EN JAZZ se sous-titre *Festival Sim Copans* en mémoire de celui qui fut le créateur, après la Seconde Guerre mondiale, des émissions de jazz à la RTF. Pour sa 39^e édition, le festival lui rend un hommage sous la forme d'une conférence de Nicolas Bénéès à propos de son livre *Le souffle de la liberté* et d'un film *Un amour de Richard Copans*, le 21/07. Des concerts gratuits l'après-midi avec des fanfares et des groupes à découvrir, des randos, des déambulations dans les rues et les concerts du soir avec Francesco Bearzatti qui se jouera de Monk en rock'n'roll, du trio *The Bad Plus* qui s'est fait de plus en plus rare et Youn Sun Nah. Un festival complet qui



prend sa place et permet, dans cette atmosphère de 70^e anniversaire, de faire le lien entre les générations.

Réduc'SNES

• Du 19 au 26 juillet
05 65 37 81 56
info@souillacenjazz.fr

dans les journaux, ne fait l'objet d'aucun commentaire. Elle souffre d'une image d'« intello » qui l'enferme. Du coup, elle reste ignorée, même si les festivals connaissent une forte affluence. Paradoxe d'entre les paradoxes.

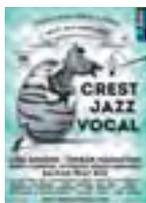


présents des jazz

celui de Vienne (près de Lyon), a commencé le 27 juin pour se terminer le 12 juillet. Un programme éclectique qui fait la part belle à toutes les musiques dites du monde, avec comme invité d'honneur Quincy Jones. Sans oublier les festivals d'Alsace : La Petite-Pierre en août et Colmar en septembre. L'automne suivra avec d'autres rencontres avec les jazz.

Le partenariat « Réduc'SNES » permet aux syndiqués, sur réservation et présentation de leur carte, de bénéficier de tarifs préférentiels dans de nombreux festivals de l'été, comme dans plus de 100 théâtres et lieux culturels toute l'année. Présentation sur www.snes.edu/-Culture-.html Ils sont signalés dans ce cahier par le pictogramme  Sur le site, des informations complémentaires.

CREST JAZZ VOCAL organise sa 39^e édition. Là encore, c'est une association de bénévoles qui a pris en charge l'organisation de cette manifestation. La Drôme n'est pas un département très fréquenté, sauf par les Drômois et les Hollandais. Une des raisons peut-être pour lesquelles ce festival reste relativement inconnu. Il faut dire qu'il souffre de la concurrence de son grand voisin, Marcillac. Le début aura eu lieu le vendredi 1^{er} août avec de la musique électro suivie d'un mélange funk, Hip-Hop. Il a investi de nouvelles salles depuis l'an dernier. Le jazz vocal commencera le dimanche avec Ego System. Les invités d'honneur, le pianiste Tygran Hamasyan, le guitariste Biréli Lagrène et le Balkan Beat Box. Comme d'habitude, le concours jazz vocal, les stages et... tous les jours, du mardi, avec le film *Certains l'aiment chaud*, au samedi, conférences de N. Bénéniès sur *Les femmes du jazz*. ■



• Du 1^{er} au 9 août - www.crestjazzvocal.com

MARCIAC, le nom sonne désormais comme synonyme de jazz. Jean-Louis Guilhaumon, qui fut longtemps le maire de la commune et le principal du collège où il a créé un atelier jazz pour permettre aux élèves en difficulté de renouer les fils d'une scolarité éclatée, est le responsable de Jazz in Marcillac. Wynton Marsalis (le parrain du festival) sera omniprésent et donnera une master class aux élèves de l'atelier jazz. C'est sans conteste le plus grand festival de l'été. Des concerts gratuits sur la place de l'Hôtel-de-Ville tous les jours à partir de midi, réunissant des musiciens et des groupes connus et inconnus. Des vedettes incontestées comme Wayne Shorter, Daniel Humair, Ibrahim Maalouf, des jeunes qui montent comme Cécile McLorin Salvant et des découvertes avec, notamment, Evan Christopher. ■

• Du 28 juillet au 17 août - 0892 690 277 www.jazzinmarciac.com



PARFUM DE JAZZ prend la suite chronologique de Crest Jazz Vocal pour faire respirer les senseurs de la Drôme provençale. Il fête sa 16^e édition, avec 9 concerts à Buis les Baronnies, à Saint-Paul Trois-Châteaux, avec comme invités Virginie Teychené, Dmitry Baevsky, le Quintet David Linx/Diederik Wissels, Ray Lema; des soirées thématiques autour de Duke Ellington, des jeunes talents et des grands orchestres avec un Big Band de jeunes aveugles et malvoyants comme ouverture du festival. Il annonce 40 concerts gratuits en journée et des apéros swing sur les places d'une dizaine de communes. 

• Du 12 au 23 août, www.parfumdejazz.com

JAZZ À LA PETITE-PIERRE, 12^e édition de ce festival qui se veut « au grès du jazz » pour une programmation qui réunit des musiques d'ici et d'ailleurs. Un programme centré sur des valeurs confirmées. Gregory Porter, Avishai Cohen, Renaud Garcia Fons, Paolo Fresu/Omar Sosa, Biréli Lagrène, Michel Portal/Vincent Peirani se partageront une affiche haute en couleurs. Des concerts OFF comme pour beaucoup de festivals. Il faut attirer les estivants... ■



• Du 7 au 17 août

SAVEURS JAZZ, 5^e édition à Segré (49), se déploiera sur deux scènes pour 23 concerts dont un gratuit. Il bénéficie d'une programmation due au trompettiste Nicolas Folmer avec des créations et installations originales comme la sieste musicale, la découverte de groupes locaux, des têtes d'affiche dont le duo Vincent Peirani/Émile Parisien, Ibrahim Maalouf, Youn Sun Nah, des expos, des conférences. ■



• Du 16 au 20 juillet www.saveursjazzfestival.com

EN VRAC

CHARLIE JAZZ FESTIVAL, comme chaque année, se tient à Vitrolles pour changer l'image de la ville. Le jazz permet l'ouverture, la lutte contre toutes les exclusions, pour une musique de liberté et de fraternité. Cette année, il fête ses 17 ans, sous les platanes, en compagnie de Médéric Collignon, Anouar Brahem, Joshua Redman pour les plus connus, et d'autres qu'il faudra découvrir dont le Théo Ceccaldi Trio composé d'un violon, d'un violoncelle et d'une guitare. Des brass band, des fanfares permettront à la fête de s'épanouir. Le développement durable, comme pour la plupart des festivals, ne sera pas oublié.  Du 4 au 6 juillet - www.charliejazzfestival.com



UZESTE MUSICAL, est un anti-festival. Bernard Lubat, son anti-organisateur et âme damnée, l'a voulu convivial, festif, associant publics et musicien(ne)s. Il a déjà fait faillite. Il renaît de ses cendres. Il faut participer à cette vie et du jazz et du Sud-Ouest. Programme à venir. ■

• Pour tout savoir, www.cie-lubat.org

MENS ALORS!, 11^e édition se veut un festival d'échanges et de créations en Isère. L'an dernier il avait été annulé. *Les Vibrants Défricheurs* feront danser, le *Umlaut Big Band* fera revivre le répertoire des années 30, André Minvielle chantera son jazz, le danseur Hamid Ben Mahi rencontrera le saxo Akosh S., Grégory Faive proposera un spectacle sur Shakespeare, le tout sera arrosé d'un apéro-poésie. ■

• Du 4 au 9 août.

AVIGNON proposera aussi *Têtes de jazz!* composé par l'AJMI, association pour le jazz et la musique improvisée. En tête d'affiche le *Workshop de Lyon* produit par le collectif ARFI. Beaucoup d'autres groupes sont à écouter et voir. ■

• Du 6 au 16 juillet - www.jazzaljami.com

LES FESTIVALS DE MUSIQUE restent très présents et très diversifiés. La plupart d'entre eux sont pourtant menacés par la baisse des subventions. Les collectivités territoriales, en voie de restructuration, confrontées à la tendance à la métropolisation qui empiète sur leurs compétences, continuent de réduire leurs dépenses en commençant par la culture. Des festivals seront vraisemblablement supprimés faute de crédits. Et non pas à cause de la grève des intermittents. Des découvertes sont encore possibles. N'hésitez pas. Nous vous en proposons ci-dessous un échantillon. La

Voyage dans tou



27^{ES} RENCONTRES BREL. Dans un lieu où Brel avait acheté une bergerie qu'il fréquenta de nombreuses années, ces rencontres sont devenues un des festivals de référence de la chanson francophone et des musiques

actuelles. La programmation alterne chanteurs confirmés et jeunes talents, concerts gratuits à la guinguette et payants sous chapiteau. Au programme de cet écofestival à la montagne, l'acadienne Lisa Le Blanc, Julien Doré, Maxime Le Forestier, mais aussi le Buena Vista Social Club, du reggae, avec Danakil, et de l'électro avec Chinese Man et son MC attitré Taïwan. Le dimanche sera dédié au théâtre de rue avec, entre autres, la Compagnie Chanteurs de sornettes qui improvisera avec le public une plasticofanfare à grand renfort de tuyaux et bidons.

Réduc'SNES

• Du 22 au 27 juillet. À Saint-Pierre-de-Chartreuse : www.rencontresbrel.com

38^E FESTIVAL DE LA CÔTE D'OPALE qui fait la part belle à la chanson et aux artistes français. Airelle Besson,



la ville la plus sollicitée pour cette édition. Ils succéderont à Youn Sun Nah, chanteuse ; le duo Émilie Loizeau/Louis Chedid ; Ben, l'oncle Soul ; Ballaké Sissoko et même Christophe. Patrick Dréhan, Michel Dhalenne, Bruno Dupont vous offriront une lecture musicale illustrée.

Airelle Besson, trompettiste ; Youn Sun Nah, chanteuse ; le duo Émilie Loizeau/Louis Chedid ; Ben, l'oncle Soul ; Ballaké Sissoko et même Christophe. Patrick Dréhan, Michel Dhalenne, Bruno Dupont vous offriront une lecture musicale illustrée.

• Du 11 au 20 juillet – 03 21 30 40 33
www.festopale@wanadoo.fr

FESTIVAL DU CHIEN À PLUMES, un festival gratuit de musique électronique à Langres. La Haute-Marne à la pointe des nouvelles technologies. Dub Inc., Chinese man, Skip & Die, Cats on Trees, Ayo, Deluxe entre autres se partageront l'affiche pour faire vivre le slogan : Liberté, canidé, emplumé !



• Du 8 au 10 août
www.chienaplumes@wanadoo.fr

15^E FESTIVAL DU BOUT DU MONDE. Il se déroulera comme chaque année dans la presqu'île de Crozon, à deux pas de la mer. Pendant trois jours de fête et sur trois scènes, Crozon sera le carrefour des musiques du monde avec des artistes connus et moins connus. Dans la programmation, audacieuse et ouverte, on pourra entendre Bernard



Lavilliers, Miossec et la superbe acadienne Lisa LeBlanc, mais aussi Ibrahim Maalouf qui mêle avec bonheur jazz et musique du monde, Feloche qui mâtine sa musique cajun du langage sifflé de La Gomera (Canaries) ou encore la musique balkanique revisitée rock par Goran Bregovic. Il y aura aussi des découvertes comme le groupe australien The Cat Empire ou le groupe Deluxe qui mêle funk, electro et hip hop.

Réduc'SNES

• Du 1^{er} au 3 août
www.festivalduboutdumonde.com

34^E FESTIVAL DE MONTIGNAC, sur les bords de la Vézère, nous emmène aux quatre coins du monde : Afrique du Sud avec un groupe venu du village de Nelson Mandela, Gabon avec une famille qui présente les danses traditionnelles, tambours du Japon, ensemble académique national de Mongolie, États-Unis mais aussi Cuba, le Brésil, l'Espagne plus un groupe de marins bretons. Toute la semaine la ville est en fête avec des animations de rue. Chaque soir à 18h30 un apéro-concert permet les rencontres. Il y a aussi un



stage de danses par le groupe de blue-grass, et quatre ciné-débats autour de l'Afrique. Le dimanche un grand spectacle se terminant par un feu d'artifice rassemble tous les groupes.

Réduc'SNES

• Du 28 juillet au 3 août
www.festivaldemontignac.assoo.org

FESTIVAL CONVIVENCIA, est un festival gratuit, navigant sur le Canal des deux Mers. Les concerts, différents à chacune des étapes, qui vont de Montgiscard à Revel en

passant par Toulouse, sont donnés sur le pont d'une péniche ou sur le quai où les spectateurs peuvent danser, mais aussi manger et boire. La programmation donne la priorité aux musiques du monde mais aussi aux artistes locaux. La fanfare tzigane, Shatra, succèdera au groupe marseillais Kabbalah, qui propose du funky klezmer, le trio toulousain Djé Balèti qui mêle tarentelle nissarde, blues touareg et rock suivra Titi Robin et Vieux Farka Touré. Au programme aussi la dégustation de vins locaux, la découverte en musique du Canal du Midi, de la musique et de la danse du Brésil, des conférences.

Réduc'SNES

• Du 26 juin au 27 juillet – www.convivencia.eu



LES NUITS SECRÈTES, AULNOYE LAYMERIES (59). Depuis 13 ans, de la fin d'après-midi au petit matin dans cette belle ville du bassin de la Sambre, les nuits secrètes offrent trois jours particuliers et très riches. La grande scène accueillera gratuitement des artistes qui comptent sur la scène rock : Agnès Obel, Fauve, Moriarty et Christine Salem ou encore le Flamand Arno... La botte secrète des Nuits est surtout les Parcours. Des chanceux montent dans un bus sans savoir ce qu'ils vont voir. En petit comité, ils voyagent en transports en commun, voient et vibrent grâce aux sons et à la beauté des paysages. ■

• Du 1^{er} au 3 août – Étapes diverses le long du canal du Midi – www.lesnuitssecretes.com

34^E FESTIVAL EN BEAUJOLAIS - CONTINENTS ET CULTURES accueille, dans une vingtaine de communes, une programmation éclectique. Placé cette année sous le parrainage de Patrick Poivre d'Arvor qui présentera un récit intitulé 1913-1914, *l'engrenage*. Sera accueilli, comme l'an passé, Frédéric Lodéon qui s'intéressera, avec le chœur Emelthée, aux musiques scandinaves. *Les Irrévérencieux* présenteront leur spectacle, qui a obtenu le prix du festival Off en Avignon en 2013, le

chanson française, le rock, la country, le tango, la musique classique, les musiques du monde... Les organisateurs vous feront partager leurs envies pour les faire vôtre. Tous font appel à des bénévoles et quelquefois à des collègues. Ils ont besoin de vous. Tout comme les intermittents.

tes les musiques

violoniste Didier Lockwood se produira avec le pianiste Dimitri Naïditch. La musique du monde y trouvera aussi sa place avec le grand ballet d'Argentine, un chœur d'hommes de Biélorussie et des dîners spectacles avec les Mariachis d'Atlixco et de la musique tzigane avec les Lautaris de Bucarest. **Réduc'SNES**

• Du 24 juin au 1^{er} août
www.ccab.fr / 04 74 68 89 38

FESTIVAL DES MUSIQUES D'ICI ET D'AILLEURS.



ouvert à la diversité des courants musicaux d'aujourd'hui et parfois découvreur des grands noms de demain, offre pendant quatre semaines 50 concerts, en accès libre du mardi au dimanche à Châlons-en-Champagne et dans les communes environnantes. Qu'ils viennent des États-Unis ou du Québec, du Cameroun ou du Maghreb, d'Argentine ou de France, ces chanteurs et ces groupes mêlent les genres, les musiques traditionnelles avec le rock, la pop, l'électro ou le jazz. Artiste en résidence, Olivier Vaillant mêlera voix et cordes dans un pop opéra baroque et urbain pour célébrer la quête de l'amour comme réponse ultime aux tourments des hommes. ■

• Du 5 juillet au 3 août, à Châlons-en-Champagne – www.musiques-ici-ailleurs.com

FESTIVAL « HET LINDEBOOM », placé sous le signe des métissages musicaux, est désormais le premier festival de musiques traditionnelles du Nord-Pas de Calais. Il se déroule dans un parc, est entièrement gratuit et offre quatre jours de fête, de musique, de danse et de convivialité.

Au programme, Alan Stivell mais aussi beaucoup de jeunes artistes, Sinsemilia, Barbaz ou Les Ramoneurs de menhirs par exemple et un groupe de jeunes Danois

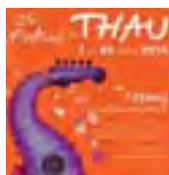


qui vous feront découvrir la musique traditionnelle scandinave, version vingt et unième siècle ! Le festival s'ouvre aussi à des animations autour du pain, du bois et du lin, et à des animations pour les enfants. ■

• Du 17 au 20 juillet – www.het-lindeboom.org

FESTIVAL DE THAU, MÈZE ET ENVIRONS (HÉRAULT).

La 24^e édition de ce festival offrira comme d'habitude des concerts gratuits sur le port de Bouzigues. Le 7 juillet (Takalo, avec Rajery et Trio d'en Bas + Tao Ravao et Vincent Bucher



Quartet), au Jardin Méditerranéen de Montbazin, le 8 juillet Zanagraf et Niki Hill. Les soirées payantes sont prévues, soit à l'Abbaye de Valmagne, soit au port de Mèze. Se produiront cette année : Zebda, la Yegros, Les Ogres de Barback, Imed Alibi, avec une création « Salhi », le 16 juillet à Valmagne... Le jazz, les musiques du monde, le folk, il y en a pour tous les (bons) goûts. **Réduc'SNES**

• Du 7 au 20 juillet

04 67 18 70 83 / www.festivaldethau.com

LE FESTIVAL DE BARJAC, CHANSONS DE PAROLE

animé par le chanteur Jofroi. Jean Ferrat en fut jusqu'à la fin de sa vie le président d'honneur. Il le qualifiait de « pôle de résistance face au rouleau compresseur des industries culturelles ». Depuis plus de 20 ans, un lieu incontournable pour la chanson porteuse de sens et de révolte. « Marrainé » par Anne Sylvestre dont le spectacle *Juste une femme* ouvrira le festival, le programme 2014 fait la part belle aux voix de femmes, de Lily Lucas à Camille Simeray en passant par Alexandra Hernandez, Garance... Des voix d'hommes, de Thierry Chazelle à Laurent Viel, Jozef, Baptiste Dupré... Parmi les plus connus, Remo Gary, remarquable conteur-interprète de ses textes et de quelques autres, grand ciseleur de mots et traqueur des maux de notre société, Gianmaria Testa... Un programme dense, vingt-six spectacles, qui s'accompagnent de nombreuses initiatives autour des concerts :



Le partenariat « Réduc'SNES » permet aux syndiqués, sur réservation et présentation de leur carte, de bénéficier de tarifs préférentiels dans de nombreux festivals de l'été, comme dans plus de 100 théâtres et lieux culturels toute l'année. Présentation sur www.snes.edu/-Culture-.html

Ils sont signalés dans ce cahier par le pictogramme

Réduc'SNES

Sur le site, des informations complémentaires.

animations, films, expositions, rencontres autour de disques et de livres... En amont, un atelier d'écriture (du 21 au 25 juillet) animé par Thomas Pitiot. **Réduc'SNES**

• Du 26 juillet au 31 juillet – www.chansonsdeparole.com / 04 66 24 40 98 / billetterie@chansonsdeparole.com

FESTIVAL-ACADÉMIE DES ARCS,

41^e édition de musique classique en haut de la montagne. Des concerts gratuits, de nombreuses conférences, une programmation dédiée au jeune public, une transmission des savoirs avec l'académie des Arcs... Cohabitent grand répertoire retraçant quatre siècles de chefs-



d'œuvres, une création d'un compositeur en résidence – le directeur artistique du festival, Eric Crambes, a invité le compositeur Martin Matalon qui créera *Trace* pour accordéon le 31 juillet, et une thématique annuelle. L'Espagne cette année. Découverte des œuvres et des compositeurs qui ont marqué le renouveau de la musique espagnole au tournant du XX^e siècle, Albéniz, Granados, Falla et Turina, mais aussi Juan Crisostomo de Arriaga, Rodolfo Halffter ou Xavier Montsalvatge, ou des pièces oubliées d'Antonio Soler, Fernando Sor ou Joaquín Rodrigo... ■

• Du 19 juillet au 3 août / 04 79 07 12 57

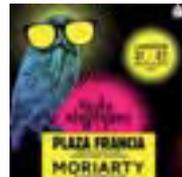
www.festivaldesarcs.com

23^E FESTIVAL DES NUITS ATYPIQUES DE LANGON,

qui sera marqué par des voix de femmes venant de Côte d'Ivoire, du Brésil, de Madagascar, de l'Argentine, sans compter celle de Catherine Ringer – très présente cette année dans tous les festivals – ou de Rose-Marie Moriarty et Christine Salem. L'instrument roi des musiques du monde, l'accordéon diatonique, sera l'autre vedette de ces nuits. Le cinéma ne sera pas absent sous sa forme muette ouvrant la porte à une musique improvisée. Le 21 juillet aura lieu, en prélude, le 6^e Forum des langues de France. ■

• Du 21 au 27 juillet

05 57 98 08 45 / www.nuitsatypiques.org



EN VRAC

TANGO PAR LA CÔTE, initié avec la contribution active de quelques collègues, c'est la huitième année de ce festival itinérant. Il a comme objectif de réunir des amateurs et professionnels de tango argentin de toute la France, de faire découvrir et aimer le littoral de Bretagne entre Côtes d'Armor et Finistère, de la Côte de Granit Rose à la Baie de Morlaix. Co-organisé par deux associations, Tango à la mer et Sabor Hispano Americano, il permet de s'initier ou de se perfectionner avec des ateliers/stages (de danse mais aussi de musique-chant), des Milongas (bals), des démonstrations par des professionnels... Quelques initiations et milongas sont gratuits afin d'ouvrir le festival au plus grand nombre. Le site internet inauguré en 2013 est encore plus complet et permet les inscriptions pour cet été, et la recherche de partenaire de danse et covoiturage par un forum.

Réduc'SNES

• Du 25 juillet au 3 août
www.tangoalamer.com / 06 59 51 33 80

FESTIVAL CUBAIN BAYAMO, se tiendra, comme chaque année, à la

Seyne-sur-Mer, au Fort Napoléon. Au programme, des conférences, la découverte de la cuisine cubaine, une exposition, des stages et, évidemment, des concerts permettant d'entendre la diversité de cette musique dansante.

• Du 12 au 20 juillet / 04 98 00 25 70
www.ot-la-seyne-sur-mer.fr

LES NOCTIBULES. Dans le centre-ville d'Annecy, ce festival d'arts de

rue s'installe à la nuit tombée avec « acrobates du macadam, poètes des rues, mélomanes des squares, hurluberlus des pavés », fanfares et musiques, huit compagnies... Trois événements forts : le 16 et 17 *Les Pépones* de la compagnie Les Lendemain avec un spectacle aérien, le 16 *FierS à Cheval* de la Compagnie des Quidams avec marionnettes géantes dans un univers onirique, le 18 *Firebirds* de Theater Titanick, compagnie de renom international (photo) proposant une parade de machines déroutantes pour une course fantastique et humoristique dans la ville.

• Du 16 au 19 juillet / 04 50 33 44 11
www.bonlieu-annecy.com

DÉBUTANTS BALBUTIANTS OU CONFIRMÉS, ces festivals vous proposent de l'art vivant. Tout simplement « là et maintenant ». Un lieu, un spectacle, un public. Les lieux sélectionnés mettent à l'honneur des régions rurales où les représentations théâtrales et les concerts ne durent que le temps d'un été. Ces festivités sont le résultat d'un long travail bénévole - souvent initié par des

Illustration et défense

23^E FESTIVAL INTERNATIONAL DE SPECTACLES JEUNE PUBLIC, AU BONHEUR DES MÔMES. 349 représentations données par une centaine de compagnies, la moitié en accès libre ; des



ateliers, une expo photos, un prix littéraire, et le Québec en invité d'honneur. Et une performance sur la durée du festival par l'artiste récup'art Karisto. Ce festival, dont la durée est gage de qualité, offre une grande variété de spectacles, très participatifs, très adaptés au jeune public. L'office du tourisme propose en outre des forfaits attractifs hébergement + spectacles. ■

• Du 24 au 29 août - Réservations (à partir du 7 juillet) : Office du tourisme du Grand-Bornand - 04 50 02 78 00 ou 04 50 02 79 04
www.aubonheurdesmomes.com

63^E FESTIVAL DES JEUX DU THÉÂTRE DE SARLAT. Le plus

ancien des festivals après celui d'Avignon, *Les Jeux du Théâtre de Sarlat* s'attache à présenter à la fois des pièces du répertoire classique, des créations variées ainsi que



des spectacles poétiques, musicaux et des lectures. Pour la session 2014, toute l'équipe, sous la houlette de Jean-Paul Tribout, s'est appliquée à proposer un programme éclectique propre à enchanter tous les publics. Dix-sept spectacles, des lectures, des rencontres-débats avec le public en présence de comédiens, auteurs et metteurs en scène, se partageront les lieux mythiques de la ville : La Place de la Liberté, Le Jardin des Enfeus, L'Abbaye Sainte-Claire, Le Jardin du Plantier. Dans la programmation : *Le Legs* de Marivaux, *Duras, la vie qui va* d'après Marguerite Duras, *L'importance d'être sérieux* d'Oscar Wilde, *Le Gai savoir du clown* par la compagnie Tutti Troppo ou *L'Île de Vénus* de Gilles Costaz et bien d'autres... ■

• Du 19 juillet au 4 août 2014 - 05 53 31 10 83
www.festival-theatre-sarlat.com

LES FÊTES NOCTURNES, CHÂTEAU DE GRIGNAN. Depuis 26 ans, le départe-

tement de la Drôme produit chaque été un spectacle théâtral qui se donne, pour une quarantaine de représentations, devant la façade du Château de Grignan. Cette année, la mise en scène revient à David Bobée, le nouveau directeur du Centre national de Haute-Normandie. Il propose *Lucrece Borgia* de Victor Hugo. Un sol d'eau recouvrira la totalité de la scène qui reflètera la beauté architecturale de la façade du château, tout en inversion, en double, en miroir. Vibrations, miroitements, effets d'eaux projetées se mêlant à des projections vidéo, accompagneront les premiers pas au théâtre de Béatrice Dalle qui sera entourée d'une dizaine d'autres comédiens rompus à la scène.

• Du 26 juin au 20 août 2014, Château de Grignan, BP 21, 26230 Grignan - 04 75 91 83 65

19^E FESTIVAL LES SUDS, À ARLES

Pendant 7 jours et 6 nuits, *Les Suds* accueille 60 concerts donnés entre 10 heures et 4 heures du matin, dans des lieux nichés au cœur de la cité romaine. Théâtre Antique à 21 h 30 : Calexico (USA le 16/07), Johnny Clegg (17/07, Afrique du Sud), Chucho Valdés (Cuba, 18/07), Esperanza Fernandez (Andalousie) et Susheela Raman (Inde-Pakistan le 19/07). Cour de l'Archevêché : Don la Nena (Brésil-Portugal, 16/07), Tamer Abu Ghazaleh (Palestine, 17/07), Kayhan Kalhor & Erdal Erzincan (Iran-Turquie, 18/07), Gidem Aslan (Turquie, 19/07).

Mais aussi : Krismeen & Alem, Amsterdam Klezmer, Ahamada Smis, Magic Malik & DJ Oil, Dupain, Omar Souleyman et bien d'autres... *Les Suds* à Arles, c'est aussi 38 stages et master-classes en chant, danse, musique et jeune public par des artistes reconnus. ■

• Du 14 au 20 juillet 2014 - 04 90 96 06 27
www.suds-arles.com

collègues - qui dure toute l'année et s'ancre sur un territoire. Un travail de fourmi et de titan! Il faut récolter des subventions, obtenir le soutien des élus locaux, solliciter des artistes, tout en restant fidèle à son rêve initial pour le rendre réel. Les organisateurs tentent de renouveler, tous les ans, cette gageure avec des artistes majoritairement intermittents qui ont besoin de notre soutien. Trop souvent, l'équilibre financier est précaire et certaines productions sont jouées à perte. L'énergie et le plaisir restent intacts. Alors rendons-leur la monnaie de leur pièce !

du théâtre vivant

RENCONTRES D'ARLES. Lorsqu'en 2001, François Hébel devient le directeur des « Rencontres internationales de la photo », il hérite d'une manifestation en mauvais état, essoufflée, endettée, promise à la disparition. Au bout de douze années, il fait des « Rencontres d'Arles » un des joyaux de la France culturelle de l'été. Pour François Hébel, qui a démissionné de ses fonctions, cette dernière édition baptisée « Parade » accueillera des grands noms associés à l'événement, Lucien Clergue, l'un des créateurs des Rencontres avec une rétrospective de ses œuvres. Christian



Lacroix qui costumera « son arlésienne » à travers l'étoffe de sa photo... Aux leurs s'ajoutent les noms de David Bailey, Martin

Parr ou Depardon et bien d'autres à découvrir. Cinquante expositions se partageront différents lieux dont un nouveau, insolite : le bâtiment du Crédit Agricole qui, sur plusieurs niveaux, offrira un « Cabinet des curiosités ». ■

• Du 7 juillet au 21 septembre 2014
04 90 96 76 06 / info@rencontres-arles.com

FESTIVAL NAVA, NOUVEAUX AUTEURS DANS LA VALLÉE DE L'AUDE. Cinq spectacles seront proposés au cours des dix jours que dure le festival, auxquels s'ajoutera une manifestation qui fêtera les *Quinze ans de Nava*, le 29 juillet dès 19 heures (entrée libre). Trois lieux se partageront la programmation : Le Château de Serres, l'Abbaye de Saint-Hilaire et l'Île Sourmies à Limoux. *Vita et Virginia* d'Eileen Atkins, adaptation et direction de Jean-Marie Besset. *Barthélémy* de Roman Girelli, mise en espace Régis de Martrin-Donos. *Pédagogies de l'échec*; texte et mise en espace Pierre Notte. *Contribution à la*



théorie générale de François Emmanuel, avec Stanislas Nordey. *Bord de mer* d'Edward Albee, adaptation de

J.-M. Besset. ■

• Du 24 juillet au 2 août 2014 - Responsable : Mme D. Marti
04 68 31 85 08 - d.marti@limoux.fr

SORTIES DE BAIN, GRANVILLE (MANCHE).

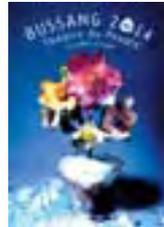


Le Festival maritime des arts de la rue s'adresse plus particulièrement à la population locale. Ce qui n'interdit pas une programmation de grande qualité : du théâtre de rue, de la musique, du conte, des clowns, des fanfares,

du cirque... Le *Off* constitue un tremplin pour des compagnies émergentes et/ou régionales. Un prix du *Off* est décerné. La démarche est éco-responsable, les spectacles sont gratuits, encadrés par des bénévoles. N'hésitez pas à soutenir ce festival par votre présence et votre participation. ■

• Du 2 au 6 juillet - 02 33 69 27 30
billetterie@archipel-granville.com
www.sortiesdebain.com

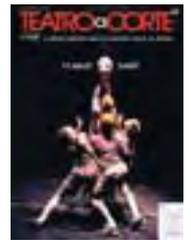
THÉÂTRE DU PEUPLE BUSSANG s'ouvrira par un ballet, *Estancia*, qui narre la vie quotidienne des gauchos sur une musique de Manuel de Falla, interprété par le ballet de l'Opéra-théâtre de Metz, et se terminera par un concert, *L'impossible anthologie de la chanson française*, par Emmanuel Bémer. Entre les deux, place au théâtre venu du Québec. Trois mises en scène de Vincent Goethals, *Small talk* de Carole Fréchette, sur la solitude et la difficulté de converser, un texte de Fabrice Melquiot, *Catalina in fine* et enfin *D'Alaska* de Sébastien Harrison qui alternent avec deux spectacles écrits et interprétés par Marie-Eve Perron, égérie de Wajdi Mouawad, *Marion fait maison* et *Gars*. À mi-parcours sera projeté *Les naufragés du Fol Espoir*, le film d'Ariane Mnouchkine et du Théâtre du Soleil.



• Du 12 juillet au 24 août
03 29 61 62 47 / www.theatredupeuple.com

FESTIVAL TEATRO A CORTE. qui existe depuis quinze ans, présente les nouveaux visages du théâtre européen, mêlant cirque et danse. Dans le cadre magnifique des maisons de la famille de Savoie, à Turin et dans ses alentours (Venaria Reale, Rivoli, Raconigi et Agliè), on pourra découvrir au cours de trois grands week-ends 28 spectacles. Cette

année, les pays du Nord (Finlande, Norvège, Islande et Suède) sont à l'honneur, mais il y aura aussi des productions piémontaises comme le théâtre d'objets *La Voce delle Cose*, des Français comme le Collectif



G. Bistaki, qui mêle cirque, danse et théâtre corporel, des artistes consacrés, comme la danseuse *Ambra Senatore*, et de jeunes compagnies. ■

• Du 17 au 20, du 25 au 27 juillet
et du 1^{er} au 3 août - info@teatroacorte.it
www.teatroacorte.it / +39 011 511 94 09

AVIGNON FESTIVAL OFF, un des plus grands festivals de compagnies indépendantes au monde avec plus de 1000 compagnies et près de 1300 spectacles. Le meilleur côtoie le pire. Des artistes et des compagnies qui s'endetteront parfois pour des années en louant souvent hors de prix une petite boutique ou un bout de hangar. Quelques spectacles et artistes partenaires **Réduc'SNES**, parmi lesquels deux théâtres qui fonctionnent à Avignon toute l'année : le Théâtre des Carmes et le Chêne Noir.

• Du 5 au 27 juillet
www.avignonleoff.com / 04 90 85 13 08

- **Théâtre du Chêne noir.** Dirigé par Gérard Gelas dont nous avons déjà présenté plusieurs créations, et qui prépare pour 2015 une adaptation d'un texte de Luciano Nattino, douze spectacles seront programmés chaque jour dans les deux salles.

• www.chenenoir.fr / 04 90 86 74 87

- **Théâtre des Carmes - André Benedetto**
Un lieu permanent de création qui programme six spectacles par jour durant tout le festival, dont la mise en scène par Michel Bruzat (Théâtre de la Passerelle - Limoges) d'un des textes d'André Benedetto (décédé en 2009) *L'acteur loup*.

• www.theatredecarmes.com / 04 90 82 20 47

Compagnie Jacques Kraemer. Jacques Kraemer poursuit un travail de création théâtrale de grande qualité en prise avec la réalité d'aujourd'hui. *Thomas B.* est un hommage au célèbre écrivain et dramaturge anti-fasciste Thomas Bernhard, écrit, mis en scène et interprété par Jacques Kraemer. Ce spectacle mérite d'être découvert à Avignon : espace Présence Pasteur, 13, rue du Pont Trouca.
• www.ciejacqueskraemer.fr / 06 77 82 80 75

CETTE DERNIÈRE PAGE sera transversale pour parler de toutes les sortes de festivals, sans réussir à être exhaustif, mais pour vous donner l'envie d'une prochaine édition plus complète.

L'été ne sera pas triste

FESTIVAL DE COUNTRY DE CRAPONNE-SUR-ARZON (HAUTE-LOIRE).

27^e édition, se tiendra au cœur du Parc naturel régional Livradois-Forez. Ce festival en plein air est reconnu comme un événement majeur par les amateurs de musique country. Pendant le dernier week-end de juillet, une quinzaine de groupes et chanteurs, essentiellement venus des USA (dont *Blue Highway*), mais aussi quelques français (*The Roving Seats*), italiens, néerlandais, se relayeront sur le site. Le festival propose en outre des stages de danse country et des masters classes d'instrument (chant et guitare). Un camping est aménagé pour les festivaliers. Tarifs adultes, pour un jour : 34 € - Pass 3 jours : 45 €. **Réductions**

• Du 25 au 27 juillet - 04 71 03 25 52
www.festivaldecraponne.com

FESTIVAL DE LA PAILLE, 14^e édition,

aura lieu à Métabief (25), pour des



groupes qui mêlent rap, hip-hop, slam, électro, pop, rock, des musiques qui rythment notre temps perturbé. Les nouveautés pour cette année, un camping, une programmation électro à l'espace VIP, une nouvelle déco et des stands de dégustation.

• Du 1^{er} au 2 août - www.festivalpaille.fr

FESTIVAL DE MUSIQUE MARSATAC,

16^e édition, se tiendra à La Friche de la Belle de mai, ancienne manufacture des tabacs, et au Silo, ancien bâtiment industriel de la ville, qui hébergeront une programmation qui s'annonce plutôt électro-rock (Tiga, Superdiscount 3, acid arab, UZ...). On mesurera le chemin parcouru depuis 1999, date de la première édition, qui avait réservé une place de choix à la scène hip-hop et rap marseillaise (Troisième Œil, Puissance Nord, Psy-4 de la rime, Faf Larage...). Eh oui le rap marseillais ! Le grand oublié de tous ces festivals... ■

• Du 25 au 27 septembre

SEPTEMBRE MUSICAL DE L'ORNE est

centré sur la musique dite classique en lien avec les jeux équestres mondiaux, événement important en Basse-Normandie et le 70^e anniversaire du débarquement ainsi que le 250^e anniversaire de la mort de Jean-Philippe Rimbaud, fêté par William Christie et ses Arts Florissants. Le festival, à cheval sur les cinq week-ends de septembre/octobre, s'ouvre aussi aux jeunes talents comme le Shumann Quartet. La danse ne sera pas absente avec la chorégraphe Lora Scozzi. Membre de la Ligue de l'enseignement, il poursuit un travail de sensibilisation des élèves des écoles de musique et des scolaires qui auront accès à certaines répétitions et rencontres avec les artistes. Une intervention sera aussi proposée aux détenus du centre de détention d'Argentan... Il permet aussi de faire découvrir une région trop souvent ignorée. **Réductions**

• Du 5 septembre au 5 octobre / 02 33 26 99 99
www.septembre-musical.com



Cinéma

FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM DE LA ROCHELLE.

À côté des rétrospectives (19 films d'Howard Hawks, onze films muets de sept cinéastes soviétiques où Eisenstein et Dziga Vertov côtoient Fridrikh Ermler et Olga Preobrajenskaïa, des hommages à Hanna Schygulla, actrice mais aussi réalisatrice, Pipo Delbono et Bruno Dumont dont on pourra voir l'intégralité de leurs films, le festivalier curieux regardera du côté du cinéaste belge Jean-Jacques Andrien et de Midi Z qui interrogent le monde d'aujourd'hui. Mais le festival se souviendra de Bernadette Lafont éternelle fiancée du pirate, d'Alfred Hitchcock, du burlesque Fatty et réservera son lot de nouveautés trouvées dans les festivals (l'époustouflant *P'tit Quinquin* de Bruno Dumont, l'attachant *Les combattants* de Thomas Caillé, *Winter Sleep* de Nuri Bilge Ceylan, *Palme d'or* à Cannes, ou les plus dérangeants *Bande de Filles* de Céline Sciamma et *Mange tes morts* de Jean-Charles Hue). Mais tout cela n'est que l'écume d'une programmation qui promet de biens rudes casse-têtes pour faire entrer en 24 heures tout ce que l'on voudrait voir. ■

• Jusqu'au 6 juillet 2014 - 05 46 52 28 96
coordination@festival-larochelle.org
www.festival-larochelle.org

LE FESTIVAL DE DOUARNENEZ, fidèle à son rôle de défricheur des cinémas d'ailleurs, part pour sa 37^e édition, à la rencontre des peuples de l'Archipel indonésien, de Timor et des deux Papouasies. L'archipel indonésien c'est 17 500 îles, 750 peuples et presque autant de langues. Le programme s'intéressera à l'histoire et à la vie de ces peuples situés entre Asie et Océanie. Parmi les thèmes qui seront abordés, on peut citer l'histoire coloniale, l'indépendance avec Soekarno, le coup d'État et les 32 ans de dictature de Suharto, la reconstruction démocratique, les mouvements d'indépendance, les conflits ethniques, la multiplicité des langues et des cultures, les diasporas, les conflits religieux et les ravages environnementaux. En marge du festival il y a aussi des expositions, de la musique,



une programmation jeune public. ■

• Du 22 au 30 août
www.festival-douarnenez.com

LES ÉTATS GÉNÉRAUX DU FILM DOCUMENTAIRE DE LUSSAS

réunissent depuis 1989 public et professionnels autour du film documentaire. La sélection « Expériences du regard » présente des documentaires francophones européens de l'année, « Histoires de doc » sera centré cette année sur l'Italie, « Les routes du doc » proposent un point sur l'évolution du documentaire, cette année aux Pays-Bas. Deux ateliers sont offerts, l'un intitulé « Le cadre, entre intuition et intention », l'autre « Soulèvement, révoltes, le sursaut des images ». Cinq salles et une vidéothèque proposent des séances toute la journée, sans oublier la séance du soir, en plein air, qui propose des films plus événementiels. Dans une ambiance très conviviale, des restos s'improvisent dans le village et les discussions s'animent vite. ■

• Du 17 au 23 août
www.lussasdoc.org



Ont participé à la rédaction de ce cahier Festivals : Nicolas Bénéès, Alain Brayer, Sylvie Chardon, Francis Dubois, Philippe Laville, Véronique Ponvert, Stéphane Rio, Micheline Rousselet.

ASSURANCE SCOLAIRE

COLLÈGE/LYCÉE

La responsabilité civile ne couvre pas tout !

L'Assurance Scolaire MAE
protège intégralement vos élèves.

Recommandée par la

fcpe

ENGAGEMENT N°3 : PROTÉGER CHAQUE MINUTE DE LA VIE DES ENFANTS

Une idée encore trop répandue laisse penser que la Responsabilité Civile suffit à protéger les enfants. C'est faux ! Elle les protège s'ils causent des dommages mais jamais lorsqu'ils sont victimes d'un accident.

L'Assurance Scolaire MAE protège intégralement vos élèves. Et c'est aussi une garantie pour vous, enseignants, dont la responsabilité peut parfois être engagée lorsqu'un accident survient et que votre élève n'est pas correctement assuré.

Créée en 1932 par des enseignants et toujours dirigée par eux, la MAE s'engage pour que chaque famille puisse faire face de manière égale aux conséquences d'un accident.

Tous nos engagements sur mae.fr

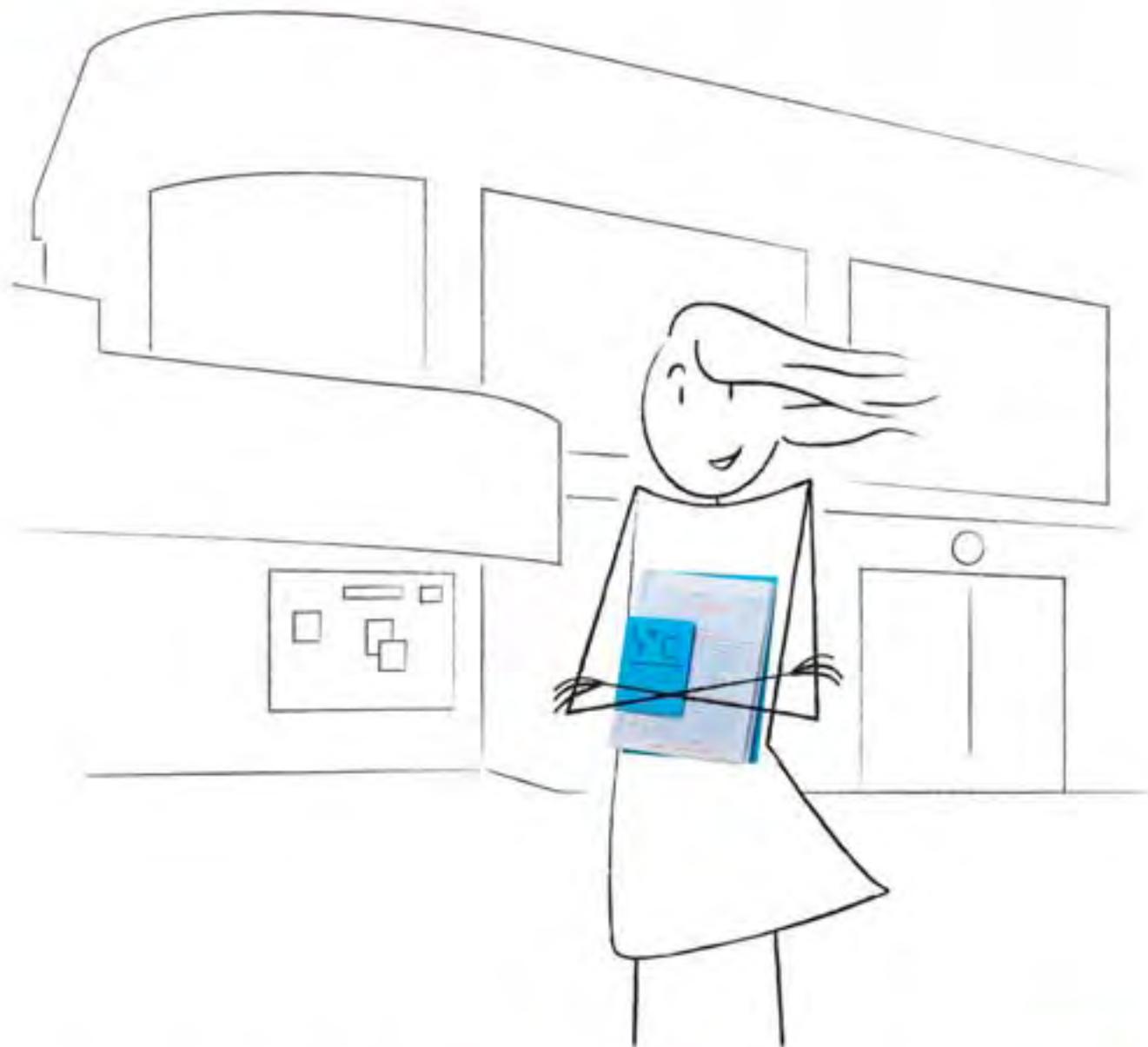


MON PREMIER ASSUREUR

Pour toute information, contactez la MAE de votre département.

« Pour mon premier poste, j'ai dû quitter Nîmes pour Brest. Ça m'a fait bizarre. À mon compte en banque aussi. Heureusement, côté assurance, la MAIF m'a bien aidée. »

Aurore - Professeure stagiaire.



OFFRE JEUNE ENSEIGNANT : 40€, 100€, 120€ REMBOURSÉS*.

Pour aider les jeunes enseignants à faire face aux dépenses importantes lorsqu'ils débutent, la MAIF propose l'offre jeune enseignant. En combinant votre assurance professionnelle et votre assurance auto et/ou habitation, vous pouvez faire jusqu'à 120 euros d'économies. Pour plus d'informations, appelez le 0800 129 001**.



ASSUREUR MILITANT

* Offre valable jusqu'au 30 juin 2015, non cumulable avec les autres offres en cours, réservée aux nouveaux sociétaires MAIF enseignants de moins de 30 ans ou, quel que soit leur âge, aux masters 2 stagiaires, professeurs stagiaires, titulaires 1^{er} et 2^e année. Les avantages tarifaires sont attribués sous forme de chèque de remboursement adressé après la souscription, en simultané ou en différé au plus tard le 30 juin 2015, de l'assurance des risques professionnels Offre Métiers de l'Éducation associée : à l'assurance habitation RAQVAM (40 € remboursés) ou à l'assurance auto VAM (100 € remboursés), ou aux deux (120 € remboursés). Ils sont valables une seule fois. ** Appel gratuit depuis un poste fixe.